

ARAB INTERNATIONAL LEASE



الشركة العربية الدولية للإيجار المالي

الشركة العربية الدولية للإيجار المالي  
ARAB INTERNATIONAL LEASE

Société Anonyme au capital de 15 000 000 de dinars  
Siège social : 11, Rue Hédi Noura - 1001 TUNIS-  
R.C. : N° B111820/1996

Arab International Lease est notée, sur l'échelle nationale, A+(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F1 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 26 juin 2012.  
Note confirmée le 13 février 2013

## DOCUMENT DE REFERENCE « AIL 2013 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le 28 MAR. 2013 sous le n° № 13 - 0.0.2.1. donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

### Responsable de l'information :

M. Wahid MELLEK, Directeur Financier à l'AIL  
Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940  
E-mail : ail.finance@planet.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :

### شركة الاستشارة والوساطة المالية

Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière  
وسيط لدى البورصة  
Intermédiaire en Bourse

Rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis  
Tél. : 71 860521- Fax : 71 860665- E-mail : scif@scif.com.tn



Mars 2013

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'AIL- 11, Rue Hédi Noura - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse - rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

# SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE	5
DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE	5
RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	7
1.1 - Responsable du document de référence	7
1.2 - Attestation du responsable du document de référence	7
1.3 - Responsables du contrôle des comptes	7
1.4 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence	9
1.5 - Responsable de l'information	9
CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	10
2.1 - Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	10
2.1.1 - Dénomination et siège social	10
2.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable	10
2.1.3 - Date de constitution et durée	10
2.1.4 - Objet social	10
2.1.5 - Numéro du registre du commerce	10
2.1.6 - Exercice social	10
2.1.7 - Clauses statutaires particulières	10
2.1.8 - Nationalité	12
2.1.9 - Capital social	12
2.1.10 - Matricule fiscal	12
2.1.11 - Régime fiscal	12
2.1.12 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société	12
2.1.13 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	12
2.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital de la société	12
2.3 - Evolution du capital social	13
2.4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2012	13
2.4.1 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/12/2012	14
2.4.2 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2012	14
2.4.3 - Nombre d'actionnaires	14
2.5 - Présentation Générale du Groupe BTK au 31 décembre 2011	14
2.5.1 - Présentation Générale du Groupe BTK	14
2.5.1.1 - Présentation des sociétés du groupe BTK :	15
2.5.1.2 - Schéma du groupe BTK au 31/12/2011	20
2.5.1.3 - Événements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2011 et la date d'élaboration du document de référence	20
2.5.1.4 - Participations entre les sociétés du groupe BTK au 31/12/2011	22
2.5.1.5 - Les chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2011	23
2.5.1.6 - Les engagements financiers du Groupe BTK au 31/12/2011	23
2.5.1.7 - L'Encours des emprunts obligataires du groupe au 31/12/2011	24
2.5.1.8 - Politique actuelle et future de financement inter société du groupe	24
2.5.2 - Relations de l'AIL avec les sociétés du groupe BTK au 31/12/2011	24
2.5.2.1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe	24
2.5.2.2 - Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe	24
2.5.2.3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe	25
2.5.2.4 - Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe	25
2.5.2.5 - Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'AIL aux sociétés du groupe	25
2.5.2.6 - Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe	25
2.5.3 - Relations commerciales entre l'AIL et les sociétés du groupe durant l'exercice 2011	25
2.5.3.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe	25
2.5.3.2 - Les achats ou les ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs	26
2.5.3.3 - Prestations de services reçues ou données	26

2.5.4 - Contrats de gestion	26
2.5.5 - Contrats de location	26
2.5.6 - Les fonds gérés	27
2.6 - Relation avec les autres parties liées* au 31/12/2011	27
2.6.1 - Informations sur les engagements	27
2.6.2 - Transfert des ressources	27
2.6.3 - Relations commerciales	27
2.6.3.1 - Chiffre d'affaire réalisée avec les autres parties liées au 31/12/2011	27
2.6.3.2 - Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les autres parties liées au 31/12/2011	27
2.6.3.3 - Les prestations de services reçues ou données	27
2.6.4 - Contrat de location	27
2.7 - Dividendes	27
2.8 - Marché des titres	28
2.9 - Notation de la Société	28
<b>CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION</b>	<b>35</b>
3.1 - Présentation de l'Arab International Lease	35
3.2 - Description de l'activité au 31 décembre 2011	35
3.2.1 - Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing	35
3.2.2 - Evolution des approbations	35
3.2.3 - Evolution des mises en force	36
3.2.4 - Evolution de l'encours financier	37
3.2.5 - Analyse des engagements sur la clientèle	37
3.3 - Description de l'activité au 30 juin 2012	38
3.3.1 - Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing	38
3.3.2 - Evolution des approbations	38
3.3.3 - Evolution des mises en force	39
3.3.4 - Evolution de l'encours financier	40
3.3.5 - Analyse des engagements sur la clientèle	41
3.4.1 - Indicateurs trimestriels d'activité arrêtés au 31 Décembre 2012	42
3.4 - Organisation de la société	43
3.5 - Contrôle Interne	43
3.6 - Système d'information	45
3.7 - Politique sociale et effectif de la société	45
3.8 - Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité	45
3.9 - Dépendance de la société	47
3.10 - Litige ou arbitrage	47
3.11 - Politique d'investissement de la société	48
<b>CHAPITRE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS</b>	<b>49</b>
4.1 - Patrimoine de la société au 31/12/2011	49
4.1.1 - Créances de leasing	49
4.1.2 - Immobilisations corporelles	50
4.1.3 - Immobilisations Financières (placement à long terme)	50
4.2 - Etats financiers comparés au 31 décembre	50
4.2.1 - Bilans comparés au 31 décembre	51
4.2.2 - Etats de résultats comparés au 31 décembre	52
4.2.3 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre	53
4.2.4 - Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2011	54
4.2.5 - Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2011	92
4.3 - Engagements hors bilan des trois dernières années	100
4.4 - Engagements financiers au 31 décembre 2011	101
4.5 - Encours des crédits contractés par l'AIL au 31 décembre 2011	102

4.5.1 -	Encours des emprunts obligataires émis par l'AIL	102
4.5.2 -	Encours des emprunts bancaires contractés par l'AIL	102
4.6 -	Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire AIL 2012-1	103
4.7 -	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre	104
4.8 -	Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2011	105
4.9 -	Affectation des résultats des trois derniers exercices	106
4.10 -	Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation	106
4.11 -	Evolution du résultat net	106
4.12 -	Evolution des dividendes	107
4.13 -	Evolution de la marge brute d'autofinancement	107
4.14 -	Indicateurs de gestion et ratios	107
4.15 -	Patrimoine de la société au 30 juin 2012	109
4.15.1 -	Créances de leasing	109
4.15.2 -	Immobilisations corporelles	110
4.15.3 -	Immobilisations Financières (placement à long terme)	110
4.15.4 -	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations propres postérieures au 30/06/2012	110
4.16 -	Etats financiers comparés au 30 juin 2012	111
4.16.1 -	Bilan arrêté au 30 juin 2012	111
4.16.2 -	Etat de résultat arrêté au 30 juin 2012	112
4.16.3 -	Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2012	113
4.16.4 -	Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012	114
4.16.5 -	Avis des Commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012	142
<b>CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.</b>		<b>144</b>
5.1 -	Conseil d'Administration	144
5.1.1 -	Membres des organes d'administration	144
5.1.2 -	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société	144
5.1.3 -	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années	144
5.1.4 -	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	145
5.1.5 -	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	145
5.2 -	Intérêts des dirigeants dans la société	146
5.2.1 -	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2011	146
5.2.2 -	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2011	147
5.3 -	Contrôle	147
5.4 -	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital : Néant	147
<b>CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR</b>		<b>148</b>
6.1 -	Evolution récente et orientations	148
6.1.1 -	Evolution récente	148
6.1.2 -	Orientations	148
6.2 -	Perspectives d'avenir	148
6.2.1 -	Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2011 par rapport aux prévisions	148
6.2.2 -	Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2012-2017 par rapport aux informations prévisionnelles 2011-2016	149
6.2.3 -	Analyse des performances réalisées au 31/12/2012 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2012	151
6.2.4 -	Les prévisions 2012-2017	152
6.2.5 -	Bilans prévisionnels	156
6.2.6 -	Etat de Résultat Prévisionnel	157
6.2.7 -	Etats des flux de trésorerie prévisionnel	158
6.2.8 -	Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels	159
6.2.9 -	Evolution Prévisionnelle des créances classées	160
6.2.10 -	Etats des cashflows prévisionnels	160
6.2.11 -	Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers prévisionnels	161

# PRESENTATION RESUMEE

## DEL'ARAB INTERNATIONAL LEASE

L'Arab International Lease – AIL – est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créé le 12 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, de l'UIB et de la BTEI.

L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de service.

L'AIL est détenue à hauteur de 95,00% par la Banque Tuniso-Koweïtienne « BTK » et 5% par la Société Tunisienne de Banque « STB ». L'AIL est consolidée par la méthode d'intégration globale par la BTK.

A noter que la méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales à l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

En 2011, le volume global des approbations a atteint la somme de 79 536 mDT contre 83 789 mDT en 2010, enregistrant ainsi une baisse de 5,08%. Les approbations de 2011 ont été accordées pour le financement de 1 580 opérations de leasing.

La société a enregistré une baisse de ses mises en force en 2011, par rapport à l'année 2010, atteignant 75 171 mDT contre 81 757 mDT en 2010, soit un repli de 8,06%. Les mises en force de 2011 ont touché 1 487 opérations de leasing.

L'encours financier s'est élevé à 135 177 mDT au terme de l'exercice 2011 contre 114 200 mDT en 2010, enregistrant une augmentation de 18,37%.

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31 décembre 2011 la somme de 151 002 mDT contre 126 172 mDT à la fin de l'année 2010.

Les créances classées sont passées de 11 432 mDT en 2010 à 21 562 mDT à fin 2011 représentent ainsi 14,28% du total des créances, en 2011, contre 9,06% une année auparavant.

Au 30/06/2012, le montant des approbations s'est élevé à 48 817 mDT contre 43 287 mDT au 30/06/2011, soit une progression de 12,78%.

Les mises en force de l'AIL se sont élevées à 41 948 mDT au 30/06/2012, contre 38 779 mDT au 30 juin 2011, en hausse de 8,17%.

L'encours financier s'est élevé, à la fin du premier semestre 2012, à 144 334 mDT contre 127 214 mDT au 30/06/2011, soit une progression de 13,46%.

En termes d'engagements financiers, le total des engagements sur la clientèle est passé de 144 840 mDT au 30/06/2011 à 162 946 mDT au 30/06/2012, soit une hausse de 12,50%.

Par ailleurs, le total des créances courantes (classes 0 et 1) a atteint 139 726 mDT au 1<sup>er</sup> semestre 2012 à 120 803 mDT à la même période en 2011, soit une augmentation de 15,66%. Le montant des créances classées est passé de 24 037 mDT au 30/06/2011 à 23 220 mDT au 30/06/2012, soit une baisse de 3,40%.

Ainsi, le ratio des créances classées (créances classées /total engagements) s'est amélioré en passant de 16,60% au 30/06/2011 à 14,25% au 30/06/2012.

A fin décembre 2012, le volume global des approbations a atteint la somme de 90 734 mDT contre 79 536 mDT en 2011, enregistrant ainsi une hausse de 14,08%.

La société AIL a enregistré une augmentation des mises en force en 2012, par rapport à l'année précédente, atteignant 88 644 mDT contre 75 171 mDT en 2011, soit une progression de 17,92%.

L'encours financier s'est élevé à 157 424 mDT au terme de l'exercice 2012 contre 135 177 mDT en 2011, enregistrant une augmentation de 22 247 mDT.

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31 décembre 2012 la somme de 171 228 mDT contre 151 002 mDT à la fin de l'année 2011.

Les créances classées sont passées de 21 562 mDT à fin 2011 à 18 900 mDT en 2012 à représentant ainsi 11,04% du total des créances, en 2012, contre 14,28% une année auparavant.

En date du 26 juin 2012, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease -AIL sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :

- Note nationale à long terme : A+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1(tun)
- Note nationale de dette senior : A+(tun)

Cette notation a été confirmé par l'agence Fitch Ratings le 13 février 2013.

Selon Fitch Ratings, le relèvement des notes de l'AIL reflète l'augmentation importante de la participation de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) dans le capital de la société. En effet, depuis le 02 mars 2012, le capital de l'AIL est détenu à 95% (contre 65% à fin 2011) par la BTK, banque contrôlée à 60% par la banque française Groupe BPCE.

# RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

## 1.1 - Responsable du document de référence

- Monsieur Habib GUEDRI : Le Directeur Général.

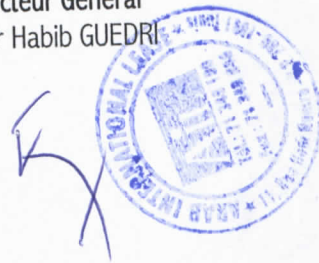
## 1.2 - Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée»

L'Arab International Lease – AIL

Le Directeur Général

Monsieur Habib GUEDRI



## 1.3 - Responsables du contrôle des comptes

- Etats Financiers arrêtés au 31/12/2009, au 31/12/2010 et au 31/12/2011 :
  - a. La société FMBZ - KPMG Tunisie, société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI.  
Adresse : B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel, Les Berges du Lac -1053 TUNIS.
  - b. La société Financial Auditing & Consulting, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI.  
Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 – Ariana.
- Etats Financiers arrêtés au 30/06/2012:
  - a. La société FMBZ - KPMG Tunisie, société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI.  
Adresse : B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel, Les Berges du Lac -1053 TUNIS.
  - b. La société ECC MAZARS, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.  
Adresse : Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar El Melh – 1053 – Les Berges du Lac.

### Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ - KPMG Tunisie, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la société Financial Auditing & Consulting, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations.



### **Extrait de l'Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010 ont fait l'objet d'un audit effectué par la **société FMBZ - KPMG Tunisie**, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la **société Financial Auditing & Consulting**, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« Nous attirons l'attention sur la note 29.2 aux états financiers qui précises que les concours consentis par l'AIL à 7 entités appartenant au groupe contrôlé par la société mère « MED BUSINESS HOLDING » constituent les seuls engagements de la société envers les membres de la famille de l'ancien Président de la République.

Ces engagements totalisent au 31 décembre 2010 la somme de 653.726 DT, ont été classés parmi les actifs compromis (classe B4) et ont corrélativement donné lieu, au titre de l'exercice clos à cette date, à un provisionnement à la hauteur de 650.492 DT et une réservation d'agios pour 3.234 DT. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question. »

### **Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par la **société FMBZ - KPMG Tunisie**, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la **société Financial Auditing & Consulting**, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« Nous attirons l'attention sur la note 4.1 aux états financiers qui précise qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, les créances issues des opérations de leasing faisaient l'objet d'un test de dépréciation à base individuelle uniquement.

L'introduction du principe de provisionnement collectif à base de portefeuille, à partir de l'exercice 2011 et en application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables puisqu'il résulte de l'adoption du principe, d'une règle ou d'une pratique spécifique valable, différents de ceux utilisés pour préparer les états financiers antérieurs.

En raison de l'impossibilité matérielle pour la société d'estimer fidèlement l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas pu être envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été impactés à hauteur de **625.000 DT** correspondant à la provision collective requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier. »

### **Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012**

Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2012 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la **société FMBZ - KPMG Tunisie**, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la **société ECC MAZARS**, représentée par monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints arrêtés au 30 Juin 2012, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux système comptables applicable en Tunisie. »



### Attestation des Commissaires aux Comptes :

«Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées.»

### Les Commissaires aux Comptes

FMBZ - KPMG Tunisie

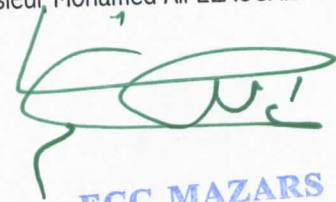
Monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**  
*Audit - Tax - Advisory*  
10, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis Belvédère  
M.F: 810 663 T/A/M/000  
R.C: B148992002



ECC MAZARS

Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



**ECC MAZARS**  
Imm. Mazars, Rue du Lac Ghar El Melh  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tél: 00 216 71 96 33 80  
Fax: 00 216 71 96 43 80

### 1.4 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence. »

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF – Intermédiaire en Bourse

Le Directeur Général  
Monsieur Jamel HAJJEM



### 1.5 - Responsable de l'information

- Monsieur Wahid MELLEK : Directeur Financier de l'AIL
- Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940



## CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

### 2.1 - Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

#### 2.1.1 - Dénomination et siège social

Dénomination sociale :	Arab International Lease – AIL.
Siège Social :	11, Rue Hédi Nourira - B.P 280 - 1001 TUNIS
Tel. :	71 349 100
Fax :	71 349 940
E-mail :	ail.finance@planet.tn

#### 2.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable

L'AIL est une société anonyme régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006. Elle est également régie par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing et par la loi n° 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

#### 2.1.3 - Date de constitution et durée

**Date de constitution :** Le 12 décembre 1996.

**Durée :** 99 ans.

#### 2.1.4 - Objet social : (article 3 des statuts)

La société a pour objet principal :

- ★ d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche, de service ou autre ;
- ★ La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ;
- ★ Elle peut également effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

#### 2.1.5 - Numéro du registre du commerce

B 111820/1996.

#### 2.1.6 - Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### 2.1.7 - Clauses statutaires particulières

**Répartition statutaire des bénéfices :** (article 45 des statuts tel que modifié par l'AGE du 13 mars 2008).

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction d'une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé, comme ci-dessus indiqué, au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date, la modalité et le lieu de paiement des dividendes.

**Assemblée Générale :** (article 30 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire, doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour :

- Contrôler les actes de gestion de la société.
- Approuver selon le cas, les comptes de l'exercice écoulé.

- Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport, du conseil d'administration ou de celui du directoire et de celui du commissaire aux comptes.

Est nulle la décision de l'assemblée générale portant approbation du bilan et des comptes si elle n'est pas précédée par la présentation des rapports du ou des commissaires aux comptes.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou par le directoire. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes.
- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins quinze pour cent du capital social.
- Le liquidateur.
- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Toute assemblée dont la convocation n'est pas conforme aux modalités ci-dessus mentionnées peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires y étaient présents ou représentés.

### **Droit de siéger à une Assemblée et représentation :** (article 32 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister à l'assemblée Générale sur justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et inscrites en son nom.

Un actionnaire peut mandater une autre personne et ce en vertu d'un pouvoir déposé au siège de la société

### **Convocation des Assemblées Générales :** (article 31 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze jours doit être observé.

L'assemblée générale statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

### **Droit de vote (article 34 des statuts) :**

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Toute action confère à l'actionnaire un vote dans les assemblées d'actionnaires.

### **Transmission des actions (article 14 des statuts) :**

Les cessions des actions seront effectuées conformément aux dispositions de la législation en vigueur régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne et particulièrement la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier et les textes d'application correspondants.

## 2.1.8 - Nationalité

Tunisienne.

## 2.1.9 - Capital social

Le capital social de l'Arab International Lease s'élève, actuellement, à 15.000.000 de dinars divisé en 1.500.000 d'actions de nominal 10 dinars, entièrement libérées.

## 2.1.10 - Matricule fiscal

578857 A A M 000 du 9 décembre 1996.

## 2.1.11 - Régime fiscal

Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing et les textes subséquents notamment :

La loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000, portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier Janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

## 2.1.12 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Siège social de la société : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS.

## 2.1.13 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

M. Wahid MELLEK, Directeur Financier à l'AIL

Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940

## 2.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

- Capital social : 15 000 000 de dinars
- Nombre d'actions : 1 000 000 d'actions anciennes et 500 000 d'actions nouvelles souscrites.
- Nominal : 10 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire
- Libération : Intégrale
- Jouissance : le 1<sup>er</sup> janvier 2012

## 2.3 - Evolution du capital social

Nature de l'opération	Organe de décision	Montant de l'opération en dinars	Capital en circulation		Valeur nominale de l'action en dinars
			Montant en dinars	Nombre d'actions	
Capital initial	AG Constitutive du 12/12/1996	10 000 000	10 000 000	1 000 000	10
Augmentation de capital en numéraire	AGE du 23/11/2011	5 000 000	15 000 000	1 500 000	10

## 2.4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2012

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires tunisiens</b>	<b>7</b>	<b>1 500 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>100,000%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>2</b>	<b>1 499 950</b>	<b>14 999 500</b>	<b>99,997%</b>
Ayant 3% et plus	2	1 499 950	14 999 500	99,997%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
<b>Personnes physiques</b>	<b>5</b>	<b>50</b>	<b>500</b>	<b>0,003%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	5	50	500	0,003%
<b>Actionnaires étrangers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,000%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,000%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
<b>Personnes physiques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,000%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>1 500 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>100,000%</b>

## 2.4.1 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/12/2012

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	1 424 950	14 249 500	94,997%
Société Tunisienne des Banques - STB	75 000	750 000	5,000%
<b>Total</b>	<b>1 499 950</b>	<b>14 999 500</b>	<b>99,997%</b>

## 2.4.2 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2012

Membres	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
<b>Président du Conseil</b>			
Chokri BEN AYED	10	100	0,001%
<b>Administrateurs</b>			
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	1 424 950	14 249 500	94,997%
Société Tunisienne des Banques - STB	75 000	750 000	5,000%
Rim LAKHOUA	10	100	0,001%
Hela OURABI	10	100	0,001%
Abdeljalil BEN MOSBAH	10	100	0,001%
<b>Total</b>	<b>1 499 990</b>	<b>14 999 900</b>	<b>99,999%</b>

## 2.4.3 - Nombre d'actionnaires

Au 12 décembre 2012, le capital social de l'Arab International Lease est réparti entre 7 actionnaires :

- 2 personnes morales;
- 5 personnes physiques.

## 2.5 - Présentation Générale du Groupe BTK au 31 décembre 2011

### 2.5.1 - Présentation Générale du Groupe BTK

Le groupe BTK regroupant, outre la Banque, 10 autres sociétés dont cinq exerçant dans le secteur financier, et les autres dans le secteur immobilier et touristique.

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

La consolidation est effectuée sur la base de deux méthodes différentes : l'intégration globale pour les sociétés contrôlées de manière exclusive par la BTK, et la mise en équivalence pour les sociétés sous influence notable de la banque ou celles contrôlées exclusivement, mais qui n'appartiennent pas au secteur financier.

A noter que la méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Alors que, selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée à son coût. Ce coût est par la suite ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la société mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

L'AIL figure dans le périmètre de consolidation de la BTK qui la consolide par la méthode de l'intégration globale.

### 2.5.1.1 - Présentation des sociétés du groupe BTK :

DENOMINATION SOCIALE	Méthode de consolidation	Capital social 31/12/2011 (en DT)	Participation de la BTK (en DT)	Taux de participation de la BTK
Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK)	Intégration globale	100 000 000		
Société de Recouvrement des Créances (El Istifa)	Intégration globale	300 000	299 940	99,98%
Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)	Intégration globale	1 000 000	799 600	79,96%
Société Univers Invest Sicar (UI SICAR)	Intégration globale	5 000 000	3 199 995	64,00%
Arab International Lease (AIL)	Intégration globale	15 000 000	9 749 980	65,00%
Société Univers Participations SICAF (UP SICAF)	Intégration globale	500 000	494 940	98,99%
Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels (STPI)	Mise en équivalence	4 000 000	1 200 000	30,00%
Société Tuniso-Koweïtienne d'El Emar (STKE)	Mise en équivalence	7 445 000	2 552 980	34,29%
Société Tunis Center (Tunis Center)	Intégration globale	10 000 000	2 274 900	22,75%
La Méditerranéenne d'Aménagement Industriel (MEDAI)	Mise en équivalence	1 000 000	299 700	29,97%
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)	Mise en équivalence	5 000 000	1 500 000	30,00%

#### ➤ La Banque Tuniso-Koweïtienne BTK

La Banque Tuniso-Koweïtienne BTK a été officiellement créée le 25 février 1981 en application de la convention conclue le 29 octobre 1980 entre le gouvernement de la République Tunisienne et celui de l'Etat du Koweït. Elle est considérée comme un outil efficace dans le domaine du partenariat entre les deux pays frères.

Ses activités sont régies par le code des sociétés commerciales et la réglementation bancaire tunisienne.

Le 21 mai 2004, la BTK a obtenu l'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie pour opérer comme une banque universelle, conformément aux dispositions de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

La Financière OCEOR du groupe bancaire français «Groupe BPCE» a racheté, le 23 octobre 2007, 60% du capital de la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK) pour 300 millions de dinars. L'opération a été concrétisée le 10 janvier 2008.

Le Groupe BPCE est issu du rapprochement des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, deux réseaux coopératifs complémentaires. Partenaire financier majeur pour les particuliers, les entreprises et l'ensemble de l'économie, il se positionne comme le 2<sup>ème</sup> groupe bancaire français.

➤ SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES – EL ISTIFA

• Secteur :	Financier
• Objet :	Acquisition des créances pour son propre compte et recouvrement des créances pour le compte de tiers
• Capital Social :	300 000 dinars, divisé en 30 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	18 septembre 2000
• Agrément :	Ministère des Finances en date du 6 juin 2000
<p>L'ensemble des créances cédées par la Banque Tuniso-Koweïtienne à la société, le long de la période 2000 – 2004, s'est élevé à 221 MD, et concerne 103 entreprises.</p> <p>Ce portefeuille à fin 2011, compte tenu des recouvrements effectués, de l'évolution des créances et après annulation de certaines d'entre elles relatives à des entreprises liquidées, s'élève à 195,7 MD et concerne 62 entreprises réparties par secteur comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Secteur touristique : 36 sociétés pour un montant de 131,6 Millions de Dinars</li> <li>♦ Secteur industriel : 19 sociétés pour un montant de 47,8 Millions de Dinars</li> <li>♦ Secteur agricole : 7 sociétés pour un montant de 16,3 Millions de Dinars</li> </ul> <p>La société El Istifa a projeté de payer un montant de 1,550 MD à la BTK au titre de dividendes pour l'exercice 2011 contre 6,5 MD en 2010,</p>	

➤ SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE – SCIF

• Secteur :	Financier
• Objet :	L'intermédiation en Bourse et le montage financier
• Capital Social :	1 000 000 de dinars divisé en 10 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	8 décembre 1995
<p>- Depuis sa constitution, la SCIF a monté et placé 19 emprunts obligataires en faveur d'entreprises et de Banques, totalisant 280 MDT</p> <p>- La SCIF assure la gestion de « Univers Obligations Sicav », SICAV obligataire créée par la BTK, dont l'actif net à fin 2011 s'élève à 57 MD.</p> <p>- Sur la base du développement projeté de l'activité de la BTK, la société prévoit une amélioration sensible de ses performances accès essentiellement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ L'amélioration de sa part de marché sur les transactions en Bourse et notamment sur le marché central. Et ce, en arrachant dans un délai de cinq ans une part de marché de l'ordre de 4% ;</li> <li>♦ Le développement de l'activité de la gestion de portefeuille en valeurs mobilières ;</li> <li>♦ Le renforcement de l'activité ingénierie financière ;</li> <li>♦ La formation des collaborateurs de la SCIF ;</li> <li>♦ La mise en place d'une politique commerciale (formation, publicités, sponsors...).</li> </ul>	

➤ UNIVERS INVEST SICAR

• Secteur :	Financier
• Objet :	Participation pour son compte ou pour le compte de tiers dans le cadre d'une convention de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.
• Capital Social :	5 000 000 de dinars, divisé en 1 000 000 actions pour un nominal de 5 dinars.
• Date de constitution :	12 septembre 2001



L'activité de 2011 s'est déroulée dans le cadre de réglementation régissant les SICAR promulguée depuis 2009, exigeant la pratique de la sortie libre en tant que mode de remboursement et abrogeant le portage comme mode de financement.

L'ensemble des approbations de financement au 31/12/2011, pour des prises de participation financées sur les fonds propres de la SICAR, s'est élevé à 20,683 MD contre 19,973 MD à fin 2010, soit 0,710 MD d'approbations au titre de 2011. Les approbations de l'année concernent 4 projets opérant dans divers secteurs économiques.

Le montant total des participations libérées à fin décembre 2011 a atteint 14,592 MD, soit 70,55 % du total des approbations. Ces financements concernent 64 projets.

Au 31/12/2011, les revenus d'exploitation se sont élevés à 1,399 MD contre 0,458 MD en 2010. L'exercice a été marqué par la cession de la participation de « Univers Invest SICAR » au capital de la centrale laitière de Mehdiya pour un montant global 1,8 MD.

### ➤ Arab International Lease – AIL

• Secteur :	Financier
• Objet :	Le leasing immobilier et mobilier
• Capital Social :	15 000 000 de dinars, divisé en 1 500 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	12 décembre 1996
• Agrément :	Ministère des Finances en date du 14 octobre 1996
<p>- L'Arab International Lease - AIL - est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créé le 12 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, l'UIB et la BTEI.</p> <p>- L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.</p> <p>- Les engagements au titre de l'exercice 2011 ont atteint 80,311 MD contre 83,787 MD à fin 2010. Ces engagements concernent 1593 opérations de financement contre 1368 opérations en 2010.</p> <p>- En date du 02/03/2012, la Banque Tuniso-Koweïtienne a acquis 450 000 actions AIL qui étaient détenues par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Union Internationale de Banques - UIB : 200 000 actions</li> <li>♦ The Arab Investment Company - AIC: 200 000 actions</li> <li>♦ The Arab Fisheries Company - AFC : 50 000 actions</li> </ul> <p>Suite à cette opération, la participation de la BTK dans le capital de l'AIL est passée de : 974 980 actions soit 65% du capital à 1 424 980 actions soit 95% du capital.</p> <p>- En date du 14 mars 2012, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease AIL sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Note nationale à long terme : relevée de BBB+(tun) à A+(tun)</li> <li>♦ Perspective de la note nationale à long terme : Stable</li> <li>♦ Note nationale à court terme : relevée de F2(tun) à F1(tun)</li> </ul>	

### ➤ UNIVERS PARTICIPATIONS SICAF

• Secteur :	Financier
• Objet :	La gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières
• Capital Social :	500 000 dinars, divisé en 50 000 actions pour un nominal de 10 dinars.

• Date de constitution :	15 août 2003
<p>Dans un cadre visant à améliorer le taux des actifs classés de la BTK et en application de son plan de restructuration lors de sa transformation en banque universelle, la banque a cédé, à la valeur du dinar symbolique, une partie de ces participations classées à «UNIVERS PARTICIPATIONS SICAF».</p> <p>Le portefeuille des participations cédées par la banque à la SICAF s'élève à environ 23,7 MD.</p> <p>Au 31/12/2011, la valeur de ce portefeuille a atteint 14,857 MD englobant 46 sociétés opérant dans différents secteurs économiques et qui sont soit en liquidation, en veilleuse ou connaissant des difficultés économiques.</p>	

➤ **Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels – STPI**

• Secteur :	Promotion immobilière et industrielle
• Objet :	Promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles.
• Capital Social :	4 000 000 de dinars.
• Date de constitution :	28 juillet 2006
<p>La société a entamé depuis sa création un projet visant l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle sise à "El AGBA" dénommée "InnoPark" couvrant 43 hectares. La motivation essentielle qui oriente cette nouvelle zone est de développer de manière cohérente un parc d'activités industrielles doté d'un centre de vie regroupant des activités commerciales et tertiaires et de parfaire l'image de marque de la zone grâce notamment aux prescriptions particulières d'aspect architectural et d'aménagement paysager des espaces libres privatifs. Il s'agit d'une zone industrielle équipée, gérée et entretenue destinée aux PME opérant dans des secteurs non polluants et des services d'assistance et d'accompagnement.</p> <p><b>Faits saillants pour l'exercice 2011 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ <b>Aspect foncier :</b> La société a obtenu au cours du mois de Décembre 2011 l'accord de la « Conservation de la Propriété Foncière » (CPF) pour l'obtention de titres fonciers individuels relatifs à chaque lot aménagé et a établi les actes de précision pour permettre aux acquéreurs de bénéficier des titres fonciers.</li> <li>♦ <b>Aspect technique :</b> Lancement des études et des formalités pour l'attribution du marché travaux pour la réalisation du centre de vie. Démarrage des travaux d'aménagement de la zone annexe couvrant une surface brute de 26010 m<sup>2</sup>. La société a déposé auprès de la municipalité de Tunis un dossier complet pour l'obtention de l'approbation du lotissement de la zone annexe.</li> <li>♦ <b>Aspect commercial :</b> au 31/12/2011, 61 lots ont été vendus (contrats enregistrés) et 5 lots sont en cours d'obtention de financement (promesse de ventes signées et avances perçues). La zone annexe (17675 m<sup>2</sup>) a été scindée en trois lots et qui sont réservés en attendant la procédure d'approbation du lotissement annexe.</li> </ul>	

➤ **LA SOCIETE TUNISO-KOWEITIENNE D'EL EMAR – STKE**

• Secteur :	Immobilier et touristique
• Objet :	La promotion immobilière et Touristique
• Capital Social:	7 445 000 dinars, divisé en 744 500 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	16 janvier 1990
• Principaux projets réalisés :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet intégré touristique et immobilier « Jinène Hammamet » sis à Hammamet sud, sur un terrain de 26 ha.</li> <li>- Bâtiment résidentiel et commercial dans la zone Al-Nasr II.</li> <li>- Lotissement d'un terrain à Rades de 9 ha.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet immobilier économique à Sousse.</li> <li>- Projet immobilier de 28 duplex à Rades.</li> <li>- Projet immobilier dans la zone de jardins d'El Menzah</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets en cours de réalisation ou d'étude :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un immeuble aux berges du Lac Nord de Tunis</li> <li>- Un immeuble à Ain Zaghuan</li> <li>- Un projet en cours d'étude à Hammamet MREZGUA</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le stock immobilier de la société s'élève à fin 2011 à 20 MDT contre 11 MDT pour l'année 2010.</li> <li>- La société a réalisé au titre de l'exercice 2011 un chiffre d'affaires de 1,169 MDT contre 12,040 MDT en 2010.</li> </ul>	

#### ➤ SOCIETE TUNIS CENTER

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur :</li> </ul>	Immobilier et touristique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objet :</li> </ul>	La promotion de projets immobiliers et commerciaux.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital Social :</li> </ul>	10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de constitution :</li> </ul>	1 <sup>er</sup> août 1983
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principaux projets réalisés :</li> </ul>	Le complexe immobilier et commercial "le PALMARIUM"
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'activité de la société se limite actuellement à l'exploitation du complexe « le Palmarium ».</li> <li>- La société a réalisé au titre de 2011 un chiffre d'affaires de 3,899 MDT contre 4,589 MDT pour l'année précédente.</li> <li>- Faits marquants pour l'année 2011 : Après les événements de Janvier 2011, le centre a été saccagé. La société a investi en sécurité et le Conseil d'Administration a décidé de suspendre, exceptionnellement, la hausse annuelle du loyer pour l'année 2011.</li> </ul>	

#### ➤ LA MEDITERRANEENNE D'AMENAGEMENT INDUSTRIEL - MEDAI

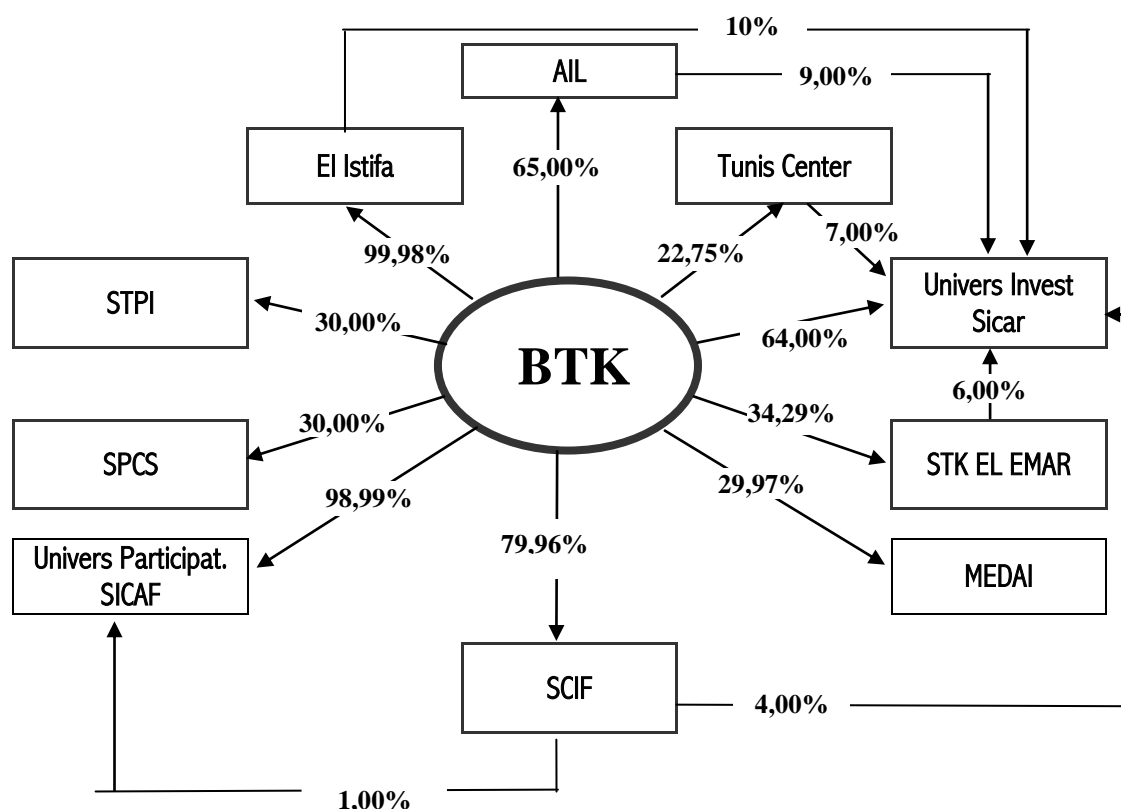
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur :</li> </ul>	Promotion immobilière et industrielle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objet :</li> </ul>	Promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital Social :</li> </ul>	1 000 000 de dinars.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de constitution :</li> </ul>	17 août 2009
<p>La société a entamé depuis sa création un projet visant l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle sise à "Mdjez El Bab" gouvernorat de BEJA couvrant une superficie de l'ordre de 88 hectares.</p> <p>Au titre de 2010, l'Etat Tunisien a proposé à la MEDAI un 2<sup>ème</sup> terrain à Béja d'une superficie de 85 hectares ( dont 5 ha abriteront une école nationale pour ingénieurs ) avec les mêmes avantages que le terrain de « Mejez El Bab ».</p>	

#### ➤ Pôle de Compétitivité de Sousse – SPCS

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur :</li> </ul>	Promotion immobilière et industrielle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objet :</li> </ul>	Le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles et d'une manière générale toutes opérations financières, industrielles, commerciales mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus. industrielles.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital Social :</li> </ul>	5 000 000 de dinars.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de constitution :</li> </ul>	29 janvier 2009
<p>Le technopole de Sousse comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Un terrain d'une surface dépassant les 34.5 ha pour la réalisation du pôle technologique, acquis au dinar symbolique.</li> </ul>	

- ♦ Un terrain sis à Enfidha de 50 ha pour la réalisation d'une zone industrielle de soutien au pôle technologique de Sousse.
  - ♦ Un terrain de 48 ha à Hammam Maarouf à Sousse et 92.8 Ha à Enfidha pour réaliser une zone industrielle en dehors du pôle technologique de Sousse.
- Faits marquants pour l'année 2011 :  
 Démarrage de l'étude d'aménagement de la partie technopole.

### 2.5.1.2 - Schéma du groupe BTK au 31/12/2011



Notons à ce niveau, que la BTK respecte les dispositions de l'article 21 de la loi 65-2001 relative aux établissements de crédits, qui prévoit qu'un établissement de crédit ne peut détenir directement ou indirectement plus de 30% du capital d'une même entreprise opérant dans un secteur autre que financier (le cas de STPI, Tunis Center et SPCS). Le seul dépassement qui existe concerne la STKE dont le pourcentage de contrôle est de 34,29 %, pourcentage détenu par la BTK depuis la promotion de la société en janvier 1990.

### 2.5.1.3 - Événements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2011 et la date d'élaboration du document de référence

En date du 02/03/2012, la Banque Tuniso-Koweïtienne a acquis 450 000 actions AIL qui étaient détenues par :

- Union Internationale de Banques – UIB : 200 000 actions
- The Arab Investment Company – AIC : 200 000 actions
- The Arab Fisheries Company – AFC : 50 000 actions

Suite à cette opération, la participation de la BTK dans le capital de l'AIL est passée de : 974 980 actions soit 65% du capital à 1 424 980 actions soit 95% du capital.

#### 2.5.1.4 - Participations entre les sociétés du groupe BTK au 31/12/2011

SOCIETES	BTK	El Istifa	SCIF	Univers Invest Sicar	AIL	Univers Participat. SICAF	STPI	STK EL EMAR	Tunis Center	SPCS	MEDAI
BTK	-	99,98%	79,96%	64,00%	65,00%	98,99%	30,00%	34,29%	22,75%	30,00%	29,97%
El Istifa	-	-	-	10,00%	-	-	-	-	-	-	-
SCIF	-	-	-	4,00%	-	1,00%	-	-	-	-	-
Univers Invest SICAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AIL	-	-	-	9,00%	-	-	-	-	-	-	-
Univers Participat. SICAF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STK EL EMAR*	-	-	-	6,00%	-	-	-	-	-	-	-
Tunis Center	-	-	-	7,00%	-	-	-	-	-	-	-
Le Ribat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SPCS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MEDAI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

La BTK détient une participation dans le capital de la STK EL EMAR, société exerçant dans un domaine autre que les services financiers, qui dépasse le seuil de 30% fixé par l'article 21 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 21 de la loi n°2001-65 du 10/07/2001.

Une correspondance en date du 18/08/2010 a été adressée par la BTK au CTKD ayant pour objet la cession de sa participation dans la STKE. Le CTKD a manifesté son intérêt pour l'acquisition des titres STKE selon une correspondance en retour.

Dans le cadre de la cession des actions de la STKE, une mission d'évaluation a été réalisée en 2011 pour l'évaluation des actions. A la suite de l'évaluation de l'action STKE par un cabinet externe, la BTK a entamé des négociations avec le CTKD concernant le cours de vente, ces négociations n'ont pas abouti. L'année 2012 n'étant pas favorable pour renégocier le cours de vente, l'opération de cession sera relancée en 2013.

### 2.5.1.5 - Les chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2011

en MDT

	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'Affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes Globales (Total passifs)	Charges financières	Dividendes relatifs à l'exercice 2010 distribués en 2011
BTK	164 860	63 322	-460	23	808 731	28 204	-
El Istifa	2 057	3 062	2 275	1 539	6 958	1	6 500
SCIF	1 733	889	289	-14	2 503	13	250
Univers Invest SICAR	6 234	1 399	474	473	9 489*	-	-
AIL	20869	12 637	1 594	1 026	129 432	6 628	800
Univers Participations SICAF	1 813	347	343	343	21	-	28
STPI	7 862	5 512	2 235	2 455	825	48	3 500
STK EL EMAR	11 075	1 169	-376	202	14 976	22	90
Tunis Center	20 890	3 899	871	795	1 329	1	1 500
SPCS	10 000	242	-125		131	-	-
MEDAI	1 048	-	-7	22	12	-	-

(\*) Dont 9,031 MD de fonds gérés.

### 2.5.1.6 - Les engagements financiers du Groupe BTK au 31/12/2011

en MDT

Désignation	Crédits extérieurs	Fonds gérés	Crédit bancaires et ressources spéciales	Billets de trésorerie	découverts bancaires	Emprunts Obligataires	Leasing	Total
BTK	14 111		4 498			46 035		64 644
El Istifa								-
SCIF								-
Univers Invest SICAR		5 810	3 221					9 031
AIL			67 089	4 000	2 786	41 190		115 065
Univers Participations SICAF								-
STPI								-
STK EL EMAR			11,966					11 966
Tunis Center								-
SPCS								-
MEDAI								-
<b>Total Général</b>	<b>14 111</b>	<b>5 810</b>	<b>86 774</b>	<b>4 000</b>	<b>2 786</b>	<b>87 225</b>	<b>-</b>	<b>200 706</b>

## 2.5.1.7 - L'Encours des emprunts obligataires du groupe au 31/12/2011

en mDT

Emprunt obligataire	Montant	Taux d'intérêt	Dernière échéance	Principal restant dû au 31/12/2011
<b>Banque Tuniso-Koweitienne – BTK</b>				
<input type="checkbox"/> BTK 2009 : Tranche 1	5 000	TMM+0,5%	26/02/2017	4 286
<input type="checkbox"/> BTK 2009 : Tranche 2	10 000	TMM+0,7%	26/02/2020	9 000
<input type="checkbox"/> BTK 2009 : Tranche 3	30000	TMM+0,8%	26/02/2025	27 999
<input type="checkbox"/> BTK 2009 : Tranche 4	5 000	5,85%	26/02/2030	4 750
<b>Total</b>	<b>50,000</b>			<b>46 035</b>
<b>Arab International Lease – AIL</b>				
<input type="checkbox"/> AIL 2007	10 000	6,88%	17/12/2012	2 000
<input type="checkbox"/> AIL 2008	10 000	6,50%	30/09/2013	4 000
<input type="checkbox"/> AIL 2009	10 000	6,50%	23/02/2014	6 000
<input type="checkbox"/> AIL 2010	15 000	5,25%	08/04/2015	12 000
<input type="checkbox"/> AIL 2011	17 190	5,75%	28/04/2016	17 190
<b>Total</b>	<b>62 190</b>			<b>41190</b>
<b>Total Général</b>	<b>112 190</b>			<b>87 225</b>

### 2.5.1.8 - Politique actuelle et future de financement inter société du groupe

La BTK n'a pas défini une politique de financement inter sociétés du groupe, néanmoins, les financements se feront par la société mère qui continuera à soutenir ses filiales, à leur accorder des prêts et à avaliser leurs emprunts obligataires et billets de trésorerie.

La BTK poursuit sa stratégie de renforcement du pôle financier et de désengagement du secteur immobilier et touristique.

## 2.5.2 - Relations de l'AIL avec les sociétés du groupe BTK au 31/12/2011

### 2.5.2.1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

#### ■ Crédits reçus :

- La BTK a accordé à l'AIL trois crédits à moyen terme ; un financement en devises et des escomptes commerciaux. L'encours de l'ensemble des engagements à l'AIL s'élève au 31/12/2011 à 22 136 mDT. A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2011 totalisent un montant de 1 299 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31/12/2011 un compte courant créditeur de l'AIL, pour un montant de 82 mDT. Les intérêts débiteurs sur ce compte courant facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 474 mDT.

#### ■ Prêts Octroyés :Néant.

### 2.5.2.2 - Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Dettes envers les sociétés du groupe : Néant.

Créances sur les sociétés de groupe : Néant.



### 2.5.2.3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

- **Reçus** : L'AIL a augmenté son capital social de 10 000 mDT à 15 000 mDT. La part de la BTK à l'issue de cette augmentation de capital a été portée de 50% à 65% du capital suite à la souscription à 475 000 actions pour la somme de 4 750 mDT.
- **Donnés** : Néant.

### 2.5.2.4 - Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe

Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe : univers invest Sicar : 45 mDT.

### 2.5.2.5 - Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'AIL aux sociétés du groupe

- Les dividendes distribués par l'AIL aux sociétés du groupe en 2010 au titre de l'exercice 2009 :  
L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 14 avril 2010 a décidé la distribution d'un dividende de 500 mDT dont 250 mDT seront payés à la BTK.
- Les dividendes distribués par l'AIL aux sociétés du groupe en 2011 au titre de l'exercice 2010 :  
L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 28 avril 2011 a décidé la distribution d'un dividende de 800 mDT dont 400 mDT seront payés à la BTK.
- Les dividendes distribués par l'AIL aux sociétés du groupe en 2012 au titre de l'exercice 2011 :  
L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 16 juillet 2012 a décidé la distribution d'un dividende de 400 mDT dont 260 mDT seront payés à la BTK.
- Les jetons de présence perçus par la BTK au titre de l'exercice 2011 ont atteint la somme de 18 750 dinars nette.

### 2.5.2.6 - Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

- **Données** : Néant
- **Reçues** : Néant

## 2.5.3 - Relations commerciales entre l'AIL et les sociétés du groupe durant l'exercice 2011

### 2.5.3.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

- ✓ **Chiffre d'affaires encaissé par l'AIL:**

Néant

- ✓ **Chiffre d'affaires décaissé par les autres sociétés du groupe auprès de l'AIL :**

Le montant décaissé par l'AIL, durant l'année 2011, au titre des prestations fournies par les autres sociétés du groupe se détaille comme suit :

(En dinars)

	BTK	SCIF
Commissions de placement emprunt AIL 2011	-	-85 950
Commissions d'étude emprunt AIL 2011	-	-17 190
Commissions de gestion emprunt AIL 2011	-	-15 000
Commissions de montage Billet de trésorerie	-	-3 745
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	-2 000
Commissions sur versement chèque	-510	-
Commissions sur virements et versement effets	-17 737	-
Intérêts sur découverts bancaires	-539 438	-
Intérêts sur crédits bancaires	-1 299 374	-
Charges locatives	-87 822	-
Jetons de présence servis	-25 000	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	1 812	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing	16 567	-

### 2.5.3.2 - Les achats ou les ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs

- **Achat** : Néant
- **Vente** : La BTK a conclu avec l'AIL, en 2011 un contrat d'achat de 8 voitures détaillées comme suit :
  - Voiture AUDI acquis le 30/03/2011 d'un montant de 104 mDT ;
  - Deux Voitures JETTA acquis le 02/03/2011 d'un montant de 34 MDT chacune ;
  - Deux voitures POLO acquis le 02/03/2011 d'un montant de 22 MDT chacune ;
  - Deux voitures POLO Matricule acquis le 05/09/2011 d'un montant de 26 mDT chacune ;
  - Voiture PASSAT acquis le 19/12/2011 d'un montant de 59 mDT.

### 2.5.3.3 - Prestations de services reçues ou données

- **Reçues** :
  - Le montant des prestations fournies par la BTK au titre d'affectation d'un cadre salarié de la Banque en tant que Directeur Général de l'AIL s'élève à 99 mDT ;
  - La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2011 s'élève à 55 mDT.
- **Données** : Néant.

### 2.5.4 - Contrats de gestion

Néant.

### 2.5.5 - Contrats de location

- La BTK a conclu avec l'AIL en 2002 un contrat de location du siège social de l'AIL. Le montant facturé par la banque au cours de 2011 s'élève à 63 948 DT.
- La BTK a conclu avec l'AIL, en 2010 un contrat de location partielle d'un local sis au complexe immobilier « city centre » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m<sup>2</sup> abritant son agence à la ville de Sfax. Le bail a été consenti moyennant un loyer annuel de 11 280 DT HTVA, soit 940 DT par mois. Le montant facturé par la banque au cours de 2011 s'élève à 11 562 DT.

## 2.5.6 - Les fonds gérés

Néant.

## 2.6 - Relation avec les autres parties liées\* au 31/12/2011

### 2.6.1 - Informations sur les engagements

- Néant

### 2.6.2 - Transfert des ressources

- Reçues : Néant
- Données : Les rémunérations et dividendes versés aux administrateurs et aux membres de direction, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 425000 dinars :
  - 1) Jetons de présence : 6 250 dinars pour la STB ;
  - 2) Dividendes 20 000 dinars pour la STB.

### 2.6.3 - Relations commerciales

#### 2.6.3.1 - Chiffre d'affaire réalisée avec les autres parties liées au 31/12/2011

Néant

#### 2.6.3.2 - Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les autres parties liées au 31/12/2011

- Achats : Néant
- Ventes : Néant

#### 2.6.3.3 - Les prestations de services reçues ou données

- Reçues : Néant
- Données : Néant

### 2.6.4 - Contrat de location

L'exécution de la convention de location du siège social de l'AIL avec la BTK conclue le 05/04/2002, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2011 engendrant des charges locatives de 63 948 DT.

L'AIL a conclu avec la BTK, en 2010 un contrat de location partielle. Le bail a été consenti moyennant un loyer annuel de 11 280 dinars, soit 940 dinars par mois. Le montant facturé par la banque au cours de 2011 s'élève à 11 562 dinars.

## 2.7 - Dividendes

Exercice	2009	2010	2011
Résultat Net (en dinars)	1 297 425	2 003 954	1 026 021
Dividende Global (en dinars)	500 000	800 000	400 000
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 500 000
Dividende par Action (en dinars)	0,5	0,8	0,4
Taux de dividende en pourcentage de la valeur nominale	5,00%	8,00%	4,00%
Date de mise en paiement	14/05/2010	15/06/2011	30/07/2012

(\*) Telles que définies par l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

## 2.8 - Marché des titres

Les actions de l'Arab International Lease sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe six emprunts obligataires émis par l'AIL cotés sur le marché obligataire, il s'agit de :

Emprunts Obligataires	Montants en DT	Dernière échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2012
AIL 2008	10 000 000	30/09/2013	6,50%	5 ans	2 000 000
AIL 2009-1	10 000 000	23/02/2014	6,50%	5 ans	4 000 000
AIL 2010-1	15 000 000	08/04/2015	5,25%	5 ans	9 000 000
AIL 2011-1	17 190 000	28/04/2016	5,75%	5 ans	13 752 000
AIL 2012-1	30 000 000	15/05/2017	6,00%	5 ans	30 000 000
<b>Total</b>	<b>82 190 000</b>				<b>58 752 000</b>

## 2.9 - Notation de la Société

En date du 26 juin 2012, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease -AIL sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :

- Note nationale à long terme : A+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1(tun)
- Note nationale de dette senior : A+ (tun)

Cette notation a été confirmée en date 13 février 2013.

Selon Fitch Ratings, le relèvement des notes de l'AIL reflète l'augmentation importante de la participation de la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK) dans le capital de la société. En effet, depuis le 02 mars 2012, le capital de l'AIL est détenu à 95% (contre 65% à fin 2011) par la BTK, banque contrôlée à 60% par la banque française Groupe BPCE.

Les notes nationales attribuées à l'AIL sont basées sur le soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire majoritaire, la BTK.

### Historique des notes nationales de Arab International Lease

Date de modification	Note à Court Terme	Note à Long Terme	Perspective d'évolution de la note à LT
26 juin 2012	F1 (tun)	A+ (tun)	STABLE
14 mars 2012	F1 (tun)	A+ (tun)	STABLE
1 <sup>er</sup> juillet 2011	F2 (tun)	BBB+ (tun)	STABLE
16 avril 2010	F2 (tun)	BBB+ (tun)	STABLE
6 avril 2009	F2 (tun)	BBB+ (tun)	STABLE
24 Mars 2008	F2(tun)	BBB+(tun)	STABLE
24 Janvier 2008	F2(tun)	BBB+(tun)	STABLE
26 Octobre 2007	F3(tun)	BBB (tun)	-
19 Avril 2007	F3(tun)	BBB (tun)	STABLE

### Signification des notes nationales

**A+ (tun) à long terme** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

**F1 (tun) à court terme** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe « + » peut compléter la note F1.

## LETTRE DE NOTATION

Tunis, le 26 juin 2012

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) attribue les notes nationales suivantes à l'**Arab International Lease (AIL)** :

- Note nationale à long terme : A+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1(tun)
- Note nationale de dette senior : A+(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur les sites web publics de Fitch : [www.fitchratings.com.tn](http://www.fitchratings.com.tn) et/ou [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous

Fitch North Africa S.A

Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens

18A, rue de Médine - 1002 Tunis - Tunisie - Tél. : (216) 71 84 48 05 / 71 84 09 02 - Fax : (216) 71 79 19 10 - Site Web : [www.fitchratings.com.tn](http://www.fitchratings.com.tn)  
R.C. : R198191046 - Code TVA : CT832702A00000

êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.



L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « Fitch » désigne Fitch North Africa et toute filiale de celle-ci, ainsi que leurs ayants droit.

Cordiales salutations,

  
Ikbel Bedoui  
Directeur Général  
Fitch North Africa  


## Fitch Relève la Note d'Arab International Lease à 'A+(tun)'

Fitch Ratings-Londres/Paris- 16 mars 2012: Fitch Ratings a relevé les notes nationales à long terme et à court terme d'Arab International Lease (AIL), de 'BBB+(tun)' à 'A+(tun)', et de 'F2(tun)' à 'F1(tun)', respectivement. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Le relèvement des notes d'AIL reflète l'augmentation importante de la participation de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) dans le capital d'AIL. Depuis le 2 mars 2012, le capital d'AIL est détenu à 95% (contre 65% à fin 2011) par la BTK, banque contrôlée à 60% par la banque française Groupe BPCE (GBPCE, 'A+' / Négative).

Les notes nationales attribuées à AIL sont basées sur le soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire direct, la BTK, et son actionnaire ultime, GBPCE. Bien que GBPCE ait une forte capacité à soutenir AIL, Fitch estime que la probabilité d'un tel soutien est modérée compte tenu de la détention indirecte de GBPCE de parts dans le capital d'AIL et de l'importance stratégique limitée d'AIL pour la banque française.

AIL est modérément intégrée dans la BTK, qui contrôle essentiellement les risques de crédit et de liquidité d'AIL au travers de comités périodiques. Une plus forte intégration dans BTK entraînerait un relèvement des notes nationales d'AIL.

Un abaissement des notes nationales d'AIL pourrait être provoqué par une diminution du contrôle de la BTK dans le capital d'AIL, une forte réduction de la participation de GBPCE dans le capital de la BTK ou un abaissement important des notes de GBPCE, événements que Fitch estime improbables dans un futur proche.

Les notes s'établissent comme suit :

AIL:

Note nationale à long terme: relevée de 'BBB+(tun)' à 'A+(tun)'; Perspective Stable

Note nationale à court terme: relevée de 'F2(tun)' à 'F1(tun)'

Note nationale de dette senior: relevée de 'BBB+(tun)' à 'A+(tun)'

Contact:

Premier analyste

Sonia Trabelsi

Directeur

Tél. : + 33 1 44 29 91 42

Fitch France S.A.S.

60, rue de Monceau

75008 Paris

Second analyste

Francois-Xavier Marchand



Analyste  
Tél. : +33 1 44 29 91 46

Président du Comité  
Eric Dupont  
Directeur Senior  
Tél. : +33 1 44 29 91 31

Des informations complémentaires sont disponibles sur [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

Les critères applicables : 'Global Financial Institutions Rating Criteria, en date du 16 August 2011', 'Finance and Leasing Companies Criteria', en date du 12 décembre 2011 et Ratings Criteria', en date du 19 janvier 2011, sont disponibles sur [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://WWW.FITCHRATINGS.COM). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

## ECHELLE DE NOTATION

<b>MAGHREB RATING</b>	<b>Member of Fitch Ratings Group</b>
<b>ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE</b>	

<b>NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)</b>	
<b>F1+(tun)</b> <b>F1(tun)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
<b>F2(tun)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
<b>F3(tun)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
<b>B(tun)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
<b>C(tun)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
<b>D(tun)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

<b>NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)</b>	
<b>AAA(tun)</b>	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
<b>AA+(tun)</b> <b>AA(tun)</b> <b>AA-(tun)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>A+(tun)</b> <b>A(tun)</b> <b>A-(tun)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BBB+(tun)</b> <b>BBB(tun)</b> <b>BBB-(tun)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BB+(tun)</b> <b>BB(tun)</b> <b>BB-(tun)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
<b>B+(tun)</b> <b>B(tun)</b> <b>B-(tun)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>CCC+(tun)</b> <b>CCC(tun)</b> <b>CCC-(tun)</b> <b>CC(tun)</b> <b>C(tun)</b>	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
<b>DDD(tun)</b> <b>DD(tun)</b> <b>D(tun)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

**Mise sous surveillance** : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement ; la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

## CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

### 3.1 - Présentation de l'Arab International Lease

L'Arab International Lease – AIL – est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créé le 12 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, de l'UIB et de la BTEI.

L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.

### 3.2 - Description de l'activité au 31 décembre 2011

#### 3.2.1 - Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing

En mDT	Ensemble du Secteur*			AIL			Part de Marché de l'AIL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Approbations	1 278 700	1 863 700	1 449 100	59 606	83 789	79 536	4,66%	4,50%	5,49%
Mises en force	1 011 400	1 438 400	1 174 000	55 793	81 757	75 171	5,52%	5,68%	6,40%
Encours	1 541 000	1 948 500	2 161 400	79 604	114 200	135 177	5,17%	5,86%	6,25%

(\*) Source : CIL

La part de marché de l'AIL en termes d'approbations est passée de 4,50% en 2010 à 5,49% en 2011.

Avec une part de marché des mises en force de 6,40%, en 2011 l'AIL se positionne au 7<sup>ème</sup> rang des sociétés de leasing tunisiennes.

#### 3.2.2 - Evolution des approbations

A fin décembre 2011, le volume global des approbations a atteint la somme de 79 536 mDT contre 83 789 mDT en 2010, enregistrant ainsi une légère baisse de -5,08%.

##### Répartition des Approbations par type de bien

(En mDT)

Année	2009		2010		2011		Variations 2011/2010
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	1 926	3,23%	4 291	5,13%	1 280	1,61%	-70,17%
Leasing Mobilier	57 680	96,77%	79 497	94,87%	78 256	98,39%	-1,56%
	<b>59 606</b>	<b>100%</b>	<b>83 789</b>	<b>100%</b>	<b>79 536</b>	<b>100,00%</b>	<b>-5,08%</b>

##### Répartition sectorielle des Approbations

(En mDT)

Année	2009			2010			2011			Variations 2011/2010
	Secteur	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	
Agriculture	116	3 239	5,43%	265	7 850	9,37%	320	8 503	10,69%	8,32%
Industrie	123	9 635	16,16%	163	9 293	11,09%	163	10 101	12,70%	8,69%
Commerce	240	13 045	21,89%	339	18 317	21,86%	347	15 137	19,03%	-17,36%
Autres Services	57	3 176	5,33%	58	2 221	2,65%	59	2 386	3,00%	7,43%
Transport	210	11 571	19,41%	237	22 837	27,26%	329	21 520	27,06%	-5,77%
Bâtiment et Travaux publics	68	4 927	8,27%	102	8 024	9,58%	86	5 606	7,05%	-30,13%
Tourisme	173	14 014	23,51%	204	15 247	18,20%	276	16 283	20,47%	6,79%
<b>Total</b>	<b>987</b>	<b>59 606</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 368</b>	<b>83 789</b>	<b>100%</b>	<b>1 580</b>	<b>79 536</b>	<b>100%</b>	<b>-5,08%</b>

### 3.2.3 - Evolution des mises en force

La société a enregistré une baisse des mises en force en 2011, par rapport à l'année précédente, atteignant 75 171 mDT contre 81 757 mDT en 2010, soit une régression de -8,06%.

#### Répartition des mises en force par type de bien

(En mDT)

Année	2009		2010		2011		Variations 2011/2010
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	2 427	4,35%	3 932	4,81%	916	1,22%	-76,70%
Leasing Mobilier	53 366	95,65%	77 825	95,19%	74 255	98,78%	-4,59%
<b>Total</b>	<b>55 793</b>	<b>100,00%</b>	<b>81 757</b>	<b>100%</b>	<b>75 171</b>	<b>100%</b>	<b>-8,06%</b>

#### Répartition sectorielle des Mises en Force

(En mDT)

Année	2009			2010			2011			Variations 2011/2010
	Secteur	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	
Agriculture	110	3 204	5,74%	250	7 916	9,68%	304	8 516	11,33%	7,58%
Industrie	129	10 080	18,07%	155	9 042	11,06%	152	8 687	11,56%	-3,93%
Commerce	226	12 352	22,14%	329	18 181	22,24%	327	13 801	18,36%	-24,09%
Autres Services	54	3 120	5,59%	61	2 335	2,86%	55	2 332	3,10%	-0,13%
Transport	200	9 860	17,67%	220	21 121	25,83%	307	20 523	27,30%	-2,83%
Bâtiment et Travaux public	61	4 558	8,17%	92	7 228	8,84%	89	5 935	7,90%	-17,89%
Tourisme	177	12 619	22,62%	216	15 934	19,49%	253	15 377	20,46%	-3,50%
<b>Total</b>	<b>957</b>	<b>55 793</b>	<b>100%</b>	<b>1 323</b>	<b>81 757</b>	<b>100%</b>	<b>1 487</b>	<b>75 171</b>	<b>100%</b>	<b>-8,06%</b>

#### Répartition des mises en force par type de matériel

(En mDT)

Année	2009		2010		2011		Variations 2011/2010
	Type de matériel	Montant	Part	Montant	Part	Montant	
<b>Equipements spécifiques</b>	<b>6 224</b>	<b>11,16%</b>	<b>7 073</b>	<b>8,65%</b>	<b>5 425</b>	<b>7,22%</b>	<b>-23,30%</b>
Equipements d'exploitation	5 721	10,25%	6 615	8,09%	5 121	6,81%	-22,59%
Matériel informatique et bureautique	0	0,00%	184	0,23%	304	0,40%	65,22%
Equipements médicaux	503	0,90%	274	0,34%	0	0	-100,00%
<b>Equipements non spécifiques</b>	<b>49 569</b>	<b>88,84%</b>	<b>74 684</b>	<b>91,35%</b>	<b>69 746</b>	<b>92,78%</b>	<b>-6,61%</b>
Matériel de transport	44 043	78,94%	62 060	75,91%	63 340	84,26%	2,06%
- Matériel de Transport léger	29 288	52,49%	36 684	44,87%	42 043	55,93%	14,61%
- Poids lourds	14 755	26,45%	25 376	31,04%	21 297	28,33%	-16,07%
Equipements de travaux publics	3 099	5,55%	8 692	10,63%	5 487	7,30%	-36,87%
Immobilisations	2 427	4,35%	3 932	4,81%	919	1,22%	-76,63%
<b>Total</b>	<b>55 793</b>	<b>100,00%</b>	<b>81 757</b>	<b>100,00%</b>	<b>75 171</b>	<b>100,00%</b>	<b>-8,06%</b>

### 3.2.4 - Evolution de l'encours financier

L'encours financier s'est élevé à 135 177 mDT au terme de l'exercice 2011 contre 114 200 mDT en 2010, enregistrant une augmentation de 20 977 mDT.

L'encours financier, au 31/12/2011, se détaille par type de bien, comme suit :

#### Répartition de l'encours financier par type de bien

(En mDT)

Année	2009		2010		2011		Variations 2011/2010
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Mobilier	70 804	88,95%	104 272	91,31%	126 884	93,87%	21,69%
Leasing Immobilier	8 800	11,05%	9 928	8,69%	8 293	6,13%	-16,47%
<b>Total</b>	<b>79 604</b>	<b>100,00%</b>	<b>114 200</b>	<b>100,00%</b>	<b>135 177</b>	<b>100,00%</b>	<b>18,37%</b>

L'encours financier, au 31/12/2011 se détaille par secteur d'activité, comme suit :

#### Répartition sectorielle de l'encours financier

(En mDT)

Année Secteur	2009		2010		2011		Variations 2011/2010
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Bâtiment et Travaux publics	6 308	7,92%	9 240	8,09%	8 344	6,17%	-9,69%
Industrie	15 410	19,36%	17 150	15,02%	15 857	11,73%	-7,54%
Tourisme	16 587	20,84%	21 190	18,56%	18 305	13,54%	-13,61%
Commerce et Services	37 353	46,92%	57 978	50,77%	75 761	56,05%	30,67%
Agriculture	3 946	4,96%	8 643	7,57%	16 910	12,51%	95,65%
<b>Total</b>	<b>79 604</b>	<b>100,00%</b>	<b>114 200</b>	<b>100,00%</b>	<b>135 177</b>	<b>100,00%</b>	<b>18,37%</b>

### 3.2.5 - Analyse des engagements sur la clientèle

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31 décembre 2011 la somme de 151 002 mDT contre 126171 mDT à la fin de l'année 2010.

Les créances classées sont passées de 11432 mDT à fin 2010 à 21 562 mDT en 2011 représentant ainsi 14,28% du total des créances, en 2011, contre 9,06% une année auparavant.

#### Evolution des produits réservés et des provisions

(en mDT)

En mDT	2009	2010	2011
Provisions pour risques	6 364	7 443	9 042
Produits réservés	696	710	1 161
<b>Total</b>	<b>7 060</b>	<b>8 153</b>	<b>10 203</b>

## Evolution des créances :

Le tableau suivant retrace l'évolution des créances courantes et les créances classées et leur couverture par les agios réservés et les provisions affectées.

En mDT	2009	2010	2011
<b>Créances courantes (Classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)</b>	<b>81 205</b>	<b>114 740</b>	<b>129 440</b>
<b>Créances Classées</b>	<b>10 084</b>	<b>11 432</b>	<b>21 562</b>
Classe 2	1 329	1 879	5 632
Classe 3	960	844	5 061
Classe 4	7 795	8 709	10 869
<b>Total des créances</b>	<b>91 289</b>	<b>126 172</b>	<b>151 002</b>
Ratio des créances classées	11,05%	9,06%	14,28%
Cumul des produits réservés et des provisions	7 060	8 153	10 203
Ratio de couverture des créances classées (Cumul des produits réservés et des provisions/créances classées)	70,01%	71,32%	47,32%

## 3.3 - Description de l'activité au 30 juin 2012

### 3.3.1 - Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing

En mDT	Ensemble du Secteur*			Arab International Lease			Part de Marché de l'AIL		
	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
<b>Approbations</b>	992 100	706 500	1 449 100	48 817	43 287	79 536	4,92%	6,13%	5,48%
<b>Mises en force</b>	710 700	557 900	1 174 000	41 948	38 779	75 171	5,90%	6,95%	6,39%
<b>Encours</b>	2 325 200	2 018 600	2 161 400	144 334	127 214	135 177	6,21%	6,30%	6,25%

(\*) Source : CIL

### 3.3.2 - Evolution des approbations

Au 30/06/2012, le volume total des approbations a atteint la somme de 48 817 mDT contre 43 287 mDT au 30/06/2011, enregistrant ainsi une hausse de 12,77%.

#### Répartition des Approbations par type de bien

(En mDT)

Année	30/06/2012		30/06/2011		31/12/2011		Variation S1 2012/S1 2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	548	1,12%	762	1,76%	1 280	1,61%	-28,08%
Leasing Mobilier	48 269	98,88%	42 525	98,24%	78 256	98,39%	13,51%
<b>Total</b>	<b>48 817</b>	<b>100,00%</b>	<b>43 287</b>	<b>100,00%</b>	<b>79 536</b>	<b>100,00%</b>	<b>12,78%</b>

Les approbations du premier semestre 2012 ont été accordées pour le financement de 1 037 opérations de leasing réparties comme suit :

## Répartition sectorielle des Approbations

(En mDT)

Secteur	30/06/2012			30/06/2011			31/12/2011			Variation
	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	S1 2012/ S1 2011
Agriculture	186	5 741	11,76%	154	4 392	10,15%	320	8 503	10,69%	30,70%
Industrie	101	4 794	9,82%	80	4 291	9,91%	163	10 101	12,70%	11,73%
Commerce	213	9 946	20,37%	173	8 100	18,71%	347	15 137	19,03%	22,79%
Autres Services	51	2 172	4,45%	29	1 252	2,89%	59	2 386	3,00%	73,48%
Transport	341	19 277	39,49%	143	11 979	27,67%	329	21 520	27,06%	60,92%
Bâtiment et Travaux publics	54	4 139	8,48%	39	2 876	6,64%	86	5 606	7,05%	43,90%
Tourisme	91	2 749	5,63%	124	10 398	24,02%	276	16 283	20,47%	-73,57%
<b>Total</b>	<b>1 037</b>	<b>48 817</b>	<b>100,00%</b>	<b>742</b>	<b>43 287</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 580</b>	<b>79 536</b>	<b>100,00%</b>	<b>12,78%</b>

### 3.3.3 - Evolution des mises en force

Les mises en force ont progressé de 8,17% atteignant 41 948 mDT au 30/06/2012 contre 38 779 mDT au 30/06/2011.

#### Répartition des mises en force par type de bien

(En mDT)

	30/06/2012		30/06/2011		31/12/2011		Variation
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	S1 2012/ S1 2011
Leasing Immobilier	408	0,97%	654	1,69%	916	1,22%	-37,61%
Leasing Mobilier	41 540	99,03%	38 125	98,31%	74 255	98,78%	8,96%
<b>Total</b>	<b>41 948</b>	<b>100%</b>	<b>38 779</b>	<b>100%</b>	<b>75 171</b>	<b>100%</b>	<b>8,17%</b>

Les mises en force du premier semestre 2012 ont touché 905 opérations de leasing.

#### Répartition sectorielle des Mises en Force

(En mDT)

Secteur	30/06/2012			30/06/2011			31/12/2011			Variation
	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	S1 2012/ S1 2011
Agriculture	182	5 496	13,10%	138	4 210	10,86%	304	8 516	11,33%	30,55%
Industrie	103	4 867	11,60%	66	3 127	8,06%	152	8 687	11,56%	55,65%
Commerce	188	8 498	20,26%	150	7 177	18,51%	327	13 801	18,36%	18,41%
Autres Services	44	1 889	4,50%	23	1 111	2,86%	55	2 332	3,10%	70,05%
Transport	236	14 297	34,08%	125	10 416	26,86%	307	20 523	27,30%	37,26%
Bâtiment et Travaux public	47	3 362	8,01%	43	3 246	8,37%	89	5 935	7,90%	3,56%
Tourisme	105	3 539	8,44%	114	9 491	24,47%	253	15 377	20,46%	-62,72%
<b>Total</b>	<b>905</b>	<b>41 948</b>	<b>100%</b>	<b>659</b>	<b>38 779</b>	<b>100%</b>	<b>1 487</b>	<b>75 171</b>	<b>100%</b>	<b>8,17%</b>

### Répartition des mises en force par type de matériel

(En mDT)

Type de matériel	30/06/2012		30/06/2011		31/12/2011		Variation S1 2012/ S1 2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
<b>Equipements spécifiques</b>	<b>1 706</b>	<b>4,07%</b>	<b>1 546</b>	<b>3,99%</b>	<b>5 425</b>	<b>7,22%</b>	<b>10,36%</b>
Equipements d'exploitation	1 706	4,07%	1 253	3,23%	5 121	6,81%	36,16%
Matériel informatique et bureautique	0	0,00%	21	0,05%	304	0,40%	-100,00%
Equipements médicaux	0	0,00%	272	0,70%	0	0,00%	-100,00%
<b>Equipements non spécifiques</b>	<b>40 242</b>	<b>95,93%</b>	<b>37 233</b>	<b>96,01%</b>	<b>69 746</b>	<b>92,78%</b>	<b>8,08%</b>
Matériel de transport	35 538	84,72%	33 166	85,52%	63 340	84,26%	7,15%
- Matériel de Transport léger	24 351	58,05%	20 330	52,42%	42 043	55,93%	19,78%
- Poids lourds	11 186	26,67%	12 836	33,10%	21 297	28,33%	-12,85%
Equipements de travaux publics	4 296	10,24%	3 414	8,80%	5 487	7,30%	25,85%
Immobilisations	408	0,97%	654	1,69%	919	1,22%	-37,60%
<b>Total</b>	<b>41 948</b>	<b>100%</b>	<b>38 779</b>	<b>100%</b>	<b>75 171</b>	<b>100%</b>	<b>8,17%</b>

### 3.3.4 - Evolution de l'encours financier

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30/06/2011 la somme de 144 334 mDT contre 127 214 mDT au 30/06/2011, soit une augmentation de 13,46%.

L'encours financier, au 30/06/2012, se détaille par type de bien, comme suit :

#### Répartition de l'encours financier par type de bien

(En mDT)

Evolution de l'encours financier net	30/06/2012		30/06/2011		31/12/2011		Variation S1 2012/S1 2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	7 605	5,27%	9 411	7,40%	126 884	93,87%	-19,19%
Leasing Mobilier	136 729	94,73%	117 803	92,60%	8 293	6,13%	16,07%
<b>Total</b>	<b>144 334</b>	<b>100,00%</b>	<b>127 214</b>	<b>100,00%</b>	<b>135 177</b>	<b>100,00%</b>	<b>13,46%</b>

La répartition sectorielle des encours financiers est la suivante :

#### Répartition sectorielle de l'encours financier

(En mDT)

Secteur	30/06/2012		30/06/2011		31/12/2011		Variation S1 2012/S1 2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Bâtiment et Travaux publics	11 592	8,03%	10 061	7,91%	8 344	6,17%	15,22%
Industrie	19 998	13,86%	16 988	13,35%	15 857	11,73%	17,72%
Tourisme	10 120	7,01%	24 465	19,23%	18 305	13,54%	-58,63%
Commerce et Services	87 971	60,95%	65 100	51,17%	75 761	56,05%	35,13%
Agriculture	14 653	10,15%	10 600	8,33%	16 910	12,51%	38,24%
<b>Total</b>	<b>144 334</b>	<b>100,00%</b>	<b>127 214</b>	<b>100,00%</b>	<b>135 177</b>	<b>100,00%</b>	<b>13,46%</b>



### 3.3.5 - Analyse des engagements sur la clientèle

Le total des engagements sur la clientèle ont progressé de 12,50% en passant de 144 840 mDT au 30/06/2011 à 162 946 mDT au 30/06/2012.

Les créances classées sont passées de 24 037 mDT au 30/06/2011 à 23 220 mDT au 30/06/2012 représentent ainsi 14,25% du total des créances au 30/06/2012, contre 16,60% au 30/06/2011.

#### Evolution des produits réservés et des provisions

En mDT	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Evolution S1 2012/S1 2011
Provisions pour risques	10 105	8 166	9 042	23,74%
Produits réservés	1 224	1 134	1 161	7,97%
<b>Total</b>	<b>11 329</b>	<b>9 300</b>	<b>10 203</b>	<b>21,81%</b>

Le tableau suivant retrace l'évolution des créances courantes et les créances classées et leur couverture par les agios réservés et les provisions affectées.

En mDT	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Créances courantes (Classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	139 726	120 803	129 440
Créances Classées	23 220	24 037	21 562
Classe 2	6 453	10 590	5 632
Classe 3	4 950	3 994	5 061
Classe 4	11 817	9 453	10 869
<b>Total des créances</b>	<b>162 946</b>	<b>144 840</b>	<b>151 002</b>
Ratio des créances classées	14,25%	16,60%	14,28%
Couverture (provisions et produits réservés)	11 329	9 300	10 203
Ratio de couverture des créances classées (Cumul des produits réservés et des provisions/créances classées)	48,79%	38,69%	47,32%

### 3.4.1 - Indicateurs trimestriels d'activité arrêtés au 31 Décembre 2012

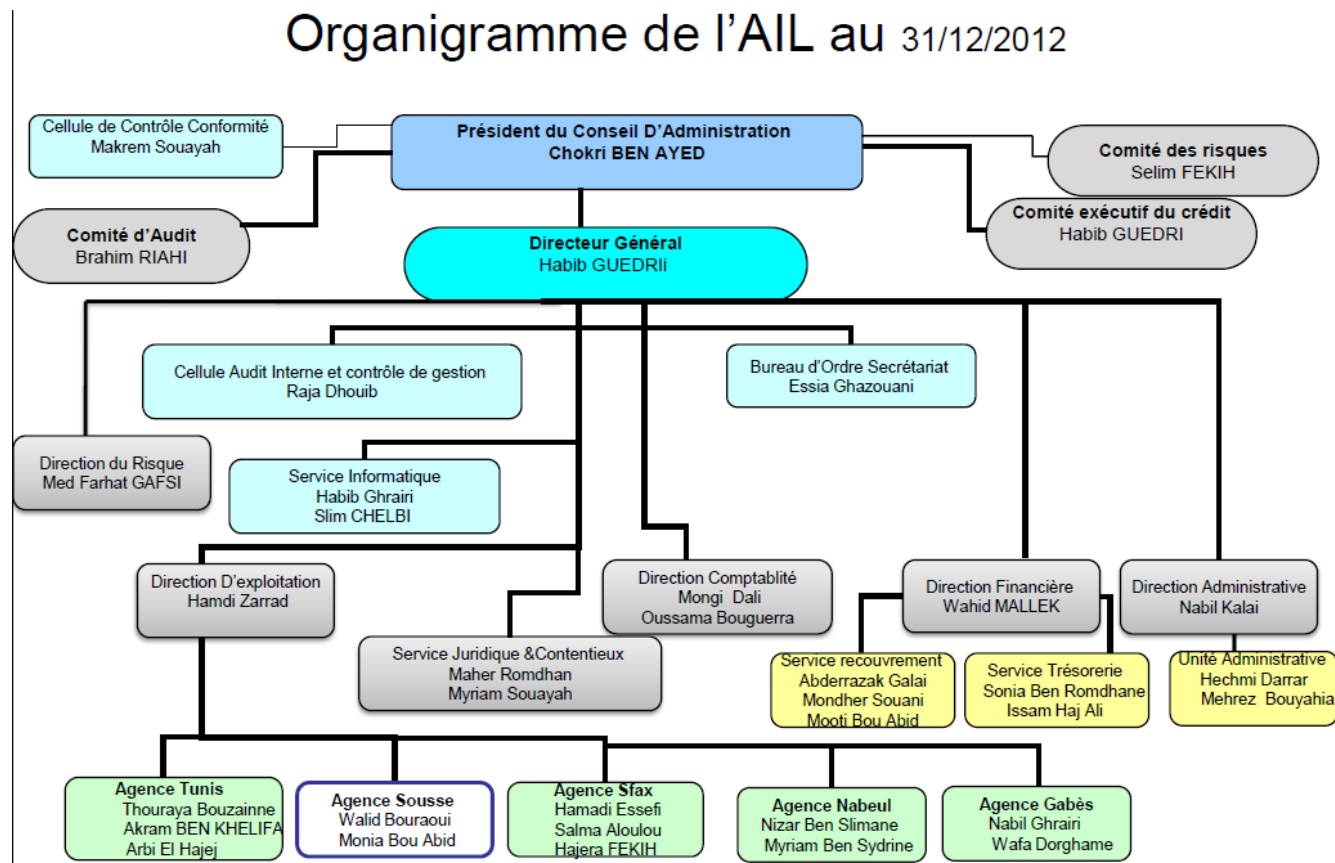
(En milliers de dinars)	31/12/2012*	31/12/2011	Variation %
Approbations	90 734	79 536	14,08%
Mises en force	88 644	75 171	17,92%
Encours financiers	157 424	135 177	16,46%
Total des engagements courants (a)	152 328	129 440	17,68%
Total des engagements classés (b)	18 900	21 562	-12,35%
Total des engagements (c)=a+b	171 228	151 002	13,39%
Ratio des engagements classés (d)=b/c	11,04%	14,28%	-3,24%
Ressources d'emprunts	139 141	114 453	21,57%
Capitaux propres	22 431	20 869	7,48%
Revenus de leasing	14 965	12 637	18,42%
Produit net de leasing	6 830	6 033	13,21%
Total des charges d'exploitation	2 422	2 215	9,35%
Trésorerie nette	1 988	-500	-497,60%

\* chiffres non audités

### 3.4 - Organisation de la société

#### Organigramme de l'AIL

L'organigramme de l'AIL se présente comme suit :



### 3.5 - Contrôle Interne

L'AIL a mis en place un système approprié de contrôle interne qui garantit l'évaluation permanente des procédures internes, la détermination, et la maîtrise des risques liés à l'activité de la société.

L'Arab International Lease a engagé les mécanismes de contrôle et les structures administratives nécessaires en vue d'assurer la conduite ordonnée et efficace de l'activité de la société.

#### Le comité permanent d'audit interne :

Depuis juin 2005, la société s'est dotée d'un comité d'audit qui selon le texte légal « le comité d'audit veille au respect par la société de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions réglementaires ».

En ce qui concerne l'exercice 2011, Les principaux points évoqués lors des réunions du comité d'audit sont :

- Audit des dossiers commerciaux de l'agence Sfax
- Audit des paiements fournisseurs
- Suivi des recommandations des différentes instances de contrôle
- Autres missions ponctuelles...

Le comité d'audit est composé par cinq membres permanents :

- Monsieur BRAHIM RIAHI : Administrateur indépendant, Président du comité d'audit
- Madame Rim LAKHOUA : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne
- Monsieur Abdeljelil BEN MOSBAH : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne
- Madame Hèla OURABI : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne
- Madame Rafika AKKARI : représentant de la Société Tunisienne des Banques-STB.

### **Comité Exécutif de Crédit**

En application de la circulaire de la BCT 2006-07 du 24 juillet 2006, le comité exécutif de crédits a été créé depuis le 6 juin 2007 en but de s'assurer du respect des conditions et des plafonds fixés par le conseil d'administration en matière de politique de financement et notamment les montants des crédits accordés, leur répartition sectorielle, les taux d'intérêt. Ce comité se réunit sur convocation du directeur général pour statuer sur des demandes de financement dépassant 300 000 DT et n'excédent pas 1 000 000 DT.

Le Comité Exécutif de Crédits est composé comme suit :

- Monsieur Chokri BEN AYED : Président du CA de l'AIL ;
- Monsieur Alain MORFIN : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK ;
- Monsieur Mehdi BEN RAYANA : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne
- Monsieur Habib GUEDRI : Directeur Général de l'AIL.

### **La cellule contrôle de conformité :**

La cellule contrôle de conformité a été créée le 6 juin 2007 conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006. L'organe de contrôle de la conformité est Chargé notamment :

- De s'assurer de l'exécution par l'établissement de crédit de ses obligations légales et de son respect des bonnes pratiques et des règles professionnelles et déontologiques.
- D'identifier et de déterminer les risques de non-conformité et d'évaluer leurs effets sur l'activité de l'établissement de crédit.
- De soumettre au conseil d'administration des rapports comportant des propositions de mesures susceptibles de maîtriser et de traiter les risques de non-conformité, et
- D'assister les services et autres organes de l'établissement de crédit pour garantir la conformité aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux bonnes pratiques et aux règles professionnelles et déontologiques, y compris la proposition de programmes de formation à l'intention des agents chargés de la fonction de contrôle de la conformité.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 06 juin 2007, Mr Makrem SOUAYAH a été nommé responsable de la cellule contrôle de conformité.

### **Le comité des risques**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil d'administration a décidé, par délibération en date du 25 juin 2012, d'instituer un Comité des risques.

Le comité des risques est composé des membres suivants :

- Monsieur Sélim FEKIH : Administrateur indépendant, président du comité
- Monsieur Eric BEDES : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne
- Monsieur Abdessattar BEN GHEDIFA : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne
- Monsieur Sami EL ABED : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne.

Le comité des risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et la surveillance des risques et au respect de la réglementation des politiques arrêtés en la matière. Par

ailleurs, le comité recommande au Conseil d'Administration des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

#### **Le médiateur bancaire :**

Le conseil d'administration du 6 juin 2007 a désigné Monsieur Taher ELLEUCH comme médiateur bancaire de la société et en application du décret 2006-1881 du 10 juillet 2006 fixant les conditions d'exercice de l'activité du médiateur bancaire qui devra statuer sur la recevabilité des plaintes qui lui sont soumises par décision motivée. Cette mission a été renouvelée en 2010 pour un mandat de 3 ans.

### **3.6 - Système d'information**

Les opérations de leasing sont gérées par l'application WINLEASE. L'AIL dispose d'un logiciel de paie qui a été développé sous Windows avec Microsoft Access et qui sert à calculer les salaires, les primes, etc.

Récemment, le service informatique a acquis une application permettant de gérer automatiquement les paiements de tous les tiers qui traitent avec l'AIL.

Par ailleurs, l'ouverture des nouvelles agences a nécessité l'installation et la mise en œuvre de la connexion entre les agences et le siège assurée par une liaison MPLS WIMAX.

Parmi les projections futures figure le redéveloppement de WINLEASE PRO sous une plateforme en ligne.

### **3.7 - Politique sociale et effectif de la société**

L'évolution de la répartition du personnel de l'AIL par niveau d'instruction, entre 2009 et 2012, se présente comme suit :

<b>Catégories</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Personnel de direction	4	4	5	5
Personnel d'encadrement	12	16	19	19
Personnel d'exécution	9	9	9	9
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>33</b>

La rémunération du personnel de l'AIL est régie par la convention collective du personnel des banques et des établissements financiers.

Depuis 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au personnel sur la base du résultat de l'exercice.

Cette prime varie de 0,5 à 1,5 mois de salaire en fonction du rendement.

Au titre de l'exercice 2010 et à l'instar des exercices précédents, le conseil d'administration a décidé de servir un intéressement au personnel et ce pour les efforts qu'ils ont déployés. Cette prime a été reconduite et le plafond a été porté à 70 000 dinars.

Au titre de l'exercice 2011 et à l'instar des exercices précédents, le conseil d'administration du 25 juin 2012 a décidé de servir un intéressement au personnel et ce pour les efforts qu'ils ont déployés. Cette prime a été reconduite et le plafond a été porté à 83 000 dinars.

Le personnel de l'A.I.L. a bénéficié d'actions de formation en 2011 pour environ 20 000 dinars visant à améliorer leur performance et à être à la page des nouvelles techniques utilisées dans le secteur.

### **3.8 - Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité**

En tant qu'établissement financier, l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, est confrontée aux risques suivants :

#### **Le risque de crédit :**

L'article 22 de la circulaire de la Banque Centrale n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la direction d'exploitation se charge du montage des propositions de financement qui sont par la suite analysées par le service étude sur la base d'un outil de scoring. Ces dossiers seront en dernière étape, traités par le comité interne de crédit (financement ne dépassant pas 300mDT).

La direction des risques de la BTK intervient d'une part pour le suivi et le contrôle de risque et d'autre part pour la participation aux décisions relatives aux dossiers en dehors de la délégation de l'AIL au sein du comité exécutif de crédit (financement entre 300 mDT et 1MDT) ou du Conseil d'Administration (financement supérieur à 1 MDT).

### **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société n'est pas exposée au risque de change, dans la mesure où ses avoirs et ses engagements sont contractés et libellés en Dinars Tunisien.

### **Le risque global de taux d'intérêt :**

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Certaines ressources de la société sont indexées au Taux du marché monétaire (TMM). Ces ressources risqueraient de faire supporter la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Pour faire face à ce risque l'AIL a essayé de diversifier ses ressources de financement, à court et moyen terme, auprès des banques et du marché financier à la fois à taux fixe et à taux variable.

### **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, un comité interne est tenu mensuellement afin d'assurer une meilleure allocation des actifs et des passifs de la société.

### **Risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La direction financière à travers le service recouvrement se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement.

Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux rattaché à la direction générale.

### **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n : 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

### **3.9 - Dépendance de la société**

La dépendance de l'AIL s'apprécie principalement par le niveau de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire 2001-12 du 4 mai 2001 :

#### **Application de l'article 1 :**

Conformément à l'article 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par le circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, le circulaire 2001-12 du 4 Mai 2001 et le circulaire 2012-09 du 29 juin 2012 le montant des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de la société, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des dits fonds propres nets ;

Au 31/12/2011, des relations totalisant 1 445 645 DT rentrent dans cette catégorie mais ne dépassant pas la limite de 3 fois les fonds propres de la société d'où respect de cette condition.

- Et 1,5 fois les fonds propres nets de la société pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

Au 31/12/2011, aucune relation ne rentre dans cette catégorie donc ne dépassant pas la limite de 1,5 fois les fonds propres de la société d'où respect de cette condition.

**L'article 1 est respecté.**

#### **Application de l'article 2 :**

En vertu de l'article 2 de la circulaire sus mentionnée, les risques encourus ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Au 31/12/2011, aucune relation ne présente un engagement supérieur à 25% des fonds propres de la société.

**L'article 2 est respecté.**

#### **Application de l'article 3 :**

Conformément à l'article 3 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire 99-04 , par la circulaire n° 2001-12 et le circulaire 2012-09 du 29 juin 2012 le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la société, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets.

Au 31/12/2011, aucun des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social, ne présente de risques encourus envers la société.

**L'article 3 est respecté.**

#### **Application de l'article 4 :**

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, les -fonds propres nets de la société doivent représenter- en permanence au moins 8% du total des risques encourus pondérés.

Au 31/12/2011, les fonds propres nets de l'AIL totalisent 20 184 387 DT et représentent environ 14,56% du total des actifs pondérés.

**L'article 4 est respecté.**

### **3.10 - Litige ou arbitrage**

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors des contentieux liés à l'activité.

### 3.11 - Politique d'investissement de la société

L'investissement en immobilisations consiste à consolider et à renouveler les équipements informatiques, bureautiques et les moyens de transport.

Le montant des investissements propres en de la société pour la période 2012-2017 se résume comme suit :

Année	2012e	2013p	2014p	2015p	2016p	2017
Investissement	150	150	100	120	120	120

Il est à rappeler qu'au cours de l'exercice 2012 la société a réalisé les investissements suivants :

Rubrique	Budget 2012	Réalisation 2012	Reliquat
Équipement Informatique	30	26	(4)
Équipements bureautiques et autres	60	10	(50)
Moyens de Transport	60	55	(5)
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>91</b>	<b>(59)</b>

Concernant les investissements en portefeuille, l'AIL ne prévoit pas d'investissements d'ordre stratégique.



## CHAPITRE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

### 4.1 - Patrimoine de la société au 31/12/2011

#### 4.1.1 - Créances de leasing

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

(en dinars)

	31/12/2011	31/12/2010
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>148 143 544</b>	<b>122 297 010</b>
Encours Financiers	135 177 030	114 200 473
Impayés	13 835 449	8 887 415
Intérêts échus différés	-868 934	-790 878
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>1 871 515</b>	<b>2 527 269</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>150 015 059</b>	<b>124 824 280</b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	-9 041 714	-7 443 033
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	-625 000	
Produits réservés	-1 257 146	-709 672
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>139 091 198</b>	<b>116 671 575</b>

#### Analyse par secteur d'activité :

L'analyse des créances de leasing par secteur d'activité se présente comme suit :

(en dinars)

Secteur	31/12/2011	31/12/2010
Bâtiment et Travaux publics	8 344 242	9 240 198
Industrie	15 856 745	17 149 608
Tourisme	18 305 051	21 190 251
Commerce et Services	75 761 214	57 977 732
Agriculture	16 909 778	8 642 684
<b>Total</b>	<b>135 177 030</b>	<b>114 200 473</b>

#### Répartition par type de matériel :

Les créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

(en dinars)

Type de matériel	31/12/2011	31/12/2010
Equipements	13 324 248	12 010 993
Matériel roulant	112 660 738	90 842 017
Matériel spécifique	899 421	1 419 559
<b>Sous total</b>	<b>126 884 408</b>	<b>104 272 569</b>
Immobilier	8 292 622	9 927 905
<b>Total</b>	<b>135 177 030</b>	<b>114 200 473</b>

## 4.1.2 - Immobilisations corporelles

Au 31/12/2011, cette rubrique se présente ainsi :

(en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissement				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,00%	233 235	39 900	0	273 134	91 385	46 647		138 032	135 102
Equipements de bureau	10,00%	90 485	7 881		98 366	52 240	6 761		59 001	39 365
Matériel informatique	33,30%	172 882	28 057		200 939	129 608	27 721		157 329	43 610
Installations générales	10,00%	92 440	15 968		108 408	29 536	9 788		39 324	69 083
<b>Totaux</b>		<b>589 042</b>	<b>91 806</b>	<b>0</b>	<b>680 848</b>	<b>302 770</b>	<b>90 917</b>	<b>0</b>	<b>393 687</b>	<b>287 161</b>

## 4.1.3 - Immobilisations Financières (placement à long terme)

Le coût d'acquisition des titres de participation de l'AIL s'élève au 31/12/2011 à 1 100 000 dinars détaillé comme suit :

(en dinars)

Titres de participation	Nombre d'Actions	Valeur nominale	Montant
International SICAR (Groupe UIB)	65 000	10	650 000
UNIVERS INVEST SICAR (Groupe BTK)	90 000	5	450 000
<b>Total</b>			<b>1 100 000</b>

## 4.2 - Etats financiers comparés au 31 décembre

### Changement de méthode de présentation

Les dettes envers la clientèle au titre des primes d'assurance perçues d'avance par l'A.I.L pour le compte de la compagnie COMAR\* figuraient, à tort, antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, parmi les éléments de la rubrique "Autres actifs" de manière compensée avec les créances de primes appelées et non encore versées par d'autres clients. La diversité des contreparties débitrices et créditrices ne justifie aucunement la compensation, et a rendu nécessaire le reclassement desdites dettes parmi les éléments de la rubrique "Autres passifs", sous l'intitulé "Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing".

Par ailleurs des comptes d'attente à soldes créditeurs figuraient, à tort, antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, en soustractif parmi les éléments de la rubrique "Autres actifs". Lesdits comptes ont été reclassés sous un intitulé approprié parmi les éléments de la rubrique "Autres passifs".

A des fins comparatives, le bilan publié au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a été retraité, en pro-forma :

Libellé (en dinars)	Ancien poste	Nouveau poste	31-déc-10
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing	Autres Actifs	Autres Passifs	-21 018
Comptes d'attente à soldes créditeurs	Autres Actifs	Autres Passifs	-179
<b>Total des reclassements opérés par rapport au bilan publié</b>			<b>-21 197</b>

\*Convention cadre conclue entre la COMAR et l'AIL prévoyant l'adhésion facultative, par les clients de la société, à un régime de couverture, par la première, des biens donnés en leasing moyennant la collecte des primes y afférentes par la seconde

## 4.2.1 - Bilans comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 31 Décembre		
		2011	2010	2009
<b>ACTIF</b>				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	2 285 948	1 271 779	1 734 043
Placements à court terme				12 906
Créances issues d'opérations de leasing	6	139 091 198	116 671 575	81 168 821
Placements à long terme	7	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	3 259	1 976	1 572
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	287 161	286 272	182 916
Autres actifs	10	7 533 506	6 582 292*	2 910 681
		<b><i>Total de l'actif</i></b>	<b><i>150 301 073</i></b>	<b><i>125 913 895</i></b>
			<b><i>87 110 940</i></b>	
<b>PASSIF</b>				
Concours bancaires	11	2 785 841	6 663 979	5 436 124
Emprunts et dettes rattachées	12	114 453 160	86 693 666	60 196 300
Dettes envers la clientèle	13	2 214 032	1 376 306	1 137 224
Fournisseurs et comptes rattachés	14	8 097 376	14 093 957	5 366 842
Autres passifs	15	1 881 564	1 449 439*	845 579
		<b><i>Total du passif</i></b>	<b><i>129 431 973</i></b>	<b><i>110 277 348</i></b>
			<b><i>72 982 069</i></b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital		15 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserves		4 448 475	3 252 755	2 623 778
Résultats reportés		394 603	379 839	207 668
Résultat de l'exercice		1 026 021	2 003 954	1 297 425
		<b><i>Total des capitaux propres</i></b>	<b><i>20 869 100</i></b>	<b><i>15 636 548</i></b>
		<b><i>Total passif et capitaux propres</i></b>	<b><i>150 301 073</i></b>	<b><i>125 913 895</i></b>
			<b><i>87 110 940</i></b>	

\* Données retraitées à des fins comparatives (Cf. note4)

## 4.2.2 - Etats de résultats comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 31 Décembre		
		2011	2010	2009
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		12 444 744	10 672 444	7 802 037
Autres produits sur opérations de leasing		191 964	161 357	123 504
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>17</b>	<b>12 636 708</b>	<b>10 833 801</b>	<b>7 925 542</b>
Charges financières nettes	<b>18</b>	<b>-6 627 928</b>	<b>-4 875 821</b>	<b>-3 578 986</b>
Produits des placements	<b>19</b>	24 000	34 268	32 751
<b>PRODUIT NET DE LEASING</b>		<b>6 032 780</b>	<b>5 992 248</b>	<b>4 379 306</b>
Charges de personnel	20	-1 429 598	-1 120 604	(959 367)*
Autres charges d'exploitation	21	-692 478	-689 392	(591 771)*
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	-92 615	-75 251	-65 071
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-2 214 692</b>	<b>-1 885 248</b>	<b>-1 616 209</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>3 818 088</b>	<b>4 107 000</b>	<b>2 763 098</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	-2 223 681	-1 078 679	-766 935
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 594 407</b>	<b>3 028 321</b>	<b>1 996 163</b>
Autres gains ordinaires		3 876	72 318	17 482
Autres pertes ordinaires		-	-	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>1 598 283</b>	<b>3 100 640</b>	<b>2 013 645</b>
Impôt sur les bénéfices	24	-572 262	-1 096 685	-716 219
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 026 021</b>	<b>2 003 954</b>	<b>1 297 426</b>
Résultat par action (de base et dilué)	16	1,006	2,004	1,297

#### 4.2.3 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 31 Décembre		
		2011	2010	2009
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>				
Encaissements reçus des clients		73 628 541	66 281 200	50 323 026
Décaissements pour financement de contrats de leasing		-89 661 619	-85 116 323	-61 763 951
Sommes versés aux fournisseurs		-112 267	-449 544	-72 552
Sommes versés au personnel		-1 159 693	-966 157	-1 109 979
Intérêts payés		-6 139 910	-4 344 430	-2 995 860
Impôts et taxes payés		-2 862 409	-2 298 753	-1 802 648
Autres flux liés à l'exploitation		24 000	26 438	17 724
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		<b>-26 283 356</b>	<b>-26 867 569</b>	<b>-17 404 241</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>				
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-94 787	-179 019	-25 066
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	20 200	-
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-126 700	-123 900	-39 800
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		5 818	60 169	-
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		<b>-215 669</b>	<b>-222 549</b>	<b>-64 866</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>				
Encaissement suite à l'émission d'actions		5 000 000		
Dividendes et autres distributions		-800 000	-500 000	-420 000
Encaissements provenant des emprunts		111 690 000	95 000 000	59 500 000
Remboursement d'emprunts		-84 498 667	-69 100 000	-39 300 000
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		<b>31 391 333</b>	<b>25 400 000</b>	<b>19 780 000</b>
			-	
Variation de trésorerie		<b>4 892 308</b>	<b>-1 690 118</b>	<b>2 310 893</b>
Trésorerie en début de période	25	<b>-5 392 200</b>	<b>-3 702 081</b>	<b>-6 012 974</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>25</b>	<b>-499 892</b>	<b>-5 392 200</b>	<b>-3 702 081</b>

## 4.2.4 - Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2011

### *Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2011*

#### Notes aux états financiers :

##### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

###### (a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Noura 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à la somme de 15.000.000 DT divisé en 1.500.000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

La répartition du capital se présente comme suit au 31 Décembre 2011:

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	974 990	9 749 900	64,999%
U.I.B	200 000	2 000 000	13,333%
Arab Investment Company "A.I.C"	200 000	2 000 000	13,333%
Arab Fisheries Company "A.F.C"	50 000	500 000	3,333%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	10	100	0,001%
<b>Total Général</b>	<b>1 500 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>100%</b>

A la date d'autorisation pour publication de ces états financiers, la participation de la B.T.K au capital de l'A.I.L est passée à **94,999%** suite au rachat intégral des participations qui étaient détenues par l'U.I.B, par l'A.I.C et par l'A.F.C.

###### (b) Régime fiscal de la société

###### (b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2009 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2010 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

*(h-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2009, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

*(h-3)-Autres impôts et taxes :*

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### **Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2011, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

### **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### **(a) Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### **(b) Unité monétaire**

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.



Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

**Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à :

- Zéro, pour toute relation transférée à contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée à contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

**Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes par secteur économique et ce conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

*(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Par ailleurs, les marges financières courues et impayées à la date de clôture et relatives aux créances ayant fait l'objet d'une restructuration conformément à la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) ont été, également, inscrits au bilan en tant que produits réservés.

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus

*(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

*(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L., converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

*(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

*(c-8)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L. sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

**Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

#### *(c-10)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

### **Note 4. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité**

#### **4.1. Changement de méthodes comptables traité prospectivement :**

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, les créances issues des opérations de leasing faisaient l'objet d'un test de dépréciation à base individuelle uniquement.

L'introduction du principe du provisionnement collectif à base de portefeuille, à partir de l'exercice 2011 et en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables puisqu'il résulte de l'adoption d'un principe, d'une règle ou d'une pratique spécifique valable, différents de ceux utilisés pour préparer les états financiers antérieurs.

En raison de l'impossibilité matérielle pour la société d'estimer fidèlement l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas pu être envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été impactés à hauteur de **625.000 DT** correspondant à la provision collective requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

#### **4.2. Changement de méthodes de présentation**

Les dettes envers la clientèle au titre des primes d'assurance perçues d'avance par l'A.I.L. pour le compte de la compagnie COMAR<sup>1</sup> figuraient, à tort, antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, parmi les éléments de la rubrique "Autres actifs" de manière compensée avec les créances de primes appelées et non encore versées par d'autres clients. La diversité des contreparties débitrices et créditrices ne justifie aucunement la compensation, et a rendu nécessaire le reclassement desdites dettes parmi les éléments de la rubrique "Autres passifs", sous l'intitulé "Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing".

Par ailleurs des comptes d'attente à soldes créditeurs figuraient, à tort, antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, en soustractif parmi les éléments de la rubrique "Autres actifs". Lesdits comptes ont été reclassés sous un intitulé approprié parmi les éléments de la rubrique "Autres passifs".

A des fins comparatives, le bilan publié au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a été retraité, en pro-forma :

<b>Libellé</b>	<b>Ancien poste</b>	<b>Nouveau poste</b>	<b>31 Décembre 2010</b>
<b>Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing</b>	Autres Actifs	Autres Passifs	(21.018)
<b>Comptes d'attente à soldes créditeurs</b>	Autres Actifs	Autres Passifs	(179)
<b>Total des reclassements opérés par rapport au bilan publié</b>			<b>(21.197)</b>

<sup>1</sup> Convention cadre conclue entre la COMAR et l'AIL prévoyant l'adhésion facultative, par les clients de la société, à un régime de couverture, par la première, des biens donnés en leasing moyennant la collecte des primes y afférentes par la seconde.



**Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 2.285.948 DT au 31 Décembre 2011 contre 1.271.779 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Banques	2 284 802	1 270 853
Caisses	1 147	927
<b>Total</b>	<b>2 285 948</b>	<b>1 271 779</b>

**Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 Décembre 2011, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 139.091.198 DT contre un solde net de 116.671.575 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
<i>Créances sur contrats mis en force</i>	<i>148 143 544</i>	<i>122 297 010</i>
+ Encours financiers	6.1 135 177 030	114 200 473
+ Impayés	6.2 13 835 449	8 887 415
- Intérêts échus différés	(868 934)	(790 878)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>	<i>1 871 515</i>	<i>2 527 269</i>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>150 015 059</b>	<b>124 824 280</b>
<i>A déduire couverture</i>		
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(9 041 714)	(7 443 033)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(625 000)	-
Produits réservés	(1 257 146)	(709 672)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>139 091 198</b>	<b>116 671 575</b>

**6.1. Encours financiers :**

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2011 la somme de 135.177.030 DT contre 114.200.473 DT au 31 Décembre 2010.

Par rapport au 31 décembre 2010, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 20.976.556 DT expliqué comme suit :

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2011*

<b>Encours financiers au 31 décembre 2010</b>	<b>114 200 473</b>
<b>Additions de la période</b>	
Investissements	75 172 499
Relocations	1 700 381
Consolidations	122 131
<b>Retraits de la période</b>	
Remboursements	(51 787 892)
Cessions à la Valeur résiduelle	(1 341)
Cessions anticipées	(2 840 135)
Relocations	(1 389 088)
<b>Encours financiers au 31 décembre 2011</b>	<b>135 177 029</b>

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

**6.1.1. Analyse par maturité :**

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>148 616 140</b>	<b>130 729 538</b>
à recevoir dans moins d'1 an	58 812 396	50 427 690
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	89 287 117	79 333 247
à recevoir dans plus de 5 ans	516 627	968 602
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(20 572 447)</b>	<b>(18 886 398)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>128 043 693</b>	<b>111 843 141</b>
à recevoir dans moins d'1 an	48 105 070	40 697 999
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	79 451 234	70 230 956
à recevoir dans plus de 5 ans	487 390	914 186
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>67 677</b>	<b>63 129</b>
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>	<b>4 653 951</b>	<b>821 199</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	<b>2 411 708</b>	<b>1 473 006</b>
<b>Total général (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>135 177 030</b>	<b>114 200 473</b>

**6.1.2. Analyse par secteur d'activité :**

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Bâtiment et travaux publics	8 344 242	9 240 198
Industrie	15 856 745	17 149 608
Tourisme	18 305 051	21 190 251
Commerces et services	75 761 214	57 977 732
Agriculture	16 909 778	8 642 684
<b>Total</b>	<b>135 177 030</b>	<b>114 200 473</b>

**6.1.3. Analyse par type de matériel :**

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Equipements	13 324 248	12 010 993
Matériel roulant	112 660 738	90 842 017
Matériel spécifique	899 421	1 419 559
<i>Sous Total</i>	<i>126 884 408</i>	<i>104 272 569</i>
Immobilier	8 292 622	9 927 905
<b>Total</b>	<b>135 177 030</b>	<b>114 200 473</b>

**6.2. Impayés :**

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2011 la somme de 13.835.449 DT contre 8.887.415 DT au 31 Décembre 2010. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
<b>Clients ordinaires (1)</b>	<b>8 469 734</b>	<b>4 364 220</b>
Inférieur à 1 mois	2 682 849	1 561 606
Entre 1 et 3 mois	2 798 985	1 075 396
Entre 3 et 6 mois	1 016 512	274 145
Entre 6 mois et 1 année	935 267	357 034
Supérieur à 1 année	918 218	992 886
Frais	322 881	252 725
Ajustements pour chèques retournés impayés et autres	(204 977)	(149 573)
<b>Clients litigieux (2)</b>	<b>5 138 095</b>	<b>4 345 406</b>
<b>Valeurs impayées (3)</b>	<b>227 619</b>	<b>177 789</b>
<b>Total (1)+(2)+(3)</b>	<b>13 835 449</b>	<b>8 887 415</b>

6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	88 980 399	33 664 171	4 541 790	3 525 463	4 465 206	135 177 030
Impayés	866 138	3 460 728	1 125 260	1 554 648	6 828 675	13 835 449
Intérêts échus différés	(591 186)	(219 698)	(31 538)	(18 672)	(7 840)	(868 934)
Contrats en instance de mise en force	1 871 515	-	-	-	-	1 871 515
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>91 126 865</b>	<b>36 905 201</b>	<b>5 635 513</b>	<b>5 061 439</b>	<b>11 286 041</b>	<b>150 015 059</b>
Avances reçues (*)	(1 784 674)	-	(4 003)	-	(416 855)	(2 205 532)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>89 342 191</b>	<b>36 905 201</b>	<b>5 631 510</b>	<b>5 061 439</b>	<b>10 869 185</b>	<b>147 809 526</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>3 176 765</b>	<b>15 944</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 192 709</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>92 518 956</b>	<b>36 921 145</b>	<b>5 631 510</b>	<b>5 061 439</b>	<b>10 869 185</b>	<b>151 002 235</b>
Produits réservés	-	-	(145 257)	(233 757)	(782 323)	(1 161 337)
Provisions individuelles sur encours financiers	-	-	(51 763)	(344 461)	(5 708 640)	(6 104 864)
Provisions individuelles sur impayés	-	-	(506)	(85 084)	(2 851 260)	(2 936 850)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(197 526)</b>	<b>(663 301)</b>	<b>(9 342 223)</b>	<b>(10 203 051)</b>
Produits réservés	(2 926)	(92 883)	-	-	-	(95 809)
Provisions collectives	(463 000)	(1 62 000)	-	-	-	(625 000)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(465 926)</b>	<b>(254 883)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(720 809)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>92 053 030</b>	<b>36 666 262</b>	<b>5 433 983</b>	<b>4 398 138</b>	<b>1 526 962</b>	<b>140 078 375</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			3,73%	3,35%	7,20%	
			14,28%			
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>			3,51%	13,10%	85,95%	
			47,32%			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Note 7. Placements à long terme :**

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 31 Décembre 2011 et au 31 Décembre 2010 à 1 100 000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 011</b>	<b>2 010</b>
Participation - Univers SICAR ( <i>Groupe BTK</i> ) <sup>(*)</sup>	450 000	450 000
Participation - International SICAR ( <i>Groupe UIB</i> ) <sup>(**)</sup>	650 000	650 000
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 100 000</b>

(\*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.

(\*\*) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

**Note 8. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2011 une valeur nette comptable de 3.259 DT contre 1.976 DT au 31 Décembre 2010. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	62 150	2 981	-	65 131	60 174	1 698	-	61 872	3 259
<b>TOTAUX</b>		<b>62 150</b>	<b>2 981</b>	<b>-</b>	<b>65 131</b>	<b>60 174</b>	<b>1 698</b>	<b>-</b>	<b>61 872</b>	<b>3 259</b>

**Note 9. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2011 une valeur nette comptable de 287.161 DT contre 286.272 DT au 31 Décembre 2010. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	233 235	39 900		273 134	91 385	46 647		138 032	135 102
Equipements de bureau	10,0%	90 485	7 881	-	98 366	52 240	6 761	-	59 001	39 365
Matériel informatique	33,3%	172 882	28 057	-	200 939	129 608	27 721	-	157 329	43 610
Installations générales	10,0%	92 440	15 968	-	108 408	29 536	9 788	-	39 325	69 083
<b>TOTAUX</b>		<b>589 042</b>	<b>91 806</b>	<b>-</b>	<b>680 848</b>	<b>302 770</b>	<b>90 917</b>	<b>-</b>	<b>393 687</b>	<b>287 161</b>

**Note 10. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2011 la somme de 7.533.506 DT contre 6.582.292 DT au 31 Décembre 2010 et se détaille comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 011	2 010
Dépôts et cautionnements versés		305	305
Prêts et avances au personnel	<b>10.1</b>	392 549	297 984
Charges reportées	<b>10.2</b>	284 713	239 233
Fournisseurs, avances et acomptes		2 187	934
Etat, report de TVA		6 196 128	5 982 196
Etat, report d'I.S	<b>15.1</b>	423 095	-
Charges constatées d'avance	<b>10.3</b>	26 994	7 574
Produits à recevoir des tiers		2 957	2 957
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing	<b>10.4</b>	202 752	47 074
Compte d'attente		1 826	4 036
<b>Total</b>		<b>7 533 506</b>	<b>6 582 292</b>

**10.1. Prêts et avances au personnel :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
<b>Prêts accordés sur fonds social (1)</b>	<b>391 049</b>	<b>294 984</b>
Échéances à plus d'un an	354 499	262 706
Échéances à moins d'un an	36 550	32 278
<b>Avances au personnel (2)</b>	<b>1 500</b>	<b>3 000</b>
Avances sur primes	1 500	3 000
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>392 549</b>	<b>297 984</b>

**10.2. Charges reportées :**

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2011 :

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2011*

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	579 551	141 854	-	721 405	349 776	154 852	-	484 628	236 777
Frais d'émission des billets de trésorerie	(a)	75 418	-	(75 418)	-	75 418	-	(75 418)	-	-
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(b)	24 000	50 972	-	74 972	14 542	32 493	-	27 036	47 536
<b>TOTAUX</b>		<b>678 969</b>	<b>192 827</b>	<b>(75 418)</b>	<b>796 378</b>	<b>439 736</b>	<b>147 347</b>	<b>(75 418)</b>	<b>511 644</b>	<b>284 713</b>

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 147.347 DT figure parmi les charges financières.

**10.3. Charges constatées d'avance :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Fournitures de bureau et autres	9 949	-
Licence Antivirus online	1 920	-
Abonnement ADSL	425	2 592
Frais sur achat de cadeaux	14 700	4 981
<b>Total</b>	<b>26 994</b>	<b>7 574</b>

**Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2011 la somme de 2.785.841 DT contre 6.663.979 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Banques, découverts	2 785 841	6 663 979
<b>Total</b>	<b>2 785 841</b>	<b>6 663 979</b>

**Note 12. Emprunts et dettes rattachées :**

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 114.453.160 DT au 31 Décembre 2011 contre 86.693.666 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi :



*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2011*

		Au 31 Décembre	
		2 011	2 010
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>13.1</b>	<b>112 278 833</b>	<b>85 087 500</b>
Billets de trésorerie		4 000 000	-
Emprunts bancaires		67 088 833	52 087 500
Emprunts obligataires		41 190 000	33 000 000
<b>+ Intérêts et commissions postcomptés courus (2)</b>		<b>2 186 947</b>	<b>1 606 166</b>
Intérêts sur emprunts bancaires		483 202	307 654
Intérêts sur emprunts obligataires		1 529 070	1 123 837
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675
<b>- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)</b>		<b>(12 620)</b>	<b>-</b>
Intérêts sur billets de trésorerie		(12 620)	-
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>		<b>114 453 160</b>	<b>86 693 666</b>

**12.1. Valeur de remboursement des emprunts :**

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2011 :

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2011*

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	Echéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<b>BILLETS DE TRESORERIE</b>									
Billet de trésorerie UOS SICAV	3 000 000	5,00%	11 janvier 2012	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	28 février 2012	-	3 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
<b>Total des billets de trésorerie</b>				-	<b>4 000 000</b>	-	<b>4 000 000</b>	-	<b>4 000 000</b>
<b>CREDITS BANCAIRES</b>									
AL BARAKA BANK	6 500 000	TMM+2%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	67 500 000	(62 500 000)	18 000 000	-	18 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	7 000 000	-	(1 245 931)	5 754 069	4 435 467	1 318 602
AL BARAKA BANK	5 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	-	5 000 000	-	5 000 000	4 110 049	889 951
BTK	3 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	562 500	-	(562 500)	-	-	-
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	10 400 000	-	(2 600 000)	7 800 000	5 200 000	2 600 000
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 4ans et demi à partir du 31 mars 2011	12 000 000	-	(2 664 000)	9 336 000	6 672 000	2 664 000
BTK	5 000 000	5,50%	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six mois de franchise à partir du	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	1 125 000	-	(750 000)	375 000	-	375 000
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	2 000 000	-	(200 000)	1 800 000	1 400 000	400 000
BTE	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	-	3 000 000	-	3 000 000	2 500 000	500 000
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	3 000 000	-	(562 500)	2 437 500	1 687 500	750 000
BTL	3 000 000	TMM+1,10%	Principal remboursable in fine le 21 mars 2011 et Intérêts remboursables mensuellement sur 4 mois à partir du 21 décembre 2010	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	-	10 000 000	(1 413 736)	8 586 264	6 739 305	1 846 959
<b>Total des crédits bancaires</b>				<b>52 087 500</b>	<b>90 500 000</b>	<b>(75 498 667)</b>	<b>67 088 833</b>	<b>36 744 321</b>	<b>30 344 511</b>
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>									
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	4 000 000	-	(2 000 000)	2 000 000	-	2 000 000
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	(2 000 000)	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	(2 000 000)	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AIL 2010	10 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	15 000 000	-	(3 000 000)	12 000 000	9 000 000	3 000 000
AIL 2011	17 190 000	5,75%	Annuellement (2012-2016)	-	17 190 000	-	17 190 000	13 752 000	3 438 000
<b>Total des emprunts obligataires</b>				<b>33 000 000</b>	<b>17 190 000</b>	<b>(9 000 000)</b>	<b>41 190 000</b>	<b>28 752 000</b>	<b>12 438 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>85 087 500</b>	<b>111 690 000</b>	<b>(84 498 667)</b>	<b>112 278 833</b>	<b>65 496 321</b>	<b>46 782 511</b>

**Note 13. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2.214.032 DT au 31 Décembre 2011 contre 1.376.306 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Avances et acomptes reçus des clients	2 205 532	1 367 806
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	8 500
<b>Total</b>	<b>2 214 032</b>	<b>1 376 306</b>

**Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 8.097.376 DT au 31 Décembre 2011 contre 14.093.957 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
<b><i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i></b>	<b>15 701</b>	<b>8 343</b>
Factures d'achats de biens ou de prestation de services	15 701	8 343
<b><i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i></b>	<b>8 081 675</b>	<b>14 085 614</b>
Factures d'achats	717 161	677 542
Effets à payer	6 984 346	12 333 789
Factures non parvenues	374 880	1 068 995
Retenues de garantie	5 288	5 288
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>8 097 376</b>	<b>14 093 957</b>

**Note 15. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 1 881 564 DT au 31 Décembre 2011 contre 1 449 439 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 011</b>	<b>2 010</b>
Personnel, provisions pour congés payés	205 151	154 419
Personnel, autres charges à payer	127 437	97 466
Etat, retenues sur salaires	29 289	20 203
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	155 478	155 845
Etat, impôt sur les sociétés à payer <b>15.1</b>	-	451 044
Etat, autres impôts et taxes à payer	11 792	10 395
C.N.S.S	80 816	52 396
Assurance groupe	15 635	10 872
Assurance COMAR	980 528	266 602
Autres comptes créditeurs	149 475	111 777
Diverses charges à payer <b>15.2</b>	106 306	96 223
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing	18 413	21 018
Compte d'attente	1 243	1 179
<b>Total</b>	<b>1 881 564</b>	<b>1 449 439</b>

**15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 011</b>	<b>2 010</b>
+ Impôt sur les sociétés dû	572 262	1 096 686
- Acomptes provisionnels	(985 428)	(639 995)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(9 929)	(5 646)
<b>Dette (ou report) d'impôt exigible</b>	<b>(423 095)</b>	<b>451 044</b>

**15.2. Diverses charges à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Redevances téléphoniques	17 111	7 999
Honoraires	72 837	75 197
Eau & électricité	-	550
Loyers	16 358	12 478
<b>Total</b>	<b>106 306</b>	<b>96 223</b>

**Note 16. Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 011	2 010
Capital social		15 000 000	10 000 000
Réserve légale	(A)	438 399	319 210
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		2 500 000	1 500 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour fonds social	(B)	460 076	383 545
Résultats reportés		394 603	379 839
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<i>19 843 078</i>	<i>13 632 594</i>
Résultat de l'exercice (1)		1 026 021	2 003 954
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(C)</b>	<b>20 869 100</b>	<b>15 636 548</b>
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)		1 020 274	1 000 000
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2)	<b>(D)</b>	1,006	2,004

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2011*

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRBG (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 Décembre 2009</b>	<b>10 000 000</b>	<b>243 955</b>	<b>650 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>329 823</b>	<b>207 668</b>	<b>1 297 425</b>	<b>14 128 871</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 avril 2010		75 255		500 000		50 000	172 171	(797 425)	-
Distribution de dividendes								(500 000)	(500 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 965			6 965
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 243)			(3 243)
Résultat de l'exercice 2010								2 003 954	2 003 954
<b>Soldes au 31 Décembre 2010</b>	<b>10 000 000</b>	<b>319 210</b>	<b>650 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>400 000</b>	<b>383 545</b>	<b>379 839</b>	<b>2 003 954</b>	<b>15 636 548</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28 avril 2011		119 190		1 000 000		70 000	14 764	(1 203 954)	-
Distribution de dividendes								(800 000)	(800 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						11 221			11 221
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvements sur fonds social						(4 690)			(4 690)
Augmentation du capital en numéraire décidée par l'A.G.E du 23 novembre 2011 (500.000 actions nouvelles émises à la valeur nominale de 10 DT)	5 000 000								5 000 000
Résultat de l'exercice 2011								1 026 021	1 026 021
<b>Soldes au 31 Décembre 2011</b>	<b>15 000 000</b>	<b>438 399</b>	<b>650 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>400 000</b>	<b>460 076</b>	<b>394 603</b>	<b>1 026 021</b>	<b>20 869 100</b>

(\*) Fonds pour Risque Bancaires Généraux

*Arab International Lease « A.I.L. » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2011*

**Note 17. Produits de leasing :**

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 011</b>	<b>2 010</b>
<b><i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i></b>	<b>12 444 744</b>	<b>10 672 444</b>
Intérêts conventionnels (A)	12 719 411	10 329 806
Intérêts intercalaires (B)	19 700	105 837
Préloyers (C)	85 629	96 853
Intérêts de retard	88 137	153 508
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	79 342	-
Variation des produits réservés <b>17.1</b>	<b>(547 475)</b>	<b>(13 559)</b>
<b><i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i></b>	<b>191 964</b>	<b>161 357</b>
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	118 870	93 730
Frais de dossier	73 093	67 627
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>12 636 708</b>	<b>10 833 801</b>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	114 433 539	79 080 187
. A la fin de la période	129 982 886	114 433 539
. Moyenne (D)	122 208 212	96 756 863
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	12 824 740	10 532 495
- Taux moyen (C)/(D)	10,49%	10,89%

**17.1. Variation des produits réservés :**

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 011</b>	<b>2 010</b>
<b><i>Transferts en produits de la période</i></b>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	93 997	135 163
Intérêts de retard antérieurs	1 659	11 628
<b><i>Produits réputés réservés en fin de période</i></b>		
Intérêts inclus dans les loyers	(623 121)	(160 349)
Intérêts de retard	(548)	-
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	(19 461)	-
<b>Total</b>	<b>(547 475)</b>	<b>(13 559)</b>

**Note 18. Charges financières nettes :**

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 011	2 010
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>6 090 853</b>	<b>4 638 996</b>
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		2 459 803	2 229 772
Intérêts des crédits bancaires		2 519 927	1 524 739
Intérêts des certificats de leasing		923 268	738 431
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		40 508	19 080
Résorptions des frais d'émission des emprunts		147 347	126 974
<b>Autres charges financières (2)</b>		<b>537 075</b>	<b>236 825</b>
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		541 594	246 660
Autres produits financiers		(4 519)	(9 835)
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>6 627 928</b>	<b>4 875 821</b>
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		85 087 500	59 187 500
. A la fin de la période		111 690 000	85 087 500
. Moyenne	<b>(B)</b>	98 388 750	72 137 500
- Taux moyen	<b>(A)/(B)</b>	6,19%	6,43%

**Note 19. Produits des placements :**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
+ Plus value potentielle sur placements	-	25
- Moins value potentielle sur placements	-	(10)
+ Dividendes	19 500	29 753
+ Jetons de présence	4 500	4 500
<b>Total</b>	<b>24 000</b>	<b>34 268</b>



**Note 20. Charges de personnel :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 011</b>	<b>2 010</b>
<b>Emoluments Bruts (1)</b>	<b>1 097 377</b>	<b>863 939</b>
Salaires et compléments de salaires	690 806	566 677
Avantages en nature	12 135	10 928
Primes et enveloppes	394 436	286 333
<b>Charges sociales des régimes à cotisations définies (2)</b>	<b>252 649</b>	<b>200 417</b>
Cotisations au régime légal	153 111	121 603
Cotisations au régime complémentaire	24 123	17 995
Cotisations au régime des accidents de travail	4 620	3 669
Primes appelées au titre du régime d'assurance groupe	51 244	39 814
Primes d'assurance appelées au titre du régime de couverture des IDR	19 551	17 336
<b>Congés payés (3)</b>	<b>50 732</b>	<b>33 308</b>
Droits acquis et non consommés en fin d'exercice	205 151	154 419
Reprise des droits acquis en début d'exercice	(154 419)	(121 111)
<b>Impôts et taxes sur rémunérations (4)</b>	<b>28 841</b>	<b>22 941</b>
Taxe de Formation Professionnelle	19 227	15 294
Contribution au FO.PRO.LO.S	9 614	7 647
<b>Total [(1)+(2)+(3)+(4)]</b>	<b>1 429 598</b>	<b>1 120 604</b>

**Note 21. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2011*

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
<b>Divers achats (1)</b>	<b>78 985</b>	<b>91 363</b>
Achat de matières et fournitures	78 985	91 363
<b>Services extérieurs (2)</b>	<b>195 256</b>	<b>151 364</b>
Locations	121 497	106 963
Entretiens et réparations	8 855	9 704
Primes d'assurances	12 134	11 503
Autres	52 771	23 194
<b>Autres services extérieurs (3)</b>	<b>254 284</b>	<b>280 707</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	104 119	116 841
Publicités, publications, relations publiques	34 091	25 012
Cotisations et dons	18 380	35 116
Déplacements, missions et réceptions	22 088	25 976
Frais postaux et de télécommunications	40 943	39 040
Services bancaires et assimilés	34 663	38 722
<b>Charges diverses (4)</b>	<b>56 250</b>	<b>62 500</b>
Jetons de présence	56 250	62 500
<b>Impôts et taxes (5)</b>	<b>104 903</b>	<b>103 459</b>
T.C.L.	100 000	100 000
Droits d'enregistrement et de timbres	3 317	1 896
Autres impôts et taxes	1 586	1 564
<b>Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)</b>	<b>689 678</b>	<b>689 392</b>

**Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 698	1 709
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	90 917	73 542
<b>Total</b>	<b>92 615</b>	<b>75 251</b>

**Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 011</b>	<b>2 010</b>
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	2 717 582	2 379 815
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	625 000	-
- Reprises de provisions individuelles suite aux recouvrements de créances	(1 118 901)	(1 301 136)
<b>Total</b>	<b>2 223 681</b>	<b>1 078 679</b>

**Note 24. Impôt sur les bénéfices :**

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2011 et le 31 Décembre 2010, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 011</b>	<b>2 010</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 026 021</b>	<b>2 003 954</b>
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	572 262	1 096 685
- Dotations aux provisions	3 342 582	2 379 815
- Jetons de présence	56 250	62 500
<i>A déduire</i>		
- Dividendes	(19 500)	(29 753)
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	<i>4 977 615</i>	<i>5 513 201</i>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(3 342 582)	(2 379 815)
<b>Résultat fiscal</b>	<b>1 635 033</b>	<b>3 133 386</b>
<b>Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)</b>	<b>572 262</b>	<b>1 096 685</b>

**Note 25. Trésorerie :**

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 31 Décembre 2011, comme suit :

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2011*

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
+ Avoirs en banques	2 284 802	1 270 853
- Découverts bancaires	(2 785 841)	(6 663 979)
+ Avoirs en caisse	1 147	927
<b>Total</b>	<b>(499 892)</b>	<b>(5 392 200)</b>

**Note 26. Engagements hors bilan :**

**26.1. Engagements donnés :**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2011 :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Opérations de leasing	3 192 709	2 714 769
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	4 953 176	3 719 299
Intérêts à courir sur emprunts BTE	789 097	444 556
Intérêts à courir sur emprunts BTL	1 531 209	435 741
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 440 987	2 938 977
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	1 528 184	-
Intérêts à courir sur certificat de leasing	88 817	86 335
<b>Total</b>	<b>14 524 179</b>	<b>10 339 678</b>

**26.2. Engagements reçus :**

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Intérêts non échus sur opérations de leasing	20 664 624	19 277 716
Garanties réelles reçues des clients	1 574 379	1 081 459
Valeur des biens donnés en leasing	161 045 814	140 772 580
<b>Total</b>	<b>183 284 818</b>	<b>161 131 755</b>

**Note 27. Transactions avec les parties liées :**

**27.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute due au titre de l'exercice 2011.

	Rémunérations dues (charges)			Total Rémunérations	Passif au 31/12/2011
	Emoluments & avantages (Brut)	Indemnités fixes	Jetons de présence AIL		
Habib Montasser SFAR Président du Conseil d'Administration					
Total 2011	-	-	6 250	6 250	6 250
Chokri BEN AYED Directeur Général					
Total 2011	91 637	-	-	91 637	-

Les avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.C.A	D.G
Avantages postérieurs à l'emploi		
<b>Régime de retraite à cotisations définies</b>		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime de base	-	15 239
Régime complémentaire	-	4 349
P.C.A: Président du Conseil d'Administration		
D.G: Directeur Général		

**27.2. Relations avec les autres parties liées :**

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

	BTK	SCIF
Commissions de placement emprunt AIL 2011	*	(85 950)
Commissions d'étude emprunt AIL 2011	*	(17 190)
Commissions de gestion emprunt AIL 2011	*	(15 000)
Commissions de montage Billet de trésorerie	-	(3 745)
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	(2 000)
Commissions sur versement chèque	(510)	-
Commissions sur virements et versement effets	(17 737)	-

*Arab International Lease « A.I.L. » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2011*

<b>(Suite)</b>	<b>BTK</b>	<b>SCIF</b>
Commissions de gestion sur facilités de caisse	(22 500)	-
Intérêts et commissions sur découverts bancaires	(474 036)	-
Intérêts sur crédits bancaires	(1 276 874)	-
Charges locatives	** (87 822)	-
Jetons de présence servis	(25 000)	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	1 812	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing	16 567	-

<sup>(\*)</sup> Inscrits en charges reportées dont 31.786 DT rapportés au résultat de l'exercice 2011.

<sup>(\*\*)</sup> Dont 12.312 DT de charges estimées sur occupation des locaux des agences de Sousse, de Nabeul et de Gabes pour lesquels les contrats de bail n'ont pas encore été conclus avec la BTK.

**Note 28. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 Juin 2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

**Note 29. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :**

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2011, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

**29.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08**

ANNEE 2011

		Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	30.5	140 277 541		132 509 565
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	30.6	9 467 548		4 314 573
Provisions collectives sur engagements courants et nécessitant un suivi particulier		(625 000)		(625 000)
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		290 420	100%	290 420
Titres de participation		1 100 000	100%	1 100 000
Titres de transaction et de placement		-	100%	-
Autres actifs financiers		392 854	100%	392 854
Créances sur l'Etat		6 619 206	0%	-
Autres postes d'actifs		236 716	100%	236 716
Banques et caisses		2 285 948	20%	457 190
<b>TOTAL DES RISQUES ENCOURUS</b>		<b>160 045 233</b>		<b>138 676 317</b>

**29.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE**

Capital social	+	15 000 000
Réserves	+	4 448 475
Résultats reportés	+	394 603
Résultat de l'exercice	+	1 026 021
Distributions proposées	-	(400 000)
Charges reportées	-	(284 713)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>A</b>	<b>20 184 387</b>
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>B</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS</b>	<b>A+B</b>	<b>20 184 387</b>
<b>29.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS</b>		<b>14,56%</b>

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2011*

**29.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	88 980 399	33 664 171	4 541 790	3 525 463	4 465 206	135 177 030
Impayés	866 138	3 460 728	1 125 260	1 554 648	6 828 675	13 835 449
Intérêts échus différés	(591 186)	(219 698)	(31 538)	(18 672)	(7 840)	(868 934)
Contrats en instance de mise en force	1 871 515	-	-	-	-	1 871 515
Avances reçues	(1 784 674)	-	(4 003)	-	(416 855)	(2 205 532)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>89 342 191</b>	<b>36 905 201</b>	<b>5 631 510</b>	<b>5 061 439</b>	<b>10 869 185</b>	<b>147 809 526</b>
Produits réservés	(2 926)	(92 883)	(145 257)	(233 757)	(782 323)	(1 257 146)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>89 339 265</b>	<b>36 812 318</b>	<b>5 486 253</b>	<b>4 827 683</b>	<b>10 086 862</b>	<b>146 552 380</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 176 765	15 944	-	-	-	3 192 709
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>3 176 765</b>	<b>15 944</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 192 709</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>92 516 030</b>	<b>36 828 262</b>	<b>5 486 253</b>	<b>4 827 683</b>	<b>10 086 862</b>	<b>149 745 089</b>
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(110 548 463)	(40 011 150)	(5 789 292)	(4 193 503)	(2 077 784)	(162 620 193)
Provisions sur encours financiers	-	-	(506)	(85 084)	(2 851 260)	(2 936 850)
Provisions sur impayés	-	-	(51 763)	(344 461)	(5 708 640)	(6 104 864)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(110 555 463)</b>	<b>(40 011 150)</b>	<b>(5 841 561)</b>	<b>(4 623 048)</b>	<b>(10 639 184)</b>	<b>(171 670 408)</b>
Leasing immobilier (décôte 50%)	(2 153 855)	(1 780 494)	(67 690)	(111 079)	(201 454)	(4 314 573)
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>90 779 528</b>	<b>35 047 767</b>	<b>5 366 293</b>	<b>4 287 059</b>	<b>1 343 490</b>	<b>136 824 138</b>



29.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER

LEASING MOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	84 654 924	30 270 546	4 421 442	3 370 447	4 017 206	126 734 566
Impayés	831 730	3 257 878	1 105 468	1 473 558	5 803 885	12 472 519
Intérêts échus différés	(564 282)	(200 087)	(30 596)	(17 549)	(7 332)	(819 846)
Contrats en instance de mise en force	1 871 515	-	-	-	-	1 871 515
Avances reçues	(1 759 406)	-	(4 003)	-	(398 683)	(2 162 092)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>85 034 480</b>	<b>33 328 337</b>	<b>5 492 311</b>	<b>4 826 456</b>	<b>9 415 077</b>	<b>138 096 661</b>
Produits réservés	(2 926)	(77 008)	(141 439)	(220 932)	(569 524)	(1 011 829)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>85 031 555</b>	<b>33 251 329</b>	<b>5 350 872</b>	<b>4 605 524</b>	<b>8 845 552</b>	<b>137 084 832</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 176 765	15 944	-	-	-	3 192 709
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>3 176 765</b>	<b>15 944</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 192 709</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>88 208 320</b>	<b>33 267 273</b>	<b>5 350 872</b>	<b>4 605 524</b>	<b>8 845 552</b>	<b>140 277 541</b>
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(101 812 143)	(35 594 743)	(5 628 729)	(3 873 459)	(1 144 699)	(148 053 773)
Provisions sur encours financiers	-	-	506	(85 084)	(2 676 308)	(2 761 899)
Provisions sur impayés	-	-	(51 763)	(344 461)	(5 045 190)	(5 441 413)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(101 819 143)</b>	<b>(35 594 743)</b>	<b>(5 680 998)</b>	<b>(4 303 004)</b>	<b>(8 867 697)</b>	<b>(156 265 585)</b>
Risques encourus négatifs	424 353	-	-	-	19 482	443 836
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>88 625 673</b>	<b>33 267 273</b>	<b>5 298 603</b>	<b>4 175 979</b>	<b>1 142 036</b>	<b>132 509 565</b>

29.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER

LEASING IMMOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	4 325 474	3 393 625	120 348	155 016	448 000	8 442 464
Impayés	34 408	202 850	19 792	81 090	1 024 790	1 362 930
Intérêts échus différés	(26 904)	(19 611)	(942)	(1 123)	(508)	(49 088)
Contrats en instance de mise en force	-	-	-	-	-	-
Avances reçues	(25 268)	-	-	-	(18 172)	(43 440)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>4 307 710</b>	<b>3 576 864</b>	<b>139 199</b>	<b>234 983</b>	<b>1 454 109</b>	<b>9 712 865</b>
Produits réservés	-	(15 876)	(3 818)	(12 825)	(212 799)	(245 317)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>4 307 710</b>	<b>3 560 989</b>	<b>135 381</b>	<b>222 158</b>	<b>1 241 310</b>	<b>9 467 548</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>4 307 710</b>	<b>3 560 989</b>	<b>135 381</b>	<b>222 158</b>	<b>1 241 310</b>	<b>9 467 548</b>
Garanties imputables sur risques encourus	-	-	-	-	-	-
Garanties non imputables sur risques encourus	(8 736 320)	(4 416 408)	(160 563)	(320 044)	(933 085)	(14 566 420)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(174 951)	(174 951)
Provisions sur impayés	-	-	-	-	(663 451)	(663 451)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(8 736 320)</b>	<b>(4 416 408)</b>	<b>(160 563)</b>	<b>(320 044)</b>	<b>(1 771 487)</b>	<b>(15 404 822)</b>
Leasing immobilier (décôte 50%)	(2 153 855)	(1 780 494)	(67 690)	(111 079)	(201 454)	(4 314 573)
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>2 153 855</b>	<b>1 780 494</b>	<b>67 690</b>	<b>111 079</b>	<b>201 454</b>	<b>4 314 573</b>

Notes complémentaires relatives à l'état de flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2011 :

(En DT)

Désignations	2011	2010
<b>Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières</b>	<b>-127 000</b>	<b>-123 900</b>
Utilisation du fonds social	-127 000	-123 900
<b>Encaissements provenant des emprunts</b>	<b>111 690 000</b>	<b>95 000 000</b>
Crédit Best Bank (renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans)	67 500 000	52 000 000
Crédit BTE (Remboursement trimestriel sur 5 ans)	3 000 000	2 000 000
Crédit BTK (Remboursement trimestriel sur 5 ans)	5 000 000	12 000 000
Emprunt obligataire AIL 2011	17 190 000	15 000 000
Emprunt obligataire AIL 2009	0	0
Billet de trésorerie	4 000 000	1 000 000
Crédit BTL (Remboursement trimestriel sur 5 ans)	10 000 000	3 000 000
Crédit BTL (Remboursement sur 4 mois)	0	3 000 000
Crédit BEST BANK (Remboursement trimestriel sur 5 ans)	5 000 000	7 000 000
<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>-84 498 667</b>	<b>-69 100 000</b>
Billet de trésorerie BHO SICAV	-1 245 931	-5 000 000
Crédit Best Bank (renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans)	-62 500 000	-52 000 000
Crédits BTK	-5 826 500	-3 350 000
Crédit BTE	-950 000	-750 000
Crédit BTL	-4 976 236	0
Emprunt obligataire AIL 2011	-3 000 000	-2 000 000
Emprunt obligataire AIL 2007	-2 000 000	-2 000 000
Emprunt obligataire AIL 2008	-2 000 000	-2 000 000
Emprunt obligataire AIL 2009	-2 000 000	-2 000 000

## 4.2.5 - Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2011



**SOCIETE FMBZ – KPMG TUNISIE**

Les Jardins du Lac, B.P N° 317 Publiposte Les  
Berges du Lac, Rue Lac Echkei -1053 Tunis-  
Tél : 71 194 344 Fax: 71 194 320  
E-mail: fmbz@kpmg.com.tn



22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana

Tel : 71 230 666 Fax : 71 234 215  
E-mail : nejl.fac@planet.tn

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

#### **MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 07 Mai 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de D : 150.301.073 et un bénéfice net de D : 1.026.021 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. – Rapport sur les états financiers :**

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité des commissaires aux comptes :**

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion :**

5- A notre avis, les états financiers de **PARAB INTERNATIONAL LEASE**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la Note 4.1 aux états financiers qui précise qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, les créances issues des opérations de leasing faisaient l'objet d'un test de dépréciation à base individuelle uniquement.

L'introduction du principe du provisionnement collectif à base de portefeuille, à partir de l'exercice 2011 et en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables puisqu'il résulte de l'adoption d'un principe, d'une règle ou d'une pratique spécifique valable, différents de ceux utilisés pour préparer les états financiers antérieurs.

En raison de l'impossibilité matérielle pour la société d'estimer fidèlement l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas pu être envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été impactés à hauteur de **625.000 DT** correspondant à la provision collective requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

## **II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Juin 2012

### **Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**



**F.A.C**

**Mohamed Neji HERGLI**



Page 6



**SOCIETE FMBZ – KPMG TUNISIE**

Les Jardins du Lac, B.P N° 317 PUBLIPOSTE Les  
Berges du Lac, Rue Lac Echkel -1053 Tunis-  
Tél : 71 194 344 Fax: 71 194 320  
E-mail: fmbz@kpmg.com.tn



22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana

Tel : 71 230 666 Fax : 71 234 215  
E-mail : najl.fac@planet.tn

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE  
L'ARAB INTERNATIONAL LEASE**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 (nouveau) et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

Page 8

- Les deux emprunts contractés par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2011 au titre de ces emprunts ont totalisé la somme de 561.626 DT.
- L'emprunt de 12.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à 5,63%. Les intérêts conventionnels supportés en 2011 au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 627.594 DT.
- La facilité de caisse contractée par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM majoré de 1,75 point de pourcentage. Les intérêts et commissions supportés en 2011, à ce titre, portent sur 474.036 DT.
- La convention de location du siège social de l'A.I.L. conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2011 au titre de cette convention portent sur la somme de 63.948 DT.
- La convention de location de l'agence de la société AIL sise à Sfax conclue le 14 octobre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2011 au titre de cette convention portent sur la somme de 11.562 DT.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration est fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 Juin 2002. Cette rémunération est composée d'une indemnité mensuelle nette de 250 DT.
- La rémunération du Directeur Général qui est fixée par décision du Conseil d'Administration du 06 Juin 2006. Cette rémunération est composée des émoluments et avantages suivants :
  - ✓ Un salaire net de 36.630 DT servi sur une base de 12 mois par an ;
  - ✓ Une voiture de fonction d'une puissance fiscale ne dépassant pas 9 chevaux ;
  - ✓ Des bons d'essence à raison de 500 litres par mois ;



- ✓ Une prise en charge annuelle des prestations téléphoniques et des consommations domestiques d'eau, de l'électricité et du gaz.

En outre, une indemnité exceptionnelle de performance a été servie au Directeur Général en 2011 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2010. Décidée par le Conseil d'Administration du 29 Mars 2011, cette indemnité a porté sur un montant net de 10.000 DT arrêté par un comité ad-hoc constitué à cet effet et réuni le 28 Avril 2011.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit (en DT) :

	Rémunérations dues (charges)			Passif au 31/12/2011
	Emoluments & avantages (Brut)	Indemnités fixes	Total Rémunérations	
Habib Montasser SFAR Président du Conseil d'Administration				
Total 2011	-	-	-	-
Chokri BEN AYED Directeur Général				
Total 2011	91 637	-	91 637	-

Les avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.C.A	D.G
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régime de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime de base	-	15 239
Régime complémentaire	-	4 349
P.C.A: Président du Conseil d'Administration		
D.G: Directeur Général		

Enfin, il y a lieu de signaler, que si le Directeur Général de la société cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, l'article 53 de la convention collective du personnel des banques, applicable à l'A.I.L., met à la charge de cette dernière le versement d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires.

Par ailleurs, et en application de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que deux conventions conclues en 2011 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

*Première convention concernée :*

- Administrateur concerné : Banque Tuniso-Koweïtienne "B.T.K".
- Nature et objet : Crédit à moyen terme consenti à l'A.I.L., le 5 septembre 2011, pour la somme de 5.000.000 DT.
- Modalités : Remboursement du principal en 20 trimestrialités de 250.000 DT chacune. Le crédit produira au profit de la B.T.K des intérêts conventionnels au taux fixe de 5,5%. La BTK prélevait, en outre, une commission de gestion de 0,5% flat sur le montant total du prêt consenti à la date signature du contrat, soit 25.000 DT. Les intérêts conventionnels supportés en 2011, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 87.654 DT.

*Deuxième convention concernée :*

- Administrateur concerné : Banque Tuniso-Koweïtienne "B.T.K".
- Nature et objet : Avenant au contrat de prêt, conclu le 29 août 2011, par lequel la B.T.K consent à l'A.I.L., une cote de facilité de caisse complémentaire de 4.500.000 DT portant ainsi le montant global de la ligne de financement, objet du contrat initial du 22 décembre 2008 tel que précisé et complété par celui en date du 13 mai 2009, à 14.500.000 DT. Le financement complémentaire est valable pour une durée de six mois à compter de l'accomplissement de toutes les formalités administratives et juridiques.
- Modalités : Toute somme avancée dans le cadre de ce financement complémentaire produisait au profit de la B.T.K intérêt au TMM majoré de 1,75 point l'an et de toutes commissions, impôts et taxes sans pour autant atteindre le taux d'intérêt excessif. La BTK prélevait, en outre, une commission de gestion de 0,5% flat sur le montant du financement complémentaire à la date signature de l'avenant, soit 22.500 DT.

Ces conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 18 Octobre 2011, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Tunis, le 27 Juin 2012

**Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**



**F.A.C**

**Mohamed Neji HERGLI**



### 4.3 - Engagements hors bilan des trois dernières années

Montants exprimés en dinar tunisien

<b>Engagements donnés</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Opérations de leasing	3 192 709	2 714 769	4 187 744
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	4 953 176	3 719 299	3 455 903
Intérêts à courir sur emprunts BTE	789 097	444 556	185 730
Intérêts à courir sur emprunts BTL	1 531 209	435 742	-
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 440 987	2 938 977	2 088 542
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	1 528 184		
Intérêts à courir sur certificat de leasing	88 817	86 335	82 791
Commissions d'aval BTK, à courir, sur EO AIL 05		-	3 328
Commissions d'aval BNA, à courir, sur EO AIL 05		-	3 328
Commissions d'aval BTK, à courir, sur Billets de Trésorerie		-	-
<b>Total</b>	<b>14 524 179</b>	<b>10 339 678</b>	<b>10 007 366</b>

<b>Engagements reçus</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Intérêts non échus sur opérations de leasing	20 664 624	19 277 716	12 982 855
Garanties réelles reçues des clients	1 574 379	1 081 459	1 391 337
Avals reçus des Banques / EO & Billets de Trésorerie	0	0	5 084 250
Valeurs des biens donnés en leasing*	161 045 814	140 772 580	102 580 160
<b>Total</b>	<b>183 284 817</b>	<b>161 131 755</b>	<b>122 038 602</b>

(\* ) Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur des biens donnés en leasing sont les suivants :

- ♦ *Matériel standard* : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- ♦ *Matériel spécifique* : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- ♦ *Immeubles* : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

#### 4.4 - Engagements financiers au 31 décembre 2011

Type d'Engagement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	ASSOCIE	PROVISIONS
<b>1) Engagements donnés</b>						
<b>a. Garanties personnelles</b>	0	0	0	0	0	0
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres Garanties						
<b>b. Garanties réelles</b>	0	0	0	0	0	0
- Hypothèques						
- Nantissements						
<b>c. Effets escomptés et non échus</b>						
<b>d. Créances à l'exportation mobilisées</b>						
<b>e. Abondant de créance</b>						
<b>f. Engagement sur titre non libéré</b>						
<b>g. Engagement par signature/ leasing</b>	1 226,631	1 226,631				
<b>h. Engagement / intérêts d'emprunts</b>	12 764,689	9 610,687		3 154,002		
<b>Total</b>	<b>13 991,320</b>	<b>10 837,318</b>	<b>0,000</b>	<b>3 154,002</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>2) Engagements reçus</b>						
<b>a. Garanties personnelles</b>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres Garanties						
<b>b. Garanties réelles</b>	3 142,506	3 142,506	0,000	0,000	0,000	0,000
- Hypothèques						
- Nantissement						
<b>c. Effets escomptés et non échus</b>						
<b>d. Créances à l'exportation mobilisées</b>						
<b>e. Engagement / intérêts à échoir sur les crédits de leasing</b>	23 411,785	23 411,785				
<b>Total</b>	<b>26 554,291</b>	<b>26 554,291</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>3) Engagements réciproques</b>						
- Emprunt obtenu non encore encaissé						
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande d'immobilisation						
- Commande de longue durée						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective.						
<b>Total</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

(en dinar)

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES	MONTANT GARANTI	VALEUR COMPTABLE DES BIENS DONNES EN GARANTIE				PROVISION
- Emprunt obligataire						
- Emprunt d'investissement						
- Emprunt courant de gestion						
- Autres						

## 4.5 - Encours des crédits contractés par l'AIL au 31 décembre 2011

### 4.5.1 - Encours des emprunts obligataires émis par l'AIL

(En DT)

Emprunts Obligataires	Montants en DT	Dernière échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2011
AIL 2007-1	10 000 000	17/12/2012	6,875%	5 ans	2 000 000
AIL 2008	10 000 000	30/09/2013	6,50%	5 ans	4 000 000
AIL 2009-1	10 000 000	23/02/2014	6,50%	5 ans	6 000 000
AIL 2010-1	15 000 000	08/04/2015	5,25%	5 ans	12 000 000
AIL 2011-1	17 190 000	28/04/2016	5,75%	5 ans	17 190 000
<b>Total</b>	<b>62 190 000</b>				<b>41 190 000</b>

### 4.5.2 - Encours des emprunts bancaires contractés par l'AIL

(En DT)

Crédits Bancaires	Montants	Durée	Modalité de remboursement	Taux d'intérêt effectif	Encours au 31/12/2011
AL BARAKA BANK	6 500 000	3 ans	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	TMM+2%	18 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000	5 ans	Semestriellement sur 5 ans	5,75%	5 754 069
AL BARAKA BANK	5 000 000	5 ans	Semestriellement sur 5 ans	5,75%	5 000 000
BTK	3 000 000	5 ans	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	TMM+1,5%	0
BTK	13 000 000	5 ans	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31/03/2010	TMM+1,5%	7 800 000
BTK	12 000 000	4 ans et demi	Trimestriellement sur 4 ans et demi dont 6 mois de franchise à partir du 31 mars 2011	5,63%	9 336 000
BTK	5 000 000	5 ans et demi	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont 6 mois de franchise à partir du 31 mars	5,50%	5 000 000
BTE	3 000 000	5 ans	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	TMM+2%	375 000
BTE	2 000 000	6 ans	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	TMM+1,5%	1 800 000
BTE	3 000 000	6 ans	Semestriellement sur 6 ans	TMM+1,75%	3 000 000
BTL	3 000 000	5 ans	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	TMM+1,25%	2 437 500
BTL	3 000 000		Principal remboursable in fine le 21 mars 2011 et intérêts remboursables mensuellement sur 4 mois à partir du 21 décembre 2010	TMM+1,1%	0
BTL	10 000 000	5 ans	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 4 mai 2011	TMM+1,25%	8 586 264
<b>Total</b>	<b>75 500 000</b>				<b>67 088 833</b>

#### 4.6 - Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire AIL 2012-1

L'AIL a émis l'emprunt obligataire « AIL 2012-1 » pour un montant de 30 000 000 DT. A la date de clôture des souscriptions le montant collecté s'est élevé à 30 000 000 DT.

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en Dinars	Pourcentage
<b>Taux fixe</b>				
OPCVM	19	202 680	20 268 000	67,56%
Compagnies d'assurances	8	59 500	5 950 000	19,83%
Intermédiaires en Bourse	1	1 270	127 000	0,42%
Banques	1	5 000	500 000	1,67%
Autres*	6	21 550	2 155 000	7,18%
<b>Sous-total</b>	<b>35</b>	<b>290 000</b>	<b>29 000 000</b>	<b>96,67%</b>
<b>Taux variable</b>				
OPCVM	1	10 000	1 000 000	3,33%
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>10 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3,33%</b>
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>300 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>100%</b>

*\*Personnes physiques et personnes morales.*

## 4.7 - Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

	PRODUITS			CHARGES			SOLDES				
	2011	2 010	2009		2011	2010	2009		2011	2010	2009
Intérêts conventionnels	12 719 411	10 329 806	7 604 957	Charges Financières Nettes	6 627 928	4 875 821	3 578 986				
Intérêts intercalaires	19 700	105 837	31 104								
Préloyers	85 629	96 852	58 099								
Intérêts de retard	88 137	153 508	169 898								
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	79 342										
Variation des intérêts réservés	-547 475	-13 559	-62 022								
Autres produits sur Opérations de leasing	191 964	161 357	123 504								
<b>Produits de leasing</b>	<b>12 636 708</b>	<b>10 833 801</b>	<b>7 925 542</b>	<b>Total des Charges Financières Nettes</b>	<b>6 627 928</b>	<b>4 875 821</b>	<b>3 578 986</b>	<b>Marge Commerciale (PNB)</b>	<b>6 008 780</b>	<b>5 957 980</b>	<b>4 346 556</b>
Marge Commerciale (PNB)	6 008 780	5 957 980	4 346 556	Autres charges d'exploitation	692 478	689 392	591 771*				
Produits des placements	24 000	34 268	32 751	Charges de personnel	1 429 598	1 120 604	959 367*				
<b>Sous Total</b>	<b>6 032 780</b>	<b>5 992 248</b>	<b>4 379 307</b>	<b>Sous Total</b>	<b>2 122 076</b>	<b>1 809 996</b>	<b>1 551 138</b>	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>3 910 704</b>	<b>4 182 252</b>	<b>2 828 169</b>
Excédent Brut d'Exploitation	3 910 704	4 182 252	2 828 169	Dotations aux amortissements	92 615	75 251	65 071				
Reprises sur provisions :				Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 342 582	2 379 815	1 800 675				
- suite au recouvrement des créances	1 118 901	1 301 136	1 033 740	Pertes sur créances radiées							
- suite à la radiation des créances		0	0	Impôts sur les sociétés	572 262	1 096 685	716 219				
Autres produits ordinaires	3 876	72 318	17 482								
<b>Sous Total</b>	<b>5 033 481</b>	<b>5 555 706</b>	<b>3 879 391</b>	<b>Sous Total</b>	<b>4 007 459</b>	<b>3 551 751</b>	<b>2 581 965</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>1 026 021</b>	<b>2 003 954</b>	<b>1 297 425</b>
								<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 026 021</b>	<b>2 003 954</b>	<b>1 297 425</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité



## 4.8 - Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2011

Montants exprimés en dinar tunisien

	Capital Social	Réserve Légale	Réserve Extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRBG*	Réserves pour Fonds Social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2009</b>	10 000 000	243 955	650 000	1 000 000	400 000	329 823	207 668	1 297 425	14 128 871
Affectations approuvées par l'AGO du 14 avril 2010		75 255		500 000		50 000	172 171	-797 425	0
Distribution de dividendes								-500 000	-500 000
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 965			6 965
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						-3 243			-3 243
Résultat de l'exercice 2010								2 003 954	2 003 954
<b>Soldes au 31 décembre 2010</b>	10 000 000	319 210	650 000	1 500 000	400 000	383 545	379 839	2 003 954	15 636 548
Affectations approuvées par l'AGO du 28 avril 2011		119 190		1 000 000		70 000	14 764	-1 203 954	0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2010								-800 000	-800 000
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						11 221			11 221
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvements sur fonds social						-4 690			-4 690
Augmentation du capital en numéraire décidée par l'AGE du 23 novembre 2011 (500.000 actions nouvelles émises à la valeur nominale de 10DT)	5 000 000								5 000 000
Résultat de l'exercice 2011								1 026 021	1 026 021
<b>Solde au 31 décembre 2011 (avant affectations)</b>	15 000 000	438 400	650 000	2 500 000	400 000	460 076	394 603	1 026 021	20 869 100
Affectations approuvés par l'AGO du 16 juillet 2012		71 031		500 000		90 000	-35 010	-626 021	0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2011								-400 000	-400 000
<b>Soldes au 31 décembre 2011 (après affectations)</b>	15 000 000	509 431	650 000	3 000 000	400 000	550 076	359 593	0	20 469 100

(\*) Fonds pour Risques Bancaires Généraux

#### 4.9 - Affectation des résultats des trois derniers exercices

Montants exprimés en dinar tunisien

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Bénéfice net de l'exercice	1 026 021	2 003 954	1 297 425
+ Report à nouveau	394 603	379 839	207 668
<b>= Total</b>	<b>1 420 624</b>	<b>2 383 793</b>	<b>1 505 093</b>
- Réserve légale	71 031	119 190	75 255
<b>Solde</b>	<b>1 349 593</b>	<b>2 264 603</b>	<b>1 429 839</b>
Dividendes	400 000	800 000	500 000
Réserve pour risques bancaires généraux	0	0	0
Réserve Facultative	500 000	1 000 000	500 000
Réserves pour fonds social	90 000	70 000	50 000
<b>Résultats reportés</b>	<b>359 593</b>	<b>394 603</b>	<b>379 839</b>

#### 4.10 - Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

Montants exprimés en dinar tunisien

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits de leasing	12 636 708	10 833 801	7 925 542
Produit net	6 032 780	5 992 248	4 379 306
Résultat d'exploitation	1 594 407	3 028 321	1 996 163
Capital social	15 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions	1 500 000	1 000 000	1 000 000
Revenus de leasing / action	8,424	10,834	7,926
Produit net / action	4,022	5,992	4,379
Résultat d'exploitation / action	1,063	3,028	1,996

#### 4.11 - Evolution du résultat net

Montants exprimés en dinar tunisien

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Résultat Avant Impôts	1 598 283	3 100 640	2 013 645
Impôts sur les sociétés	<b>-572 262</b>	<b>-1 096 685</b>	<b>-716 219</b>
<b>Résultat Net d'Impôts</b>	<b>1 026 021</b>	<b>2 003 954</b>	<b>1 297 425</b>
Capital social	15 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions	1 500 000	1 000 000	1 000 000
<b>Résultat par Action Avant Impôts</b>	<b>1,066</b>	<b>3,101</b>	<b>2,014</b>
<b>Résultat par Action Net d'Impôts</b>	<b>0,684</b>	<b>2,004</b>	<b>1,297</b>
<b>Résultat Avant Impôts / Capital Social</b>	<b>10,66%</b>	<b>31,01%</b>	<b>20,14%</b>
<b>Résultat Net d'Impôts / Capital Social</b>	<b>6,84%</b>	<b>20,04%</b>	<b>12,97%</b>

## 4.12 - Evolution des dividendes

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes en dinars	400 000	800 000	500 000
Dividendes par action en dinars	0,267	0,800	0,500
% du nominal	4,00%	8,00%	5,00%
Date de mise en paiement	30/07/2012	15/06/2011	14/05/2010

## 4.13 - Evolution de la marge brute d'autofinancement

Montants exprimés en dinar tunisien

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Résultat Net	1 026 021	2 003 954	1 297 425
Dotations aux amortissements	92 615	75 251	65 071
Dotations nettes aux provisions	2 223 681	1 078 679	766 935
<b>Marge Brute d'Autofinancement</b>	<b>3 342 317</b>	<b>3 157 884</b>	<b>2 129 431</b>

## 4.14 - Indicateurs de gestion et ratios

Indicateurs de gestion :

Indicateurs de gestion (en 1000 dinars)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de la période (1)	1 026	2 004	1 297
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à court terme + Placements à long terme	140 191	117 772	82 282
Engagements (Bilan et hors bilan)(2)	151 002	126 172	91 289
Capitaux propres (avant résultat net) (3)	19 843	13 633	12 831
Capitaux propres avant affectation	20 869	15 637	14 129
Créances issues d'opérations de leasing	139 091	116 672	81 169
Créances classées (4)	21 562	11 432	10 084
Produits réservés (5)	1 161	710	696
Total provisions (6)	9 042	7 443	6 364
Emprunts et dettes rattachés (7)	114 453	86 694	60 196
Total bilan	150 301	125 914	87 111
Charges financières (8)	6 628	4 876	3 579
Total charges d'exploitation	2 215	1 885	1 616
Produit de leasing	12 637	10 834	7 926
Produits Nets	6 033	5 992	4 379

## Ratios :

Ratios propres aux sociétés de leasing	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	13,14%	10,80%	14,10%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	5,17%	14,70%	10,10%
Taux de créances classées (4)/(2)	14,28%	9,06%	11,05%
Ratio de couverture des créances classées (5)+(6)/(4)	47,32%	71,32%	70,01%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT (*)	14,56%	12,68%	15,79%

(\*) Ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (Banques, sociétés de leasing...) que les fonds propres nets de l'institution représentent au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Ratios de structure	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres avant affectation/Total bilan	13,88%	12,42%	16,20%
Emprunts et dettes rattachés/Total bilan	76,15%	68,85%	69,10%
Créances issues d'opérations de leasing /Total bilan	92,54%	92,66%	93,20%
Emprunts et dettes rattachés + dettes envers la clientèle / Créances issues d'opérations de leasing	83,88%	75,49%	75,60%

Ratios de gestion	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Charges de personnel/Produits nets	23,70%	18,70%	21,30%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	30,40%	43,96%	34,10%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	36,71%	31,46%	36,90%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées/Produits nets	36,86%	18,00%	17,50%

Ratios de rentabilité	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	5,17%	14,70%	10,10%
ROA (Résultat net/Total bilan)	0,68%	1,59%	1,50%
Résultat net / Produit net	17,01%	33,40%	29,60%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	9,09%	9,29%	9,60%
Produits nets/Total bilan	4,01%	4,76%	5,00%

## 4.15 - Patrimoine de la société au 30 juin 2012

### 4.15.1 - Créances de leasing

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

(en dinars)

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>157 709 260</b>	<b>139 180 891</b>	<b>148 143 545</b>
Encours Financiers	144 334 498	127 213 697	135 177 030
Impayés	14 313 771	12 802 597	13 835 449
Intérêts échus différés	-939 009	-835 402	-868 934
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>1 540 944</b>	<b>1 380 965</b>	<b>1 871 515</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>159 250 204</b>	<b>140 561 856</b>	<b>150 015 059</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	-10 104 697	-8 166 394	-9 041 714
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B	-981 973		-625 000
Produits réservés	-1 224 156	-1 133 775	-1 257 146
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>146 939 379</b>	<b>131 261 687</b>	<b>139 091 198</b>

#### Analyse par secteur d'activité :

L'analyse des créances de leasing par secteur d'activité se présente comme suit :

(en dinars)

Secteur	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Bâtiment et Travaux publics	11 592 372	10 060 399	8 344 242
Industrie	19 997 979	16 987 924	15 856 745
Tourisme	10 120 137	24 465 213	18 305 051
Commerce et Services	87 971 003	65 100 198	75 761 214
Agriculture	14 653 007	10 599 962	16 909 778
<b>Total</b>	<b>144 334 498</b>	<b>127 213 697</b>	<b>135 177 030</b>

#### Répartition par type de matériel :

Les créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

(en dinars)

Type de matériel	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Equipements	12 568 598	11 843 969	13 324 248
Matériel roulant	123 380 474	104 937 361	112 660 738
Matériel spécifique	780 290	1 021 423	899 421
<b>Sous total</b>	<b>136 729 362</b>	<b>117 802 753</b>	<b>126 884 408</b>
Immobilier	7 605 136	9 410 943	8 292 622
<b>Total</b>	<b>144 334 498</b>	<b>127 213 697</b>	<b>135 177 030</b>

## 4.15.2 - Immobilisations corporelles

Au 30/06/2012, Cette rubrique se présente comme suit :

(en DT)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissement				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,00%	273 134	55000	27 950	300 184	138 032	29 442	25 546	141 928	158 256
Equipements de bureau	10,00%	98 366	3002		101 368	59 001	3 280		62 281	39 087
Matériel informatique	33,30%	200 939	7 120		208 059	157 329	13 978		171 307	36 752
Installations générales	10,00%	108 408	194		108 602	39 325	4 824		44 149	64 453
<b>Totaux</b>		<b>680 848</b>	<b>65 316</b>	<b>27 950</b>	<b>718 214</b>	<b>393 687</b>	<b>51 524</b>	<b>25 546</b>	<b>419 665</b>	<b>298 549</b>

## 4.15.3 - Immobilisations Financières (placement à long terme)

Le coût d'acquisition des titres de participation de l'AIL s'élève au 30/06/2012 à 1 100 000 dinars détaillés comme suit :

(en DT)

Titres de participation	Nombre d'Actions	Valeur nominale	Montant
International SICAR (Groupe UIB)	65 000	10	650 000
UNIVERS INVEST SICAR (Groupe BTK)	90 000	5	450 000
<b>Total</b>			<b>1 100 000</b>

## 4.15.4 - Principales acquisitions et cessions d'immobilisations propres postérieures au 30/06/2012

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			
		Début de période 30/06/2012	Acquisitions	Cessions	Fin de période 31/12/2012
logiciel	33,30%	72 466		0	72 466
Matériel de transport	20,00%	300 184		0	300 184
Equipements de bureau	10,00%	101 368	645	0	102 013
Matériel informatique	33,30%	208 059	3 069	0	211 128
Installations générales	10,00%	108 602	0	0	108 602
<b>Totaux</b>		<b>790 679</b>	<b>3 714</b>	<b>0</b>	<b>794 393</b>

## 4.16 - Etats financiers comparés au 30 juin 2012

### 4.16.1 - Bilan arrêté au 30 juin 2012

Montants exprimés en dinar tunisien

		Au 30 juin	Au 31 Décembre	
	Notes	2012	2011	2011
<b>ACTIF</b>				
Liquidités et équivalents de liquidités	4	8 695 944	2 218 932	2 285 948
Placements à court terme	5	2 637 900	0	
Créances issues d'opérations de leasing	6	146 939 379	131 261 687	139 091 198
Placements à long terme	7	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	8 648	4 108	3 259
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	298 549	289 650	287 161
Autres actifs	10	6 758 377	7 277 485	7 533 506
<i>Total de l'actif</i>		<b>166 438 797</b>	<b>142 151 863</b>	<b>150 301 073</b>
<b>PASSIF</b>				
Concours bancaires	11	6 377 830	4 814 725	2 785 841
Emprunts et dettes rattachées	12	126 825 268	106 071 916	114 453 160
Dettes envers la clientèle	13	3 998 868	1 949 738	2 214 032
Fournisseurs et comptes rattachés	14	5 357 913	11 905 522	8 097 376
Autres passifs	15	2 085 465	1 920 662	1 881 564
<i>Total du passif</i>		<b>144 645 344</b>	<b>126 662 563</b>	<b>129 431 973</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital		15 000 000	10 000 000	15 000 000
Réserves		4 432 390	4 444 839	4 448 475
Résultats reportés		394 603	394 603	394 603
Résultat en instance d'affectation		1 026 021	0	0
Résultat de l'exercice		940 439	649 858	1 026 021
<i>Total des capitaux propres</i>		<b>21 793 453</b>	<b>15 489 300</b>	<b>20 869 100</b>
<i>Total passif et capitaux propres</i>		<b>166 438 797</b>	<b>142 151 863</b>	<b>150 301 073</b>

## 4.16.2 - Etat de résultat arrêté au 30 juin 2012

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Jun	Au 31 Décembre	
		2012	2011	2011
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		7 140 442	5 783 162	12 444 744
Autres produits sur opérations de leasing		146 982	93 729	191 964
<b><i>Total des produits de leasing</i></b>	<b>17</b>	<b>7 287 424</b>	<b>5 876 891</b>	<b>12 636 708</b>
Charges financières nettes	<b>18</b>	<b>-3 391 068</b>	<b>-3 119 216</b>	<b>-6 627 928</b>
Produits des placements	<b>19</b>	48 000	0	24 000
<b><i>PRODUIT NET DE LEASING</i></b>		<b>3 944 356</b>	<b>2 757 675</b>	<b>6 032 780</b>
Charges de personnel	20	-726 556	-640 960	-1 429 598
Autres charges d'exploitation	21	-387 478	-345 393	-692 478
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	-54 075	-45 288	-92 615
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b>-1 168 108</b>	<b>-1 031 641</b>	<b>-2 214 692</b>
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i></b>		<b>2 776 248</b>	<b>1 726 034</b>	<b>3 818 088</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	-1 419 956	-723 361	-2 223 681
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i></b>		<b>1 356 292</b>	<b>1 002 673</b>	<b>1 594 407</b>
Autres gains ordinaires		112 393	474	3 876
Autres pertes ordinaires		-46 086	0	
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i></b>		<b>1 422 599</b>	<b>1 003 147</b>	<b>1 598 283</b>
Impôt sur les bénéfices		-482 160	-353 289	-572 262
<b><i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i></b>		<b>940 439</b>	<b>649 858</b>	<b>1 026 021</b>
Résultat par action (de base et dilué)	16	0,627	0,650	1,006



### 4.16.3 - Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2012

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Jun		Au 31 Décembre	
		2012	2011	2011	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>					
Encaissements reçus des clients		47 528 184	33 596 404	73 628 541	
Décaissements pour financement de contrats de leasing		-49 031 205	-44 411 537	-89 661 619	
Sommes versés aux fournisseurs		-741 855	-106 546	-112 267	
Sommes versés au personnel		-654 326	-594 197	-1 159 693	
Intérêts payés		-3 762 892	-3 337 187	-6 139 910	
Impôts et taxes payés		-672 676	-1 476 712	-2 862 409	
Autres flux liés à l'exploitation		95 897	0	24 000	
<b><i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i></b>		<b>-7 238 873</b>	<b>-16 329 775</b>	<b>-26 283 356</b>	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>					
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-65 317	-47 818	-94 787	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		17 800	0	0	
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-64 000	-94 200	-126 700	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		8 382	5 818	5 818	
<b><i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i></b>		<b>-103 135</b>	<b>-136 200</b>	<b>-215 669</b>	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>					
Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0	5 000 000	
Dividendes et autres distributions		0	-212 500	-800 000	
Encaissements provenant des emprunts		66 000 000	58 690 000	111 690 000	
Remboursement d'emprunts		-53 202 086	-39 215 119	-84 498 667	
<b><i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i></b>		<b>12 797 914</b>	<b>19 262 381</b>	<b>31 391 333</b>	
<b><i>Flux de trésorerie net provenant des activités de Placement</i></b>		<b>-2 637 900</b>			
Variation de trésorerie		<b>2 818 006</b>	<b>2 796 407</b>	<b>4 892 308</b>	
Trésorerie en début de période		<b>-499 892</b>	<b>-5 392 200</b>	<b>-5 392 200</b>	
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>24</b>	<b>2 318 114</b>	<b>-2 595 793</b>	<b>-499 892</b>	

## 4.16.4 - Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012

### Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012

#### Notes aux états financiers :

##### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

###### *(a) Présentation de la société*

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nouria 1001 Tunis.

Le capital social fixé à 15 000 000 DT est divisé en 1 500 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	1 424 950	14 249 500	94,995%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,005%
<b>Total Général</b>	<b>1 500 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>100%</b>

###### *(b) Régime fiscal de la société*

###### *(b-1)- Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75%

au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005.

*(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing , sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2008,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

*(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

## **Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 30 Juin 2011, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

## **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

### ***(a) Bases de mesure***

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

### ***(b) Unité monétaire***

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

### ***(c) Sommaire des principales méthodes comptables***

#### ***(c-1)- Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :***

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à :

- Zéro, pour toute relation transférée en contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée en contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

*(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non

performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

*(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

**Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

**Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L., converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :



• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

*(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

*(c-8)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-9)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

**Note 4. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 8.695.944 DT au 30 Juin 2012 contre 2.218.932 DT au 30 Juin 2011 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Banques	8 694 797	2 217 785	2 284 801
Caisses	1 147	1 147	1 147
<b>Total</b>	<b>8 695 944</b>	<b>2 218 932</b>	<b>2 285 948</b>

**Note 5. Placements à court terme :**

Le solde des placements à court terme s'élève à 2.637.900 DT au 30 Juin 2012 contre une valeur est nul au 30 Juin 2011, se détaille ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Univers Obligations (25.888 Titres)	2 637 900	0	0
<b>Total</b>	<b>2 637 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 30 Juin 2012, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 146.939.379 DT contre un solde net de 131.261.687 DT au 30 Juin 2011 se détaillant comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
<i>Créances sur contrats mis en force</i>	<i>157 709 260</i>	<i>139 180 891</i>	<i>148 143 544</i>
+ Encours financiers	6.1 144 334 498	127 213 697	135 177 030
+ Impayés	6.2 14 313 771	12 802 597	13 835 449
- Intérêts échus différés	(939 009)	(835 402)	(868 934)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>	<i>1 540 944</i>	<i>563 904</i>	<i>1 871 515</i>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>159 250 204</b>	<b>140 561 856</b>	<b>150 015 059</b>

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012

**A déduire couverture**

Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(10 104 697)	(8 166 394)	(9 041 714)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B	(981 973)	0	(625 000)
Produits réservés	(1 224 156)	(1 133 775)	(1 257 146)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>146 939 379</b>	<b>131 261 687</b>	<b>139 091 198</b>

**6.1. Encours financiers :**

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 Juin 2012 la somme de 144.334.498 DT contre 127.213.697 DT au 30 Juin 2011.

Par rapport au 31 décembre 2011, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 9.157.468 DT expliqué comme suit :

<b>Encours financiers au 31 décembre 2011</b>	<b>135 177 030</b>
<b>Additions de la période</b>	
Investissements	41 948 213
Relocations	749 820
<b>Retraits de la période</b>	
Remboursements	(30 804 825)
Cessions à la Valeur résiduelle	(227)
Cessions anticipées	(2 258 100)
Relocations	(477 413)
<b>Encours financiers au 30 juin 2012</b>	<b>144 334 498</b>

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

**6.1.1. Analyse par maturité :**

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>160 487 388</b>	<b>138 813 949</b>	<b>148 616 140</b>
à recevoir dans moins d'1 an	63 242 463	53 859 439	58 812 396
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	96 719 307	84 231 143	89 287 117
à recevoir dans plus de 5 ans	525 617	723 367	516 627
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(21 919 766)</b>	<b>(16 272 901)</b>	<b>(20 572 447)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>138 567 621</b>	<b>96 184 564</b>	<b>128 043 693</b>

*Arab International Lease « A.I.L. » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012*

à recevoir dans moins d'1 an	51 878 412	43 652 498	48 105 070
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	86 196 517	74 677 112	79 451 234
à recevoir dans plus de 5 ans	492 692	723 367	487 390
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>266 118</b>	<b>61 850</b>	<b>67 677</b>
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>	<b>3 431 223</b>	<b>6 358 861</b>	<b>4 653 951</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	<b>2 069 536</b>	<b>1 740 010</b>	<b>2 411 708</b>
<b>Total général (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>144 334 498</b>	<b>127 213 697</b>	<b>135 177 030</b>

*6.1.2. Analyse par secteur d'activité :*

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Bâtiment et travaux publics	11 592 372	10 060 399	8 344 242
Industrie	19 997 979	16 987 924	15 856 745
Tourisme	10 120 137	24 465 213	18 305 051
Commerces et services	87 971 003	65 100 198	75 761 214
Agriculture	14 653 007	10 599 962	16 909 778
<b>Total</b>	<b>144 334 498</b>	<b>127 213 697</b>	<b>135 177 030</b>

*6.1.3. Analyse par type de matériel :*

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Equipements	12 568 598	11 843 969	13 324 248
Matériel roulant	123 380 474	104 937 361	112 660 738
Matériel spécifique	780 290	1 021 423	899 421
<i>Sous Total</i>	<i>136 729 362</i>	<i>117 802 75</i>	<i>126 884 408</i>
Immobilier	7 605 136	9 410 94	8 292 622
<b>Total</b>	<b>144 334 498</b>	<b>127 213 69</b>	<b>135 177 030</b>

**6.2. Impayés :**

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 30 Juin 2012 la somme de 14.313.771 DT contre 12.802.597 DT au 30 Juin 2011. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
<b>Clients ordinaires (1)</b>	<b>9 590 295</b>	<b>8 118 541</b>	<b>8 469 734</b>
Inférieur à 1 mois	2 915 737	2 023 688	2 682 849
Entre 1 et 3 mois	2 502 506	2 714 818	2 798 985
Entre 3 et 6 mois	983 137	1 384 626	1 016 512
Entre 6 mois et 1 année	545 029	495 281	935 267
Supérieur à 1 année	1 981 816	1 219 774	918 218
Frais	434 170	368 460	322 881
Chèques retournés impayés déduction faite des recouvrements, après la date de clôture	227 900	(88 106)	(204 977)
<b>Clients litigieux (2)</b>	<b>4 723 476</b>	<b>4 586 467</b>	<b>5 138 095</b>
<b>Valeurs impayées (3)</b>	<b>0</b>	<b>97 590</b>	<b>227 619</b>
<b>Total (1)+(2)+(3)</b>	<b>14 313 771</b>	<b>12 802 597</b>	<b>13 835 449</b>

**6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :**

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012*

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	100 664 304	30 412 644	5 117 770	3 182 242	4 957 539	144 334 498
Impayés	1 025 386	2 746 746	1 373 470	1 791 705	7 376 464	14 313 771
Intérêts échus différés	(660 850)	(211 223)	(35 596)	(21 681)	(9 659)	(939 009)
Contrats en instance de mise en force	1 538 514	2 430	-	-	-	1 540 944
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>102 567 353</b>	<b>32 950 597</b>	<b>6 455 644</b>	<b>4 952 266</b>	<b>12 324 344</b>	<b>159 250 204</b>
Avances reçues (*)	(3 475 449)	(3 075)	(2 617)	(1 800)	(507 426)	(3 990 367)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>99 091 904</b>	<b>32 947 522</b>	<b>6 453 027</b>	<b>4 950 466</b>	<b>11 816 918</b>	<b>155 259 837</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>7 429 524</b>	<b>256 734</b>		-	-	<b>7 686 258</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>106 521 428</b>	<b>33 204 257</b>	<b>6 453 027</b>	<b>4 950 466</b>	<b>11 816 918</b>	<b>162 946 096</b>
Produits réservés	-	-	(169 224)	(250 431)	(804 501)	(1 224 156)
Provisions individuelles sur encours financiers	-	-	(4 035)	(6 059)	(3 300 514)	(3 310 609)
Provisions individuelles sur impayés	-	-	(118 704)	(400 883)	(6 274 502)	(6 794 088)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 et B4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(291 863)</b>	<b>(657 128)</b>	<b>(10 379 914)</b>	<b>(11 328 853)</b>
Produits réservés						
Provisions collectives	(747 568)	(234 405)				(981 973)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1</b>	<b>(747 568)</b>	<b>(234 405)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(981 973)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>105 773 860</b>	<b>32 969 852</b>	<b>6 161 164</b>	<b>4 293 338</b>	<b>1 437 003</b>	<b>150 635 269</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>3,96%</b>	<b>3,04%</b>	<b>7,25%</b>	
				<b>14,25%</b>		
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>4,52%</b>	<b>13,27%</b>	<b>87,84%</b>	
				<b>48,79%</b>		

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Note 7. Placements à long terme :**

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 30 Juin 2012 et au 30 Juin 2011 à 1.100.000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre 2 011
Participation - Univers SICAR ( <i>Groupe BTK</i> ) <sup>(*)</sup>	450 000	450 000	450 000
Participation - International SICAR ( <i>Groupe UIB</i> ) <sup>(**)</sup>	650 000	650 000	650 000
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 100 000</b>

<sup>(\*)</sup> Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.

<sup>(\*\*)</sup> Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

**Note 8. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 30 Juin 2012 une valeur nette comptable de 8.648 DT contre 4.108 DT au 30 Juin 2011. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	65 131	7 335	-	72 466	61 872	1 946	-	63 818	8 648
<b>TOTAUX</b>		<b>65 131</b>	<b>7 335</b>	<b>-</b>	<b>72 466</b>	<b>61 872</b>	<b>1 946</b>	<b>-</b>	<b>63 818</b>	<b>8 648</b>

**Note 9. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2012 une valeur nette comptable de 298.549 DT contre 289.650 DT au 30 Juin 2011. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	273 134	55 000	27 950	300 184	138 032	29 442	25 546	141 928	158 256
Equipements de bureau	10,0%	98 366	3 002	-	101 368	59 001	3 280	-	62 281	39 087
Matériel informatique	33,3%	200 939	7 120	-	208 059	157 329	13 978	-	171 307	36 752
Installations générales	10,0%	108 408	194	-	108 602	39 325	4 824	-	44 149	64 453
<b>TOTAUX</b>		<b>680 848</b>	<b>65 316</b>	<b>27 950</b>	<b>718 213</b>	<b>393 687</b>	<b>51 524</b>	<b>25 546</b>	<b>419 665</b>	<b>298 549</b>



Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2012 la somme de 6.758.377 DT contre 7.277.485 DT au 30 Juin 2011 et se détaille comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
		2 012	2 011	
Dépôts et cautionnements versés		305	305	305
Prêts et avances au personnel	10.1	426 927	385 753	392 549
Charges reportées	10.2	513 363	345 528	284 713
Fournisseurs, avances et acomptes		1 817	2 662	2 187
Etat, report de TVA		5 547 455	6 412 938	6 196 128
Etat, report d'IS		-	-	423 095
Charges constatées d'avance	10.3	25 282	19 873	26 994
Produits à recevoir des tiers		2 957	2 957	2 957
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing		235 056	-	202 752
Compte d'attente		5 215	107 469	1 826
<b>Total</b>		<b>6 758 377</b>	<b>7 277 485</b>	<b>7 533 506</b>

**10.1. Prêts et avances au personnel :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
<b>Prêts accordés sur fonds social (1)</b>	<b>422 277</b>	<b>379 653</b>	<b>391 049</b>
Échéances à plus d'un an	345 800	365 914	354 499
Échéances à moins d'un an	76 477	13 740	36 550
<b>Avances au personnel (2)</b>	<b>4 650</b>	<b>6 100</b>	<b>1 500</b>
Avances sur primes	4 650	6 100	1 500
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>426 927</b>	<b>385 753</b>	<b>392 549</b>

**10.2. Charges reportées :**

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 30 Juin 2012 :

*Arab International Lease « AIL » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012*

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorption				Valeur comptable nette
		Débit de période	Additions	Régul.	Fin de période	Débit de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	721 405	302 457	-	1 023 862	484 628	63 937	-	548 565	475 297
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	74 972	0	-	74 972	27 036	9 870	-	36 906	38 066
<b>TOTAUX</b>		<b>796 377</b>	<b>302 457</b>	<b>-</b>	<b>1 098 834</b>	<b>511 664</b>	<b>73 807</b>	<b>-</b>	<b>585 471</b>	<b>513 363</b>

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 73.807 DT figure parmi les charges financières.

**10.3. Charges constatées d'avance :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Fournitures de bureau et autres	1 936	-	9 949
Licence Antivirus online	20 092	-	1 920
Assurance voiture	0	16 082	-
Taxe de circulation	0	680	-
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	0	-	-
Abonnement ADSL	3 254	3 111	425
Frais sur achat de cadeaux	0	-	14 700
<b>Total</b>	<b>25 282</b>	<b>19 873</b>	<b>26 994</b>

**Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :**

Ce poste totalise au 30 Juin 2012 la somme de 6.377.830 DT contre 4.814.725 DT au 30 Juin 2011 se détaillant ainsi:

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Banques, découverts	6 377 830	4 814 725	2 785 841
<b>Total</b>	<b>6 377 830</b>	<b>4 814 725</b>	<b>2 785 841</b>

**Note 12. Emprunts et dettes rattachées :**

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 126.825.268 DT au 30 Juin 2012 contre 106.071.916 DT au 30 Juin 2011 se détaillant ainsi :

		Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
		2 012	2 011	
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>12.1</b>	<b>125 076 747</b>	<b>104 562 381</b>	<b>112 278 833</b>
Billets de trésorerie		0	-	4 000 000
Emprunts bancaires		62 324 747	59 372 381	67 088 833
Emprunts obligataires		62 752 000	45 190 000	41 190 000
<b>+ Intérêts et commissions postcomptés courus (2)</b>		<b>1 748 521</b>	<b>1 509 535</b>	<b>1 606 166</b>
Intérêts sur emprunts bancaires		743 679	443 419	483 202
Intérêts sur emprunts obligataires		830 167	891 441	1 529 070
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675	174 675
<b>- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)</b>		<b>0</b>	<b>-</b>	<b>(12 620)</b>
Intérêts sur billets de trésorerie		0	-	(12 620)
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>		<b>126 825 268</b>	<b>106 071 916</b>	<b>114 453 160</b>

**12.1. Valeur de remboursement des emprunts :**

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 30 Juin 2012 :

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012*

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	Echéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<b>BILLETS DE TRESORERIE</b>									
Billet de trésorerie Univers Obligations SICAV	3 000 000	5,00%	11 janvier 2012	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie Univers Obligations SICAV	1 000 000	5,00%	28 février 2012	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
<b>Total des billets de trésorerie</b>				<b>4 000 000</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CREDITS BANCAIRES</b>									
AL BARAKA BANK	18 000 000	TMM+1,25%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	18 000 000	36 000 000	36 000 000	18 000 000	-	18 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	5 754 069	-	649 958	5 104 111	3 747 600	1 356 512
AL BARAKA BANK	5 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	5 000 000	-	438 669	4 561 331	3 645 794	915 537
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	7 800 000	-	650 000	7 150 000	3 900 000	3 250 000
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars	9 336 000	-	666 000	8 670 000	5 340 000	3 330 000
BTK	5 000 000	5,50%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars	5 000 000	-	250 000	4 750 000	3 500 000	1 250 000
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	375 000	-	375 000	0	0	0
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	1 800 000	-	200 000	1 600 000	1 200 000	400 000
BTE	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	3 000 000	-	250 000	2 750 000	2 250 000	500 000
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 437 500	-	375 000	2 062 500	1 312 500	750 000
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	8 586 264	-	909 458	7 676 806	5 772 897	1 903 908
<b>Total des crédits bancaires</b>				<b>67 088 833</b>	<b>36 000 000</b>	<b>40 764 086</b>	<b>62 324 747</b>	<b>30 668 791</b>	<b>31 655 957</b>
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>									
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	-	-	2 000 000	0	2 000 000
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AIL 2010	15 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
AIL 2011	17 190 000	5,75%	Annuellement (2012-2016)	17 190 000	-	3 438 000	13 752 000	10 314 000	3 438 000
AIL 2012	30 000 000	6,00%	Annuellement (2013-2017)		30 000 000		30 000 000	24 000 000	6 000 000
<b>Total des emprunts obligataires</b>				<b>41 190 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>8 438 000</b>	<b>62 752 000</b>	<b>44 314 000</b>	<b>18 438 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>112 278 833</b>	<b>66 000 000</b>	<b>53 202 086</b>	<b>125 076 747</b>	<b>74 982 791</b>	<b>50 093 957</b>

Arab International Lease « A.I.L. » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012

**Note 13. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.998.868 DT au 30 Juin 2012 contre 1.949.738 DT au 30 Juin 2011 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Avances et acomptes reçus des clients	3 990 368	1 941 238	2 205 532
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	8 500	8 500
<b>Total</b>	<b>3 998 868</b>	<b>1 949 738</b>	<b>2 214 032</b>

**Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 5.357.913 DT au 30 Juin 2012 contre 11.905.522 DT au 30 Juin 2011 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Fournisseurs d'exploitation (1)	9 633	24 331	15 701
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)	5 348 280	11 881 192	8 081 675
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>5 357 913</b>	<b>11 905 522</b>	<b>8 097 376</b>

**Note 15. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 2.085.465 DT au 30 Juin 2012 contre 1.920.662 DT au 30 Juin 2011 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Personnel, provisions pour congés payés	226 879	179 741	205 151
Personnel, autres charges à payer	113 444	57 915	127 437
Etat, retenues sur salaires	33 645	7 583	29 289
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	270 908	184 261	155 845
Etat, impôt sur les sociétés à payer <b>15.1</b>	50 505	23 692	-
Etat, autres impôts et taxes à payer	51 905	21 406	11 792
C.N.S.S	72 018	68 706	80 816
Assurance groupe	30 502	13 461	15 635

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012*

Assurance COMAR		959 370	607 915	980 528
Dividendes à payer		0	600 000	0
Autres comptes créditeurs		168 295	99 701	149 475
Diverses charges à payer	<b>15.2</b>	94 665	52 650	106 306
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing		13 174	-	18 413
Compte d'attente		155	3 631	1 243
<b>Total</b>		<b>2 085 465</b>	<b>1 920 662</b>	<b>1 881 564</b>

*15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :*

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
+ Impôt sur les sociétés dû	1 054 422	353 289	572 262
- Acomptes provisionnels	(985 428)	(329 006)	(985 428)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(18 489)	(592)	(9 929)
<b>Total</b>	<b>50 505</b>	<b>23 692</b>	<b>(423 095)</b>

*15.2. Diverses charges à payer :*

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Redevances téléphoniques	10 000	10 111	17 111
Honoraires	63 697	34 416	72 837
Eau & électricité	2 500	-	-
Loyers	18 468	8 122	16 358
<b>Total</b>	<b>94 665</b>	<b>52 650</b>	<b>106 306</b>

**Note 16. Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre 2011
Capital social	15 000 000	10 000 000	15 000 000
Réserve légale (A)	438 399	438 399	438 399
Réserve extraordinaire	650 000	650 000	650 000
Réserve facultative	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Fonds pour risque généraux	400 000	400 000	400 000
Réserves pour fonds social (B)	443 991	456 440	460 076
Résultats reportés	394 603	394 603	394 603
Résultat en instance d'affectation	1 026 021	-	-
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	20 853 014	14 839 442	19 843 079
Résultat de l'exercice (1)	940 439	649 858	1 026 021
<b>Total des capitaux propres avant affectation (C)</b>	<b>21 793 453</b>	<b>15 489 300</b>	<b>20 869 100</b>
Nombre d'actions (2)	1 500 000	1 000 000	1 500 000
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2) (D)	0,627	0,650	1,006

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012*

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRGB (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat en instance d'affectation	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 Décembre 2010</b>	<b>10 000 000</b>	<b>319 210</b>	<b>650 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>400 000</b>	<b>383 545</b>	<b>379 839</b>		<b>2 003 954</b>	<b>15 636 548</b>
Affectations approuvées par I.A.G.O du 14 avril 2011		119 190		1 000 000		70 000	14 764		(1 203 954)	0
Distribution de dividendes						11 221			(800 000)	(800 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social										11 221
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(4 690)				(4 690)
Augmentation du capital en numéraire décidée par I.A.G.E du 23 Novembre 2011 (500.000 actions nouvelles émises à la valeur nominale de 10 DT)	5 000 000									5 000 000
Résultat de l'exercice 2011									1 026 021	1 026 021
<b>Soldes au 31 Décembre 2011</b>	<b>15 000 000</b>	<b>438 400</b>	<b>650 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>400 000</b>	<b>460 076</b>	<b>394 603</b>		<b>1 026 021</b>	<b>20 869 100</b>
Résultat en instance d'affectation								1 026 021		1 026 021
Distribution de dividendes										
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 201				
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(2 127)				
Dépenses prélevées sur fonds social						(20 160)				
Résultat de la période close le 30 juin 2012									940 439	940 439
<b>Soldes au 30 Juin 2012</b>	<b>15 000 000</b>	<b>438 400</b>	<b>650 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>400 000</b>	<b>443 990</b>	<b>394 603</b>	<b>1 026 021</b>	<b>940 439</b>	<b>21 793 453</b>



Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
<b>Intérêts et revenus assimilés (1)</b>	<b>7 140 442</b>	<b>5 783 162</b>	<b>12 444 744</b>
Intérêts conventionnels (A)	6 953 142	6 074 349	12 719 411
Intérêts intercalaires (B)	9 119	9 175	19 700
Prélayers (C)	47 747	42 626	85 629
Intérêts de retard	54 167	45 051	88 137
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	43 277	36 064	79 342
Variation des produits réservés 17.1	32 990	(424 104)	(547 475)
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>	<b>146 982</b>	<b>93 729</b>	<b>161 357</b>
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	104 778	60 805	93 730
Frais de dossier	42 204	32 924	73 093
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>7 287 424</b>	<b>5 876 891</b>	<b>12 636 708</b>
<b>- Encours financiers des contrats actifs</b>			
. Au début de la période	129 982 886	114 433 539	114 433 539
. A la fin de la période	140 374 683	120 495 791	129 982 886
. Moyenne (D)	135 178 785	117 464 665	122 208 212
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	7 010 008	6 126 150	12 824 740
- Taux moyen (E)/(D)	10,37%	10,43%	10,49%

**17.1. Variation des produits réservés :**

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
<b>Transferts en produits de la période</b>			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	365 694	47 716	93 997
Intérêts de retard antérieurs	169	-	1 659
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	19 461		
<b>Produits réputés réservés en fin de période</b>			
Intérêts inclus dans les loyers	(352 080)	(469 872)	(623 121)
Intérêts de retard	(254)	(1 948)	(548)
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	-		(19 461)
<b>Total</b>	<b>32 990</b>	<b>(424 104)</b>	<b>(547 475)</b>

**Note 18. Charges financières nettes :**

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
		2 012	2 011	
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>3 344 675</b>	<b>2 857 319</b>	<b>6 090 853</b>
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		1 559 578	1 154 634	2 229 772
Intérêts des crédits bancaires		1 238 020	1 187 442	2 519 927
Intérêts des certificats de leasing		434 367	453 711	923 268
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		38 903	19 080	19 080
Résorptions des frais d'émission des emprunts		73 807	61 532	126 974
<b>Autres charges financières (2)</b>		<b>61 553</b>	<b>261 896</b>	<b>537 075</b>
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		61 553	264 856	246 660
Autres produits financiers		(15 160)	(2 960)	(4 519)
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>3 391 068</b>	<b>3 119 216</b>	<b>6 627 928</b>
<b>- Encours des emprunts</b>				
. Au début de la période		111 690 000	85 087 500	85 087 500
. A la fin de la période		125 076 747	104 562 381	111 690 000
. Moyenne	<b>(B)</b>	118 383 373	94 991 496 *	98 388 750
<b>- Taux moyen</b>	<b>(A)/(B)</b>	<b>5,65%</b>	<b>6,02%</b>	<b>6,19%</b>

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012

(\*) Moyenne ajustée de : - l'effet de l'emprunt bancaire BTL débloqué le 4 février 2011 pour 10.000.000 DT.  
- l'effet de l'emprunt obligataire AIL 2011 libéré le 28 avril 2011 pour 17.190.000 DT.

**Note 19. Produits des placements :**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
+ Dividendes	45 000	-	19 500
+ Jetons de présence	3 000	-	4 500
<b>Total</b>	<b>48 000</b>	<b>-</b>	<b>24 000</b>

**Note 20. Charges de personnel :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Salaires et compléments de salaires	350 128	293 391	674 839
Charges connexes aux salaires	203 804	181 160	381 631
Cotisations de sécurité sociale	119 412	99 602	225 696
Autres charges sociales	53 212	66 807	147 432
<b>Total</b>	<b>726 556</b>	<b>640 960</b>	<b>1 429 598</b>

**Note 21. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
<b>Divers achats (1)</b>	<b>68 408</b>	<b>48 170</b>	<b>78 985</b>
Achat de matières et fournitures	68 408	48 170	78 985
<b>Services extérieurs (2)</b>	<b>102 646</b>	<b>95 486</b>	<b>195 256</b>
Locations	58 180	58 678	121 497
Entretiens et réparations	5 878	6 235	8 855
Primes d'assurances	7 534	5 828	12 134
Autres	31 054	24 746	52 771
<b>Autres services extérieurs (3)</b>	<b>125 874</b>	<b>135 698</b>	<b>254 284</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	59 933	63 623	104 119

Arab International Lease « A.I.L. » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012

Publicités, publications, relations publiques	16 019	27 351	34 091
Cotisations et dons	14 990	-	18 380
Déplacements, missions et réceptions	1 830	10 089	22 088
Frais postaux et de télécommunications	21 873	19 590	40 943
Services bancaires et assimilés	11 229	15 045	34 663
<b>Charges diverses (4)</b>	<b>0</b>	<b>(6 250)</b>	<b>56 250</b>
Jetons de présence	0	(6 250)	56 250
<b>Impôts et taxes (5)</b>	<b>90 551</b>	<b>72 289</b>	<b>104 903</b>
T.C.L.	87 734	70 526	100 000
Droits d'enregistrement et de timbres	1 210	1 050	3 317
Autres impôts et taxes	1 606	713	1 586
<b>Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)</b>	<b>387 478</b>	<b>345 393</b>	<b>689 678</b>

**Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 946	849	1 698
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	52 128	44 439	90 917
<b>Total</b>	<b>54 075</b>	<b>45 288</b>	<b>92 615</b>

**Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2011
	2 012	2 011	
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	2 424 065	1 332 694	2 717 582
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle			- 625 000
- Reprises de provisions individuelles suite aux recouvrements de créances	(1 004 109)	(609 333)	(1 118 901)
<b>Total</b>	<b>1 419 956</b>	<b>723 361</b>	<b>2 223 681</b>

**Note 24. Trésorerie :**

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 30 Juin 2012, comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 012	2 011	décembre 2011
+ Avoirs en banques	8 694 798	2 217 786	2 284 802
- Découverts bancaires	(6 377 830)	(4 814 725)	(2 785 841)
+ Avoirs en caisse	1 147	1 147	1 147
<b>Total</b>	<b>2 318 115</b>	<b>(2 595 793)</b>	<b>(499 892)</b>

## 4.16.5 - Avis des Commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2012*

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2012**

*Messieurs les Actionnaires*

*De l'Arab International Lease*

#### *Introduction*

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, au 30 juin 2012 ainsi que de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 166 439 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 940 KDT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

#### *Etendue de l'examen :*

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 «Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

*Page 3*

**Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints arrêtés au 30 Juin 2012, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable applicable en Tunisie.

Tunis, le 3 Novembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

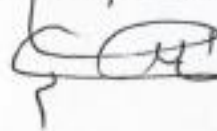
FMBZ-KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



## CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.

### 5.1 - Conseil d'Administration

#### 5.1.1 - Membres des organes d'administration

Membre	Représenté par	Mandat*	Adresse
<b>PRESIDENT</b>			
Mr Chokri BEN AYED**	Lui -même	2012-2014	Tunis
<b>ADMINSITRATEURS</b>			
BTK	Mme Rim LAKHOUA	2012-2014	Tunis
Mr Eric BEDEZ	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Alain MORFIN	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Abdessattar BEN GHEDIFA	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Sami EL ABED	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Abdeljalil BEN MOSBAH	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Mehdi BEN RAYANA	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mme Héla OURABI	Elle -même	2012-2014	Tunis
STB	Mme Rafika AKKARI	2012-2014	Tunis
Mr Brahim RIAHI	Lui -même	2012-2014	Tunis
Mr Sélim FEKIH	Lui -même	2012-2014	Tunis

(\*) AGO du 16 juillet 2012..

(\*\*) Elue par le CA du 25/06/2012 en remplacement de madame Rim LAKHOUA.

#### 5.1.2 - Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
Chokri BEN AYED	Président du Conseil*	25 juin 2012	Tunis
Habib GUEDRI	Directeur Général**	25 juin 2012	Tunis

(\*) Elu par le CA du 25/06/2012 en remplacement de madame Rim LAKHOUA .

(\*\*) Désigné par le CA du 25/06/2012 pour une année se terminant avec la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2012.

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonctions dans la société.

#### 5.1.3 - Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années

MEMBRE	Fonctions en dehors de la société durant les trois dernières années
<b>Président du Conseil :</b> Chokri BEN AYED	Secrétaire Général de la BTK
<b>Directeur Général :</b> Habib GUEDRI	Néant



### 5.1.4 - Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

<b>MEMBRE</b>	<b>Mandats d'Administrateurs les plus significatifs dans d'Autres sociétés</b>
Mr Chokri BEN AYED	STPI - Tunis Center
Mme Rim LAKHOUA	UP SICAF-TUNIS CENTER-UI SICAR-MEDAI-ISTIFA-RIBAT-SCIF-SFAX EL JADIDA-TANKMED-VERITAS-STEG INTERNATIONALE
Mme Rafika AKKARI	Immobilière de l'Avenue - SNVV DAR NAOUAR - Société Hôtelière AFRICA SOUSSE - SIMPAR
Mr Eric BEDEZ	UI SICAR-SCIF-UP SICAF
Mr Alain MORFIN	
Mr Abdessattar BEN GHEDIFA	
Mr Sami EL ABED	
Mr Abdeljalil BEN MOSBAH	UNIVERS OBLIGATION SICAV
Mr Mehdi BEN RAYANA	
Mme Héla OURABI	
Mr Brahim RIAHI	VERITAS
Mr Sélim FEKIH	

### 5.1.5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

<b>Membre</b>	<b>Représenté par</b>	<b>Fonction au sein de la société qu'il représente</b>
<b>Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK</b>	Mme Rim LAKHOUA	Responsable participations et Filiales
	Mr Eric BEDEZ	DGA Engagements et Finances
	Mr Alain MORFIN	DGA Exploitation Commerciale
	Mr Abdessattar BEN GHEDIFA	Directeur Régional Nord
	Mr Sami EL ABED	Responsable Pilotage et Contrôle des Risques
	Mr Abdeljalil BEN MOSBAH	Responsable Révision Comptable
	Mr Mehdi BEN RAYANA	Responsable Crédit
	Mme Héla OURABI	Responsable Affaires Juridiques
<b>Société Tunisienne des Banques - STB</b>	Rafika AKKARI	Directeur Des Filiales et Participations

## 5.2 - Intérêts des dirigeants dans la société

### 5.2.1 - Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2011

- Rémunération des membres du Conseil d'Administration : 25 000 dinars nets sous forme de jetons de présence, soit 5 000 dinars nets par administrateur (4 administrateurs BTK et 1 administrateur STB).
- Avantage en nature accordé aux membres des organes d'administration : Néant
- La rémunération du Président du Conseil d'Administration est fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2002. Cette rémunération est composée d'indemnité mensuelle nette de 250DT.
- La rémunération du Directeur Général qui est fixée par décision du Conseil d'Administration du 06 juin 2006. Cette rémunération est composée des émoluments et avantages suivants :
  - ✓ Un salaire net de 36.630 DT servi sur une base de 12 mois par an ;
  - ✓ Une voiture de fonction d'une puissance fiscale ne dépassant pas 9 chevaux ;
  - ✓ Des bons d'essence à raison de 500 litres par mois ;
  - ✓ Une prise en charge annuelle des prestations téléphoniques et des consommations domestiques d'eau, de l'électricité et du gaz.
- En outre, une indemnité exceptionnelle de performance a été servie au Directeur Général en 2011 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2010. Décidée par le Conseil d'Administration du 29 Mars 2011, cette indemnité a porté sur un montant net de 10.000 DT arrêté par un comité ad-hoc constitué à cet effet et réuni le 28 Avril 2011.
- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit (en DT) :

	Rémunérations dues (charges)			Passifs 31/12/2011
	Emoluments et avantages (Brut)	Indemnités fixes	Total Rémunérations	
Habib Montasser SFAR Président du Conseil d'Administration				
<b>Total 2011</b>				
Chokir BEN AYED Directeur Général				
<b>Total 2011</b>	<b>91 637</b>	<b>-</b>	<b>91 637</b>	<b>-</b>

Les avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.D.G	D.G
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régime de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisation dues par la société dans l'année</i>		
Régime de base	-	15 239
Régime complémentaire	-	4 349

Enfin, il y a lieu de signaler, que si le Directeur Général de la société cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, l'article 53 de la convention collective du personnel des banques, applicable à l'A.I.L, met à la charge de cette dernière le versement d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires.

## 5.2.2 - Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2011

Néant

## 5.3 - Contrôle

Commissaires aux Comptes	Adresse	Mandat
<b>FMBZ - KPMG Tunisie</b> Société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI	B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel, Les Berges du Lac -1053 TUNIS Tél :71 194 344 Fax: 71 194 320 E-mail : <a href="mailto:fmbz@kpmg.com.tn">fmbz@kpmg.com.tn</a>	2012, 2013 et 2014*
<b>ECC MAZARS</b> Société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF	Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar EL Melh – Les Berges du Lac – 1053 – TUNIS Tél: 71 963 380 Fax: 71 964 380 E-mail : <a href="mailto:mazars.tunisie@mazars.com.tn">mazars.tunisie@mazars.com.tn</a>	2012, 2013 et 2014**

\* Mandat renouvelé par l'AGO du 16 juillet 2012

\*\* Nommé par l'AGO du 16 juillet 2012

## 5.4 - Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital : Néant

## **CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **6.1 - Evolution récente et orientations**

#### **6.1.1 - Evolution récente**

A fin décembre 2012, le volume global des approbations a atteint la somme de 90 734 mDT contre 79 536 mDT en 2011, enregistrant ainsi une hausse de 14,08%.

La société AIL a enregistré une augmentation des mises en force en 2012, par rapport à l'année précédente, atteignant 88 644 mDT contre 75 171 mDT en 2011, soit une progression de 17,92%.

L'encours financier s'est élevé à 157 424 mDT a terme de l'exercice 2012 contre 135 177 mDT en 2011, enregistrant une augmentation de 22 247 mDT.

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31 décembre 2012 la somme de 171 228 mDT contre 151 002 mDT à la fin de l'année 2011.

Les créances classées sont passées de 21 562 mDT à fin 2011 à 18 900 mDT en 2012 à représentant ainsi 11,04% du total des créances, en 2012, contre 14,28% une année auparavant.

#### **6.1.2 - Orientations**

L'instabilité de l'environnement économique observée depuis le 14 janvier 2011, les suspensions fréquentes de la cotation sur le marché financier ainsi que le resserrement des conditions d'octroi du crédit pourraient entraîner une augmentation de défaillances d'entreprises et de particuliers, une baisse de la confiance des consommateurs, accroissement de la volatilité des marchés, de fortes chutes des indices boursiers et une baisse significative de l'activité commerciale générale.

La persistance ou la dégradation de ces conditions économiques et de marché défavorables pourrait aggraver leur impact sur les institutions financières en général et sur l'AIL en particulier.

Durant les prochaines années, l'AIL projette d'accroître ses actions commerciales par la mise en place d'un programme de marketing plus agressif et la signature d'une convention commerciale avec la BTK dans le cadre de la synergie du groupe.

D'autre part, l'AIL s'engage à maintenir une politique rigoureuse de maîtrise des risques et à perfectionner davantage ses procédures de recouvrement afin de consolider ses assises financières.

### **6.2 - Perspectives d'avenir**

#### **6.2.1 - Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2011 par rapport aux prévisions**

La confrontation des réalisations de l'exercice 2011 par rapport aux prévisions établies en 2011 et publiées au niveau du document de référence « AIL 2011-2 » a fait ressortir les écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

(En mDT)

	Prévisions 2011	Réalisations 2011	Ecart	Taux de réalisations	Commentaires
Mises en forces	72 000	75 171	3 171	104%	les mises en force du secteur transport ont connu une forte hausse.
Créances issues des opérations de leasing	140 375	139 091	-1 284	99%	Une baisse des créances issues des opérations de leasing expliquée par la baisse des mises en force par rapport à 2010.
Produits de leasing	12 060	12 637	577	105%	La hausse expliquée par la compression des charges
Emprunt et dettes rattachées	109 566	114 453	4 887	104%	Les emprunts et dettes rattachés ont augmenté pour financer l'accroissement des mises en force.
Fournisseurs et comptes rattachés	7 452	8 097	645	109%	L'augmentation des crédits fournisseurs et comptes rattachés est expliquée par l'évolution des mises en force.
Charges financières nettes	6326	6 628	302	105%	Augmentation corrélatives avec les emprunts.
Charges de personnel	1 286	1 430	144	111%	Une hausse de 6% des charges de personnel expliqué par le recrutement de 3 nouveaux cadres en 2011.
Dotations aux provisions	1 400	2 224	824	159%	Les provisions de 2011 ont été affectées par la prise en compte des provisions collectives pour risques sur la clientèle de 625 mDT.

## 6.2.2 - Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2012-2017 par rapport aux informations prévisionnelles 2011-2016

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « AIL 2011-2 » enregistré le 17 février 2012 sous le n° : 12-002, sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence.

En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous jacentes relatives aux rubriques suivantes

### ➤ Mises en force

(En mDT)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Commentaires
Mises en force : document de référence « AIL 2011-2 »	72 000	85 000	98 000	110 000	121 000	133 000	En 2011, l'activité de l'AIL a été supérieure aux prévisions du management de la société. Toutefois, la société garde les mêmes prévisions de croissance de l'activité.
Mises en force: document de référence « AIL 2013 »	75 171	85 000	98 000	110,000	121 000	133 000	
<b>Ecart</b>	<b>3 171</b>	-	-	-	-	-	

➤ Créances issues des opérations de leasing

(En mDT)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Commentaires
Créances issues des opérations de leasing : document de référence « AIL 2011-2 »	140 375	169 552	202 203	236 431	266 034	293 039	Les issues des opérations de leasing ont été actualisées compte tenu des réalisations de 2011
Créances issues des opérations de leasing : document de référence « AIL 2013 »	139 091	169 777	201 793	236 887	266 198	292 806	
<b>Ecart</b>	<b>-1 284</b>	<b>226</b>	<b>-410</b>	<b>456</b>	<b>164</b>	<b>-233</b>	

➤ Emprunts et dettes rattachés

(En mDT)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Commentaires
Emprunts et dettes rattachées : document de référence « AIL 2011-2 »	109 566	143 753	177 515	211 677	235 439	259 801	En envisageant une détérioration de l'activité économique en 2012, la société n'aura pas à mobiliser des crédits et emprunts supplémentaires
Emprunts et dettes rattachées : document de référence « AIL 2013 »	114 453	132 665	165 387	202 109	231 719	254 241	
<b>Ecart</b>	<b>4 887</b>	<b>-11 088</b>	<b>-12 128</b>	<b>-9 568</b>	<b>-3 720</b>	<b>-5 560</b>	

➤ Produits de leasing

(En mDT)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Commentaires
Produits de leasing : document de référence « AIL 2011-2 »	12 060	14 777	17 498	20 460	23 584	26 231	Les produits de leasing ont été revus légèrement à la hausse en 2012 compte tenu du rythme de génération des intérêts des nouveaux contrats et des anciens encours.
Produits de leasing : document de référence « AIL 2013 »	12 637	14 965	17 498	20 460	23 584	26 231	
<b>Ecart</b>	<b>577</b>	<b>188</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

➤ Charges financières

(En mDT)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Commentaires
Charges financières : document de référence « AIL 2011-2 »	6 326	8 170	10 281	12 357	14 084	15 476	Les charges financières baissent à partir de 2012 comptes tenus de la diminution des emprunts et crédits
Charges financières : document de référence « AIL 2013 »	6 604	8 135	9 824	12 021	14 082	15 653	
<b>Ecart</b>	<b>278</b>	<b>-35</b>	<b>-457</b>	<b>-336</b>	<b>-2</b>	<b>177</b>	

➤ Charges de personnel

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Commentaires
Document de référence « AIL 2011-2 »							Les charges de personnel ont été actualisées compte tenu des réalisations de 2011 et des augmentations contractuelles.
Recrutement	3	2	1	1	1	1	
Frais de personnel (en mDT)	1 286	1 439	1 579	1 730	1 893	2 070	
Document de référence « AIL 2013 »							
Recrutement	3	1	1	1	1	1	
Frais de personnel (en mDT)	1 430	1 569	1 720	1 883	2 058	2 248	
Ecart en nombre des nouveaux recrutés	0	-1	0	0	0	0	
Ecart des Frais de personnel	144	130	141	153	165	178	

➤ Dotations nettes aux provisions

(En mDT)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Commentaires
Dotations nettes aux provisions : document de référence « AIL 2011-2 »	1 400	1 182	1 413	1 653	1 858	2 044	Les dotations nettes aux provisions ont été révisées à la hausse en 2011 après la prise en compte des provisions collectives.
Dotations nettes aux provisions : document de référence « AIL 2013 »	2 224	1 532	1 413	1 660	1 865	2 050	
Ecart	824	350	-	7	7	6	

### 6.2.3 - Analyse des performances réalisées au 31/12/2012 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2012

La confrontation des réalisations de l'exercice 2012 reflétées par les indicateurs d'activité arrêtés au 31/12/2012 avec les prévisions établies pour l'année 2012 telles que publiées au niveau du présent document de référence « AIL 2013 » fait ressortir les taux de réalisation suivants :

(En mDT)

	Indicateurs d'activité au 31/12/2012	Prévisions année 2012	Taux de réalisation
Mises en force	90 734	85 000	106,75%
Produit net de leasing	6 830	6 830	100,00%
Emprunts et dettes rattachées	139 141	132 665	104,88%
Capitaux propres avant affectation	22 431	22 431	100,00%

Les principaux indicateurs d'activité réalisés au 31 décembre 2012 sont en phase avec les prévisions tel que prévues au niveau du plan d'affaires 2012-2017.

La société s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

## 6.2.4 - Les prévisions 2012-2017

Les perspectives d'avenir de l'AIL ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2011 et ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 7 décembre 2012.

### • Hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2012 – 2017 se présentent comme suit :

#### ➤ Les mises en force :

En envisageant un léger regain de l'activité économique en 2012, l'AIL escompte atteindre un niveau de mises en forces de 85 000 mDT en hausse de 13,08% par rapport à 2011.

Pour la période 2012-2017, l'évolution de l'activité de l'AIL est comme suit :

(En mDT)

Année	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Mises en force Secteur	1 223 150	1 321 002	1 426 682	1 540 817	1 664 082	1 797 209	1 940 985
Part de marché AIL	6,15%	6,43%	6,87%	7,14%	7,27%	7,40%	7,52%
Mises en force (AIL)	75 171	85 000	98 000	110 000	121 000	133 000	146 000

P : Prévisionnel

La répartition des mises en force par type, taux et durées se présentent comme suit :

INVESTISSEMENT	PROPORTION (%)	TAUX (%)	DUREE (mois)	MISES EN FORCE (en mDT)						
				2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
<b>LEASING MOBILIER</b>	<b>95,00%</b>			<b>71 412</b>	<b>80 750</b>	<b>93 100</b>	<b>104 500</b>	<b>114 950</b>	<b>126 350</b>	<b>138 700</b>
Matériel roulant léger	30,00%	10	50	22 551	25 500	29 400	33 000	36 300	39 900	43 800
Matériel roulant lourd	30,00%	10	54	22 551	25 500	29 400	33 000	36 300	39 900	43 800
Matériel roulant utilitaire	15,00%	10	48	11 276	12 750	14 700	16 500	18 150	19 950	21 900
Equipements	10,00%	10	48	7 517	8 500	9 800	11 000	12 100	13 300	14 600
Autres	10,00%	10	48	7 517	8 500	9 800	11 000	12 100	13 300	14 600
<b>LEASING IMMOBILIER</b>	<b>5,00%</b>	<b>10</b>	<b>84</b>	<b>3 759</b>	<b>4 250</b>	<b>4 900</b>	<b>5 500</b>	<b>6 050</b>	<b>6 650</b>	<b>7 300</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>10</b>		<b>75 171</b>	<b>85 000</b>	<b>98 000</b>	<b>110 000</b>	<b>121 000</b>	<b>133 000</b>	<b>146 000</b>

P : Prévisionnel

#### ➤ Les ressources

##### 1. Emprunts et crédits bancaires :

Pour réaliser ce programme, la société aura à mobiliser annuellement les crédits et emprunts supplémentaires suivants :

(En mDT)

	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Crédits Bancaires et Emprunts Obligataires	50 000	49 200	65 000	80 000	83 000	86 000	99 000
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>49 200</b>	<b>65 000</b>	<b>80 000</b>	<b>83 000</b>	<b>86 000</b>	<b>99 000</b>

P : Prévisionnel

##### 2. Augmentation de capital :

Une augmentation de capital, réservée aux actionnaires de référence de l'AIL à savoir la BTK et la STB, a été réalisée au cours de l'année 2011 et qui a abouti à la hausse du capital social de l'AIL de 10 000 mDT à 15 000 mDT. Une deuxième augmentation est prévue à l'horizon 2015.



➤ **Les produits de leasing :**

Les produits de leasing ont été calculés à partir des simulations réalisées à l'aide du logiciel d'exploitation en tenant compte de l'encours actuel et des mises en forces projetées avec un taux de sortie moyen sur la période de 10,0%.

(En mDT)

Année	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Revenus bruts de leasing	61 463	70 178	82 513	96 104	115 275	132 650	143 500
Dotations aux amortissements des immobilisations en location	-48 826	-55 213	-65 015	-75 644	-91 691	-106 419	-115 000
<b>Total des produits de Leasing</b>	<b>12 637</b>	<b>14 965</b>	<b>17 498</b>	<b>20 460</b>	<b>23 584</b>	<b>26 231</b>	<b>28 500</b>
Taux d'évolution		18,42%	16,93%	16,93%	15,27%	11,22%	8,65%

P : Prévisionnel

➤ **Couverture des risques :**

Les provisions ont été calculées sur la base de 0,7% de l'encours.

(En mDT)

Année	2011	2012P*	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Encours Financier	98 683	122 472	149 026	183 748	216 914	242 980	263 402
Dotations aux provisions	2 224	1 532	1 413	1 660	1 865	2 050	2 262
Taux d'évolution des encours financiers		-31,13%	-7,78%	17,52%	12,36%	9,90%	10,34%

P : Prévisionnel

(\*) Une provision collective complémentaire d'un montant de 350 mDT (conformément à la circulaire de la BCT n°2012-02) a été prise en compte, ramenant ainsi la provision collective de 625 mDT à 975 mDT.

En termes d'actifs classés et de couverture de risques l'évolution attendue est la suivante :

(En mDT)

Année	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Créances classées	21 562	20 596	22 196	22 196	23 496	25 096	26 096
Total des engagements	151 002	183 187	215 646	251 839	283 017	311 901	344 235
Taux des créances classées	14,28%	11,24%	10,29%	8,81%	8,30%	8,05%	7,58%
Provisions et produits réservés	10 203	11 752	13 164	14 824	16 689	18 739	21 001
Ratio de couverture des créances classées	47,32%	57,06%	59,31%	66,79%	71,03%	74,67%	80,47%

P : Prévisionnel

➤ **Frais de personnel :**

Les frais de personnel ont été calculés sur la base d'une augmentation moyenne de 8% l'an et des recrutements nouveaux.

L'évolution des frais de personnel, pour la période 2012-2017, est estimée comme suit :

(En mDT)

Année	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Nouveaux recrutés	3	1	1	1	1	1	2
Frais de personnel(en MD)	1 429	1 569	1 720	1 883	2 058	2 248	2 478
Taux d'évolution		9,83%	9,59%	9,45%	9,33%	9,21%	10,22%

P : Prévisionnel

➤ **Charges financières :**

La méthode de l'encours moyen, base de calcul des charges des intérêts prévisionnels, a été adoptée pour tenir compte de l'échelonnement sur toute l'année aussi bien des remboursements que des utilisations des crédits.

Année	Montant (En mDT)	Remboursements (en mDT)						
		2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Crédit BTK	3 000	562	0	0	0	0	0	0
Crédit BTE	3 000	750	375	0	0	0	0	0
EO AIL 2007	10 000	2 000	2 000	0	0	0	0	0
EO AIL 2008	10 000	2 000	2 000	2 000	0	0	0	0
EO AIL 2009	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	0	0	0
Crédit BTK 2009	13 000	2 600	2 600	2 600	2 600	0	0	0
Crédit Court terme BTL	3 000	3 000	0	0	0	0	0	0
EO AIL 2010-1	15 000	3000	3 000	3 000	3 000	3 000	00	0
EO AIL 2011	17 190	0	3 438	3 438	3 438	3 438	3 438	3 438
Divers Emprunts 2010	24 000	6 088	4 800	4 800	4 800	3 512	0	0
Billet de leasing BEST 2011	5 000	0	0	0	0	0	0	0
Divers Emprunts 2011	23 000	0	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600
billet de trésorerie 2011	4 000	0	4 000	0	0	0	0	0
Emprunts 2012	49 200	0	0	9 840	9 840	9 840	9 840	9 840
Emprunts 2013	65 000	0	0	0	13 000	13 000	13 000	13 000
Emprunts 2014	80 000	0	0	0	0	16 000	16 000	16 000
Emprunts 2015	83 000	0	0	0	0	0	16 600	16 600
Emprunt 2016	86 000	0	0	0	0	0	0	17 200
Emprunt 2017	99 000	0	0	0	0	0	0	0
<b>Remboursements par an</b>		<b>22 000</b>	<b>28 813</b>	<b>32 278</b>	<b>43 278</b>	<b>53 390</b>	<b>63 478</b>	<b>80 678</b>

*P : Prévisionnel*

➤ **Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges évolueront de 5% l'an.

➤ **Impôts :**

Le taux d'imposition retenu est le taux légal applicable aux établissements de crédits, soit 35%, sans considérer aucune hypothèse de réinvestissement des bénéfices imposables.

➤ **Les investissements :**

Le total des investissements propres de la société atteindra la somme de 610 mDT pour la période 2013-2017 :  
(En mDT)

Année	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Investissement	95	150	150	100	120	120	120

*P : Prévisionnel*

Concernant les investissements en portefeuille, l'AIL ne prévoit pas d'investissements d'ordre stratégique.

➤ **Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle sont projetées avec un taux de sortie moyen sur la période de 10%.

➤ **Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les fournisseurs et comptes rattachés représentent 9% de la valeur TTC des mises en forces avec un taux d'évolution moyen de 15%.

L'évolution est estimée comme suit :

(En mDT)

Année	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Fournisseurs et comptes rattachés	8 097	8 798	10 143	11 385	12 524	13 766	15 111

P : Prévisionnel

➤ **Autres actifs :**

Les autres actifs sont projetés avec un taux de sortie moyen de 15%

➤ **Distribution des dividendes :**

	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Dividendes (en mDT)	400	1 350	1 500	1 950	2 100	2 400	2 400
Capital social (en mDT)	15 000	15 000	15 000	15 000	20000	20 000	20 000
% du capital	2,67%	9,00%	10,00%	13,00%	10,50%	12,00%	0,00%

P : Prévisionnel

➤ **Tableau de répartition des bénéfices :**

(En mDT)

	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>1 026</b>	<b>1 962</b>	<b>2 440</b>	<b>2 652</b>	<b>3 081</b>	<b>3 525</b>	<b>3 927</b>
+ Report à nouveau	395	950	1 416	2 163	2 624	3 320	4 103
<b>= Total</b>	<b>1 421</b>	<b>2 911</b>	<b>3 856</b>	<b>4 815</b>	<b>5 705</b>	<b>6 845</b>	<b>8 030</b>
- Réserve légale	-71	-146	-193	-241	-285	-342	-401
<b>Solde</b>	<b>1 350</b>	<b>2 766</b>	<b>3 663</b>	<b>4 574</b>	<b>5 420</b>	<b>6 503</b>	<b>7 628</b>
Dividendes	-400	-1 350	-1 500	-1 950	-2 100	-2 400	-2 400
Réserve pour risques bancaires généraux							
Réserve Facultative							
Réserves pour fonds social							
<b>Résultats reportés</b>	<b>950</b>	<b>1 416</b>	<b>2 163</b>	<b>2 624</b>	<b>3 320</b>	<b>4 103</b>	<b>5 228</b>

P : Prévisionnel

## 6.2.5 - Bilans prévisionnels

(En mDT)

<b>ACTIF</b>	<b>2011</b>	<b>2012P</b>	<b>2013P</b>	<b>2014P</b>	<b>2015P</b>	<b>2016P</b>	<b>2017P</b>
Liquidités et équivalents de liquidité	2 286	0	0	0	2 692	0	0
Créances Issues des opérations leasing	139 091	169 777	201 793	236 887	266 198	292 806	322 975
Placement à terme	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100
Valeurs immobilisées	290	314	330	295	279	147	22
Autres actifs	7 534	4 915	5 714	6 640	7 715	9 315	10 407
<b>Total Actif</b>	<b>150 301</b>	<b>176 106</b>	<b>208 937</b>	<b>244 922</b>	<b>277 984</b>	<b>303 368</b>	<b>334 504</b>
<b>PASSIF</b>							
Concours bancaires et dettes rattachées	2 786	7 654	6 941	3 807	0	0	9 751
Emprunts et dettes rattachées	114 453	132 665	165 387	202 109	231 719	254 241	272 563
Dettes envers la clientèle	2 214	2 325	2 441	2 563	2 691	2 826	2 967
Fournisseurs et comptes rattachés	8 097	8 798	10 143	11 385	12 524	13 766	15 111
Autres passifs	1 882	2 235	505	386	247	307	356
<b>Total du Passif</b>	<b>129 432</b>	<b>153 675</b>	<b>185 416</b>	<b>220 250</b>	<b>247 181</b>	<b>271 139</b>	<b>300 748</b>
<b>Capitaux Propres</b>							
Capital social	15 000	15 000	15 000	15 000	20 000	20 000	20 000
Réserves	4 448	4 519	4 665	4 858	5 098	5 384	5 726
Résultats reportés	395	950	1 416	2 163	2 624	3 320	4 103
Résultat net de l'exercice	1 026	1 962	2 440	2 652	3 081	3 525	3 927
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>20 869</b>	<b>22 431</b>	<b>23 521</b>	<b>24 673</b>	<b>30 804</b>	<b>32 229</b>	<b>33 756</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>150 301</b>	<b>176 106</b>	<b>208 937</b>	<b>244 922</b>	<b>277 984</b>	<b>303 368</b>	<b>334 504</b>

P : Prévisionnel

## 6.2.6 - Etat de Résultat Prévisionnel

(En mDT)

	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
<b>Produits de Leasing</b>	12 637	14 965	17 498	20 460	23 584	26 231	28 500
Charges financières nettes	-6 604	-8 135	-9 824	-12 021	-14 082	-15 653	-16 837
<b>PRODUIT NET</b>	<b>6 033</b>	<b>6 830</b>	<b>7 674</b>	<b>8 439</b>	<b>9 502</b>	<b>10 578</b>	<b>11 663</b>
Charges de personnel	-1 430	-1 569	-1 720	-1 883	-2 058	-2 248	-2 478
Autres charges d'exploitation	-692	-727	-763	-801	-841	-883	-927
Dotations aux amortissements	-93	-126	-135	-135	-136	-132	-125
Dotations nettes aux provisions	-2 224	-1 532	-1 413	-1 660	-1 865	-2 050	-2 262
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 594</b>	<b>2 877</b>	<b>3 644</b>	<b>3 961</b>	<b>4 602</b>	<b>5 265</b>	<b>5 872</b>
Autres produits	4	142	109	119	138	158	170
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>1 598</b>	<b>3 018</b>	<b>3 754</b>	<b>4 079</b>	<b>4 740</b>	<b>5 423</b>	<b>6 042</b>
Impôts	-572	-1 056	-1 314	-1 428	-1 659	-1 898	-2 115
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 026</b>	<b>1 962</b>	<b>2 440</b>	<b>2 652</b>	<b>3 081</b>	<b>3 525</b>	<b>3 927</b>

P : Prévisionnel

## 6.2.7 - Etats des flux de trésorerie prévisionnel

(En mDT)

	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>							
Encaissements reçus des clients	73 628	81 130	94 447	109 421	130 699	150 271	162 860
Décaissements pour financement de contrats de	-89 662	-96 846	-111 504	-125 396	-138 138	-151 846	-166 704
Intérêts payés	-6 140	-8 135	-9 824	-12 021	-14 082	-15 653	-16 837
Sommes versés au personnel	-1 160	-1 569	-1 720	-1 883	-2 058	-2 248	-2 478
Sommes versés aux fournisseurs	-112	-120	-128	-137	-147	-157	-168
Impôts payés	-2 862	-1 477	-1 809	-2 004	-2 351	-2 694	-2 976
Autres flux liés à l'exploitation	24	26	29	32	35	39	43
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités opérationnelles</b>	<b>-26 284</b>	<b>-26 991</b>	<b>-30 509</b>	<b>-31 988</b>	<b>-26 041</b>	<b>-22 288</b>	<b>-26 260</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>							
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-95	-150	-150	-100	-120	-120	-120
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	0	0	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières	-127	0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières	6	0	0	0	0	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-216</b>	<b>-150</b>	<b>-150</b>	<b>-100</b>	<b>-120</b>	<b>-120</b>	<b>-120</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>							
Augmentation de capital	5 000	0	0	0	5 000	0	0
Dividendes et autres distributions	-800	-400	-1 350	-1 500	-1 950	-2 100	-2 400
Encaissements provenant des emprunts**	111 690	49 200	65 000	80 000	83 000	86 000	99 000
Remboursement d'emprunts	-84 499	-28 813	-32 278	-43 278	-53 390	-63 478	-80 678
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>31 391</b>	<b>19 987</b>	<b>31 372</b>	<b>35 222</b>	<b>32 660</b>	<b>20 422</b>	<b>15 922</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>4 891</b>	<b>-7 154</b>	<b>713</b>	<b>3 134</b>	<b>6 499</b>	<b>-1 986</b>	<b>-10 458</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>-5 392</b>	<b>-500</b>	<b>-7 654</b>	<b>-6 941</b>	<b>-3 807</b>	<b>2 692</b>	<b>706</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>-500*</b>	<b>-7 654*</b>	<b>-6 941*</b>	<b>-3 807*</b>	<b>2 692</b>	<b>706</b>	<b>-9 751*</b>

\* ligne de trésorerie BTK de 10 millions de dinars.

\*\* Les certificats de leasing de la BEST sont remboursés et renouvelés annuellement.

P : Prévisionnel

## 6.2.8 - Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mDT)	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Résultat net de l'exercice (1)	1 026	1 962	2 440	2 652	3 081	3 525	3 927
Produits de leasing (2)	12 637	14 965	17 498	20 460	23 584	26 231	28 500
Produits nets (3)	6 033	6 830	7 674	8 439	9 502	10 578	11 663
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à court terme + Placements à long terme (4)	140 191	170 877	202 893	237 987	267 298	293 906	324 075
Engagement [Bilan et Hors Bilan] (5)	151 002	183 187	215 646	251 839	283 017	311 901	344 235
Capitaux propres (avant résultat net) (6)	19 843	20 469	21 081	22 021	27 723	28 704	29 829
Capitaux propres avant affectation (7)	20 869	22 431	23 521	24 672	30 803	32 229	33 756
Créances issues d'opérations de leasing (8)	139 091	169 777	201 793	236 887	266 198	292 806	322 975
Créances classées (9)	21 562	20 596	22 196	22 196	23 496	25 096	26 096
Total provisions + Produits réservés (10)	10 203	11 752	13 164	14 824	16 689	18 739	21 001
Emprunts et dettes rattachées (11)	114 453	132 665	165 387	202 109	231 719	254 241	272 563
Dettes envers la clientèle (12)	2 214	2 325	2 441	2 563	2 691	2 826	2 967
Charges financières nettes (13)	6 604	8 135	9 824	12 021	14 082	15 653	16 837
Charges de personnel (14)	1 430	1 569	1 720	1 883	2 058	2 248	2 478
Dotations nettes aux provisions (15)	2 224	1 532	1 413	1 660	1 865	2 050	2 262
Charges d'exploitation hors dotations aux provisions (16)	2 215	2 422	2 617	2 819	3 035	3 263	3 530
Total bilan (17)	150 301	176 106	208 937	244 922	277 984	303 368	334 504

Ratios propres aux sociétés de leasing	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Capitaux propres (avant résultat net)/Engagements (6)/(5)	13,14%	11,17%	9,78%	8,74%	9,80%	9,20%	8,67%
Rentabilité des fonds propres (1)/(6)	5,17%	9,58%	11,57%	12,04%	11,11%	12,28%	13,17%
Taux de créances classées (9)/(5)	14,28%	11,24%	10,29%	8,81%	8,30%	8,05%	7,58%
Ratio de couverture des créances classées (10)/(9)	47,32%	57,06%	59,31%	66,79%	71,03%	74,67%	80,47%
Créances classées/Créances issues d'opérations de leasing + Placements à court terme+Placements à long terme (9)/(4)	15,38%	12,05%	10,94%	9,33%	8,79%	8,54%	8,05%

Ratios de structure	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Capitaux propres avant affectation/Total bilan (7)/(17)	13,88%	12,74%	11,26%	10,07%	11,08%	10,62%	10,09%
Emprunts et dettes rattachés/Total bilan (11)/(17)	76,15%	75,33%	79,16%	82,52%	83,36%	83,81%	81,48%
Créances issues d'opérations de leasing /Total bilan (8)/(17)	92,54%	96,41%	96,58%	96,72%	95,76%	96,52%	96,55%
Emprunts et dettes rattachés + dettes envers la clientèle / Créances issues d'opérations de leasing [(11)+(12)]/(8)	83,88%	79,51%	83,17%	86,40%	88,06%	87,79%	85,31%

Ratios de gestion	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Charges de personnel/Produits nets (14)/(3)	23,70%	22,98%	22,41%	22,31%	21,66%	21,25%	21,24%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat (3)/(6)	30,40%	33,37%	36,40%	38,32%	34,28%	36,85%	39,10%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets) (16)/(3)	36,71%	35,46%	34,11%	33,40%	31,94%	30,85%	30,27%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées/Produits nets (15)/(3)	36,86%	22,42%	18,41%	19,67%	19,63%	19,38%	19,39%

Ratios de rentabilité	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net) (1)/(6)	5,17%	9,58%	11,57%	12,04%	11,11%	12,28%	13,17%
ROA (Résultat net/Total bilan) (1)/(17)	0,68%	1,11%	1,17%	1,08%	1,11%	1,16%	1,17%
Résultat net/Produits nets (1)/(3)	17,01%	28,72%	31,79%	31,42%	32,43%	33,32%	33,67%
Produits de leasing/Créances issues d'opérations de leasing (2)/(8)	9,09%	8,81%	8,67%	8,64%	8,86%	8,96%	8,82%
Produits nets/Total bilan (3)/(17)	4,01%	3,88%	3,67%	3,45%	3,42%	3,49%	3,49%

P : Prévisionnel

## 6.2.9 - Evolution Prévisionnelle des créances classées

(En mDT)

Année	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Total des engagements (1)	151 002	183 187	215 646	251 839	283 017	311 901	344 235
Créances classées de l'année (2)	21 562	20 596	22 196	22 196	23 496	25 096	26 096
Taux des créances classées (2)/(1)	14,28%	11,24%	10,29%	8,81%	8,30%	8,05%	7,58%
Total des Provisions et produits réservés (3)	10 203	11 752	13 164	14 824	16 689	18 739	21 001
Taux de couverture (3)/(2)	47,32%	57,06%	59,31%	66,79%	71,03%	74,67%	80,47%

P : Prévisionnel

## 6.2.10 - Etats des cashflows prévisionnels

(En mDT)

Année	2011	2012P	2013P	2014P	2015P	2016P	2017P
Résultat Net	1 026	1 962	2 440	2 652	3 081	3 525	3 927
Dotations aux amortissements	93	126	135	135	136	132	125
Dotations aux provisions	2 224	1 532	1 413	1 660	1 865	2 050	2 262
<b>Cash flows prévisionnels</b>	<b>3 343</b>	<b>3 619</b>	<b>3 987</b>	<b>4 447</b>	<b>5 082</b>	<b>5 707</b>	<b>6 314</b>

P : Prévisionnel



## 6.2.11 - Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers prévisionnels



Les Jardins du Lac,  
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac  
Echkel  
1053 Tunis.  
Tel: 216 71 194 344 Fax: 216 71 194 320  
E-mail : [fmbez@kpmg.com](mailto:fmbez@kpmg.com)



ECC MAZARS  
Immeuble Mazars, Rue Lac Ghar El Melh  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail : [mazars.tunisie@mazars.com.tn](mailto:mazars.tunisie@mazars.com.tn)

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2013 A 2017**

Nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE « AIL » pour la période allant de 2013 à 2017 figurant au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission par la société d'un emprunt obligataire de 40 millions de dinars. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, eu égard l'historique de la société, ses spécificités et ses principales orientations stratégiques, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

S'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 15 Janvier 2013

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Page 4